



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU JEUDI 27 JUIN 2019

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AVOLD DU JEUDI 27 JUIN 2019

La séance est ouverte à 16h00 sous la présidence de M. André WOJCIECHOWSKI, maire de la ville de Saint-Avold, à la suite de la convocation en date du 19 juin 2019 adressée à chaque membre du Conseil municipal, et close à 19h00

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE LA SEANCE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (19)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire-

Mmes et MM les Adjoints (4)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (14)
Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (8)

M. THIERY à M. BRETTNACHER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
M. Sylvain BECKER à M. STEINER
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mlle HALBWACHS à M. KIKULSKI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (6)

M. VUKOJEVIC
M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

ORDRE DU JOUR

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX Page n° à page n°
DCM2019/38/00	Secrétariat du conseil municipal	Communications.	M. le Maire.	198 à 200
DCM2019/39/01	Finances	Présentation du compte administratif principal de l'exercice 2018.	M.STEINER, Adjoint.	201 à 216
DCM2019/40/02		Présentation des comptes administratifs annexes de l'exercice 2018. (action culturelle, crématorium, Ardant du Picq, parking Saint-Nabor).		217 à 220
DCM2019/41/03		Présentation du compte administratif de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg » exercice 2018.		221 à 222
DCM2019/42/04		Présentation du compte de gestion principal de l'exercice 2018.	Mme la Trésorière.	223 à 224
DCM2019/43/05		Présentation des comptes de gestion annexes de l'exercice 2018. (action culturelle, crématorium, Ardant du Picq, parking Saint-Nabor).		225 à 226
DCM2019/44/06		Présentation du compte de gestion de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg ».-exercice 2018		227 à 228
DCM2019/45/07		Affectation des résultats constatés au compte administratif principal 2018.	M.STEINER, Adjoint..	229 à 230
DCM2019/46/08		Affectation des résultats constatés aux comptes administratifs annexes 2018. (crématorium, parking Saint-Nabor).		231 à 232
DCM2019/47/09		Archives	Attribution des subventions aux associations patriotiques et du devoir de mémoire au titre de l'exercice 2019.	M.KIKULSKI, Conseiller municipal.
DCM2019/48/10	Conservatoire de musique et de danse	Décision modificative-subvention départementale.	Mme STELMASZYK, Adjointe.	236 à 237
DCM2019/49/11	Affaires Scolaires	Proposition d'attribution de subventions aux associations scolaires ou autres organismes relevant de la compétence du service scolaire pour l'exercice 2019.		238 à 239
DCM2019/50/12		Subventions annuelles aux établissements scolaires, secondaires, techniques publics et privés-année 2019.	Mme BOISSENOT, Conseillère municipale.	240 à 241

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX Page n° à page n°
DCM2019/ 51/13	Vie associative	Bourses initiatives –principe de reconduction pour l'année 2019 et attribution à HENNI-DOUMA Bilal.	M.STEINER, Adjoint.	242
DCM2019/ 52/14		Attribution de la subvention de fonctionnement aux associations de la Vie associative –exercice 2019.	M.PELLEGRINI, Conseiller municipal.	243 à 247
DCM2019/ 53/15		Programmation des ateliers jeunes, année 2019.	M.STEINER, Adjoint.	248 à 249
DCM2019/ 54/16		Attribution de la subvention de fonctionnement à la Maison des Jeunes et de la Culture et signature de la convention d'objectifs-exercice 2019.	Mme PILI, Conseillère municipale.	250 à 260
DCM2019/ 55/17	Foncier	Domaine : cession d'une parcelle communale sise rue des Généraux Altmayer pour la construction d'un hôpital de jour.	M.BRETTNACHER, Conseiller municipal.	262 à 267
DCM2019/ 56/18		Domaine: autorisation de défrichement en vue de la création d'un nouvel aménagement routier au quartier Jeanne d'Arc.	M.TLEMSANI, Adjoint.	268 à 271
DCM2019/ 57/19		Domaine : cession d'un bien communal situé 68 rue des Américains.	M.TLEMSANI, Adjoint.	272 à 277
DCM2019/ 58/20	Logement	Participation à la manifestation « Fête des voisins »- édition 2019.	M.TLEMSANI, Adjoint.	278
DCM2019/ 59/21		Attribution de subventions aux associations pour l'année 2019.	M.VUKOJEVIC, Adjoint.	279
DCM2019/ 60/22	Centre Culturel Pierre Mesmer	Convention Carte Jeun'Est.	Mme STELMASZYK, Adjointe.	280 à 285
DCM2019/ 61/23		Programmation saison 2019/2020 validation de la programmation	Mme STELMASZYK, Adjointe.	286 à 288
DCM2019/ 62/24	Environnement	Concours des Jardins ouvriers 2019 . Bons d'achat offerts aux lauréats du concours.	M.HELFENSTEIN, Conseiller municipal.	289 à 290
DCM2019/ 63/25		Concours des Maisons fleuries 2019 . Bons d'achat offerts aux lauréats du concours.	M.HELFENSTEIN, Conseiller municipal.	291 à 292
DCM2019/ 64/26		Attribution de subventions aux associations relevant de la compétence du service de l'environnement au titre de l'exercice 2019	M.WITTMER, Conseiller municipal.	293 à 298
DCM2019/ 65/27		Motion-Environnement-Office National des Forêts (ONF) Maintien du service public de l'ONF.	Mme STELMASZYK, Adjointe.	299 à 300
DCM2019/ 66/28	Affaires sociales	Subvention à l'association ARC-EN-CIEL – gestionnaire du multi-accueil – Versement du solde	Mme CONSTANS, Conseillère municipale.	301
DCM2019/ 67/29		Subvention à l'Association d'Action en Faveur des Personnes Agées de Saint-Avold et de ses cantons	Mme BECKER, Conseillère municipale.	302
DCM2019/ 68/30		Subvention à l'Equipe de Prévention Spécialisée du Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes pour le fonctionnement du Club de Prévention	Mme PISTER, Adjointe.	303 à 307
DCM2019/ 69/31		Subvention au CMSEA – Ateliers jeunes 2019	Mme PISTER, Adjointe.	308 à 309
DCM2019/ 70/32		Subventions aux associations à caractère social au titre de l'année 2019.	Mme PILI, Conseillère municipale.	310 à 312
DCM2019/ 71/33	Jeunesse et sports	Subvention de fonctionnement aux clubs sportifs- convention à intervenir entre la ville de Saint-Avold et les clubs –année 2019	Mme AUDIS, Adjointe.	313 à 316
DCM2019/ 72/34		Octroi de subventions dans le cadre du 50 ^{ème} anniversaire du TECSA.	Mme PILI, Conseillère municipale.	317
DCM2019/ 73/35	Marchés publics	Services d'assurance (6 lots)- attribution des Marchés.	Mme LAUER , Conseillère municipale	318 à 319

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX Page n° à page n°
DCM2019/ 74/36	Marchés publics	Déconstruction du lycée Valentin Metzinger.	M.VUKOJEVIC, Adjoint.	320 à 321
DCM2019/ 75/37	Marchés publics	Fourniture de denrées alimentaires (6 lots)- attribution des accord-cadres.	M.BRETTNACHER, Conseiller municipal	322 à 323
DCM2019/ 76/38	Restauration scolaire	Revalorisation des tarifs de la restauration scolaire .	Mme STELMASZYK, Adjointe.	324
DCM2019/ 77/39	Restauration scolaire	Attribution de subventions aux associations intervenant dans le cadre des ateliers péri-éducatifs	Mme AUDIS, Adjointe.	325 à 326
DCM2019/ 78/40	Affaires culturelles	Attribution de subvention 2019- associations à vocation culturelle.	Mme BOISSENOT , Conseillère municipale	327 à 331
DCM2019/ 79/41	Direction Générale	Convention Action Logement – ville de Saint-Avold - Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie –Volet immobilier.	M.TLEMSANI, Adjoint.	332 à 344
DCM2019/ 80/42	Foncier	Domaine : « Action Cœur de Ville » friche Peugeot située 10-12 et 16 rue du Maréchal Foch : réalisation d'une étude historique préalable à une acquisition foncière.	M.VUKOJEVIC, Adjoint.	345 à 358
DCM2019/ 81/43	Affaires culturelles	Syndicat Intercommunal pour l'action culturelle du bassin Houiller Lorrain- contribution de la ville pour l'exercice 2019.	Mme PISTER, Adjointe.	359 à 360
DCM2019/ 82/44	Direction Générale	« Course en cours » prise en charge de la facture d'hébergement.	Mme LAUER, Conseillère municipale.	361
DCM2019/ 83/45	Direction Générale	Aménagement d'un commissariat de Police.	M.VUKOJEVIC, Adjoint.	362 à 365
DCM2019/ 84/46	Direction Générale	Compte rendu des décisions prises par M.le Maire dans le cadre des articles L .2122-22 et L-2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.	M.STEINER, Adjoint.	366 à 374
DCM2019/ 85/47	Direction Générale	Création d'un service de paiement en ligne Pay Fip-DGFIP	Mme STELMASZYK, Adjointe.	375 à 382
DCM2019/ 86/48	Direction Générale	Participation de la commune aux frais de restauration et de remplacement des volets du Presbytère de la Paroisse St Nabor.	M.BRETTNACHER, Conseiller municipal.	383
DCM2019/ 87/49	Jeunesse et sports	Subvention Club Handibasket Saint-Avold.	Mme AUDIS, Adjointe.	384
DCM2019/ 88/50	Direction Générale	Programme d'animations de Noël 2019.	M.TLEMSANI, Adjoint.	385 à 386
DCM2019/ PS5/PS1	Direction Générale	Motion pour le maintien du service des impôts des particuliers à Saint-Avold	M. le Maire	387
DCM2019/ PS6/PS2	Direction générale	Climatisation de deux locaux – salle des congrés et grande salle du centre social du Wenheck	M. le Maire	388
DCM2019/ Q03/Q01	Direction générale	Question orale de M. BREM – Réponse de M. le Maire	M. le Maire	389 à 390
DCM2019- Q04/Q02	Direction générale	Question orale de Mme IMBAUT – Réponse de M. le Maire	M. le Maire	391 à 392
Page signatures				393

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (19)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (4)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Fédérie SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (14)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. THIERCY à M. BRETTNACHER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
M. Sylvain BECKER à M. STEINER
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mlle HALBWACHS à M. KIKULSKI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**

M. VUKOJEVIC
M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

0. COMMUNICATIONS

Exposé de M. le Maire.

Le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer...

Je suis heureux de vous retrouver ici à l'occasion de cette 4ème séance du Conseil municipal de l'année 2019 consacrée en grande partie au vote du compte administratif en présence de Mme la trésorière principale à qui je souhaite la bienvenue ainsi qu'à vous toutes et tous.

QUESTION ORALE

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, je répondrai en fin de séance, à la question adressée par M. BREM du groupe Saint-Avold Avenir déposée en mairie le vendredi 21 juin 2019, ainsi qu'à la question orale de Mme IMBAUT, du même groupe, réceptionnée par mail au secrétariat du conseil municipal le lundi 24 juin 2019 à 11h10.

REMERCIEMENTS

Divers remerciements nous ont été adressés, ils émanent de :

- M. Driss El Madyouni, président de l'association l'Espoir, pour le soutien de la commune envers leur association, signe d'une véritable entraide ;
- Mme Stéphanie DIDON, déléguée régionale Miss Lorraine, pour le soutien et la participation de la ville à l'occasion de l'élection « Miss Moselle 2019 » qui s'est déroulée le 25 mai 2019 ;

- Mme Corinne LAPORTE, directrice de l'école Pierre Frisch, pour le transport en bus en vue de la visite du peloton autoroutier de Saint-Avold le 18 juin dernier ;

PAGE MODIFIEE

Vous avez trouvé sur vos tables le projet de délibération n°48 « Participation de la Commune aux frais de restauration et de remplacement des volets du Presbytère-Paroisse St Nabor » sur lequel un rajout a été effectué, savoir :

*« De prévoir les crédits (4 873€) au chapitre 204/711-204182 ;
ces crédits seront prélevés du chapitre 21/0201-2184 (mobilier) »*

POINTS SUPPLEMENTAIRES

Vous avez trouvé également sur vos tables deux projets de délibération intitulés :

PS1 – MOTION POUR LE MAINTIEN DU SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS A SAINT-AVOLD.

*qui, si vous êtes d'accord, pourra être étudié en fin de séance.
Y a-t-il des remarques ou objections ?*

Aucune remarque n'a été relevée, la motion sera étudiée en fin de séance.

PS2 – CLIMATISATION DE 2 LOCAUX – CENTRE DES CONGRES (GRANDE SALLE) ET CENTRE SOCIAL DU WENHECK

*qui, si vous êtes d'accord, pourra aussi être étudié en fin de séance.
Y a-t-il des remarques ou objections ?*

Aucune remarque n'a été relevée, le point supplémentaire sera étudié en fin de séance.

VIE SCOLAIRE

Je vous informe que le Comité Technique Spécial Départemental de l'Education Nationale réuni le 12 juin 2019, a été consulté sur les ajustements de mesures de carte scolaire qu'il convient d'apporter dans le cadre de la préparation de la rentrée 2019 dans les écoles élémentaires et maternelles.

A la date du 28 février 2019, notre commune était concernée par les mesures suivantes :

- **Retrait du 7^{ème} poste de l'école élémentaire de Crusem**
- **Retrait du 4^{ème} poste de l'école élémentaire de Huchet**

Au vu de la hausse des effectifs constatée depuis février, notre commune sera finalement concernée par les mesures mentionnées ci-dessous :

- **Annulation du retrait du 7^{ème} poste de l'école élémentaire de Crusem
(sous réserve du maintien des effectifs annoncés)**
- **Retrait du 4^{ème} poste de l'école élémentaire de Huchet**

PROCES-VERBAUX

Vous avez tous été destinataires par courrier, le 21 juin 2019, des procès-verbaux des séances des 04/04/2019 et 15/04/2019.

Y a-t-il des observations à formuler quant à la rédaction de ces procès-verbaux ?

Si non on va vous les faire passer pour signature ...

Aucune remarque n'a été relevée, les procès-verbaux sont remis aux élus présents pour signature.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 2 juillet 2019

Le Maire, *8*

A. WOJCIECH



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michelle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERRY à M. BRETTNACHER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
M. Sylvain BECKER à M. STEINER
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

1. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2018

Exposé de M. STEINER, Adjoint, rapporteur.

Après que M. le Maire ait quitté la salle de séance, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. STEINER, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2018 dressé par M. André WOJCIECHOWSKI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs		1 045 471,81		2 554 700,09		3 600 171,90
Part affectée à l'investissement				- 1 228 356,00		-1 228 356,00
Opérations de l'exercice	4 875 011,55	4 153 103,84	26 212 755,96	27 736 892,90	31 087 767,51	31 889 996,74
TOTAUX	4 875 011,55	5 198 575,65	26 212 755,96	29 063 236,99	31 087 767,51	34 261 812,64
Résultats de clôture		323 564,10		2 850 481,03		3 174 045,13
Restes à réaliser	1 451 722,13				1 451 722,13	
TOTAUX CUMULES	1 451 722,13	323 564,10		2 850 481,03	1 451 722,13	3 174 045,13
RESULTATS DEFINITIFS	1 128 158,03			2 850 481,03		1 722 323,00

- 2) constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte principal ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité. A noter 3 votes contre : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, et Mme IMBAUT.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 1^{er} juillet 2019

Le Maire, *✕*

H. A. WOJCIECHOWSKI



VILLE DE SAINT-AVOLD



RAPPORT DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

SOMMAIRE

Le compte administratif présente les réalisations de l'exercice, en dépenses et en recettes. Il retrace l'exécution de l'année budgétaire passée, contrairement au budget primitif qui formalise la prévision pour l'exercice à venir.

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif (établi par le Maire, ordonnateur) est soumis à l'approbation du conseil municipal, qui l'arrête définitivement par un vote au plus tard le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion (établi par le trésorier, comptable) est également soumis au vote de l'assemblée délibérante, qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion)

Le compte administratif de la Ville de Saint-Avoid se compose :

- Du budget principal
- Du budget annexe de l'action culturelle
- Du budget annexe lotissement Ardant du Picq
- Du budget annexe du crématorium
- Du budget annexe du parking Saint-Nabor

S'y ajoute le budget de la régie du camping et centre international de séjour « Le Felsberg ».

Le présent document a pour vocation d'expliquer et d'analyser le compte administratif 2018.

Vous trouverez, ci-après des informations relatives aux différents comptes :

BUDGET PRINCIPAL		
Section de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Pages 2-3
	Recettes de fonctionnement	Pages 3-4
	Résultat de fonctionnement	Page 5
Section d'investissement	Dépenses d'investissement	Page 6
	Recettes d'investissement	Page 7
	Résultat d'investissement	Page 8
BUDGETS ANNEXES et Centre de séjour LE FELSBERG		Pages 9 à 12 Page 13

Compte administratif 2018 Budget principal

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISE

a) Dépenses

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2018 se présentent comme suit :

Mouvements réels en euros	Réalisé CA 2017	Prévu 2018 (BP + DM)	Réalisé CA 2018	taux de réalisation CA 2018/prévu	Evolution CA 2017 CA 2018
011 charges à caractère général	6 891 446,83	7 315 103,74	6 918 832,81	94,58%	+0,39%
012 charges de personnel	13 577 847,11	13 621 600,00	13 602 128,81	99,85%	+0,17%
014 atténuations de produits	648 772,00	634 563,00	584 781,00	92,15%	-9,86%
65 autres charges de gestion courante	4 012 798,17	4 244 799,26	3 924 619,87	92,45%	-2,19%
66 charges financières	453 529,41	486 000,00	464 768,06	95,63%	+2,47%
67 charges exception.	26 383,00	60 803,00	41 740,99	68,65%	+58,21%
68 Dotations provisions	42 171,71				
TOTAL DEPENSES REELLES	25 652 948,23	26 362 869,00	25 536 871,54	96,86%	-0,45%
DEPENSES D'ORDRE	1 125 824,13	2 496 100,00	675 884,42	27,07%	-39,96%
TOTAL REEL + ORDRE	26 778 772,36	28 858 969,00	26 212 755,96	90,83%	-2,11%

Opérations réelles :

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement (25 536 871€) se composent des :

- Charges à caractère général (chapitre 011) : 6 918 832,81€
(soit 27,09% du total des dépenses réelles) :
fluides, fournitures diverses, contrats de prestations de services, entretien des bâtiments, des voiries et réseaux, assurances, honoraires, transports, frais d'affranchissements, frais de téléphone...
- Charges de personnel (chapitre 012) : 13 602 128,81€
(soit 53,26% du total des dépenses réelles) :
Rémunération personnel titulaire, non titulaire, contrats aidés, contributions patronales
- Atténuations de produits (chapitre 014) : 584 781,00€
(soit 2,29% du total des dépenses réelles) :
Participation au fonds de péréquation FPIC : 507 991€
Dégrèvement de taxe d'habitation sur logements vacants : 7 227€
Contribution au redressement des finances publiques (DGF négative) 69 563€

- **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)** **3 924 619,87€**
(soit 15,37% du total des dépenses réelles) : dont
 - Subvention d'équilibre budget action culturelle : 710 997,54€
 - Contingent service incendie : 797 998,26€
 - Subvention au CCAS : 579 700,00€
 - Subvention d'équilibre budget parking St-Nabor : 331 494,68€
 - Subventions organismes publics : 7 166,60€
 - Subventions aux associations : 1 156 380,42€

- **Charges financières (chapitre 66)** **464 768,06€**
(soit 1,82% du total des dépenses réelles)
 Intérêts de la dette

- **Charges exceptionnelles (chapitre 67)** **41 740,99€**
 Bourses et prix, titres annulés
 Subvention au budget régie Felsberg (9 347€)
 Subvention budget annexe Ardant du Picq (27 196€)

Opérations d'ordre (chapitre 042)= recettes d'investissement chapitre 040

- **Dotation aux amortissements (article 6811)** **675 883,42€**

- **Ecritures d'ordres relatives aux cessions (articles 675)** **1,00€**

b) Recettes

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2018 se présentent comme suit :

Mouvements réels en euros	Réalisé CA 2017	Prévu 2018 (BP + DM)	Réalisé CA 2018	taux de réalisation CA 2018/prévu	Evolution CA 2017 CA 2018
013 atténuations de charges	922 674,65	936 400,00	831 518,92	88,80%	-9,88%
70 ventes de produits prestations services	692 937,21	847 336,00	882 798,46	104,18%	+27,39%
73 impôts et taxes	21 219 228,53	21 615 203,00	21 845 400,35	101,06%	+2,95%
74 dotations, subvent. et participations	2 207 455,22	2 138 902,00	2 171 821,31	101,54%	-1,61%
75autres produits gest.	1 882 805,98	1 965 711,00	1 962 297,69	99,83%	+4,22%
76 produits financiers	39,17	48,91	51,47	105,23%	+31,40%
77 produits exception.	476 179,91	26 524,00	40 603,18	153,08%	
78 reprises s.provisions	75 920,19	2 500,00	2 401,52	96,06%	
TOTAL RECETTES REELLES	27 477 240,86	27 532 624,91	27 736 892,90	100,74%	+0,94%
RECETTES D'ORDRE	0	0	0		
TOTAL REEL + ORDRE	27 477 240,86	27 532 624,91	27 736 892,90	100,74%	+0,94%
Excédent fonct.reporté N-1	1 856 231,59	1 326 344,09	1 326 344,09		-28,54%

Opérations réelles :

Les recettes réelles de la section de fonctionnement (27 736 892,90€) se composent des :

- **Atténuations de charges (chapitre 013)** **831 518,92€**
(soit 3% du total des recettes réelles)
 Remboursements sur rémunérations de personnel (personnel mis à disposition, remboursements indemnités journalières, emplois aidés, exercices droits syndicaux...)
 La baisse des recettes de ce chapitre (-91 000€ par rapport à 2017) est due principalement à la diminution du nombre d'emplois aidés.

- **Ventes de produits fabriqués, prestations de services (chapitre 70)** **882 798,46€**
(soit 3,18% du total des recettes réelles)
 Coupes de bois, concessions dans les cimetières, redevances conservatoire, redevances des services périscolaires, cantines, centre aéré, locations diverses...
 Ce chapitre inclut à partir de 2018, les redevances liées au stationnement (figuraient auparavant dans le chapitre 73).

- **Impôts et taxes (chapitre 73)** **21 845 400,35€**
(soit 78,76% du total des recettes réelles) dont :
 * Taxes foncières et d'habitation (augmentation de 5% des taux en 2018) : 7 541 014€
 * Attribution de compensation de la communauté de communes : 10 803 878€
 * FNGIR : 2 573 789€

- **Dotations, subventions et participations (chapitre 74)** **2 171 821,31€**
(soit 7,83% du total des recettes réelles) dont :
 *Dotation globale de fonctionnement (forfaitaire) : 0€
 *Dotation de solidarité urbaine : 183 017€
 *Dotation de compensation de la réforme TP : 1 354 774€

- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)** **1 962 297,69€**
(soit 7,07% du total des recettes réelles) dont :
 *revenus des immeubles (loyers) 198 629€
 *excédent reversé par ENERGIS 1 700 000€

- **Produits financiers (chapitre 76)** **51,47€**

- **Produits exceptionnels (chapitre 77)** **40 603,18€**
(soit 0,14% du total des recettes réelles) dont :
 Recouvrement sur créances admises en non-valeur, avoirs, sinistres...

- **Reprises sur provisions (chapitre 78)** **2 401,52€**

c) **Résultats de fonctionnement**

REALISE SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
Dépenses réelles	25 536 871,54	Recettes réelles	27 736 892,90	2 200 021,36
Dépenses d'ordre	675 884,42	Recettes d'ordre	0	-675 884,42
Total s. exercice	26 212 755,96	Total s. exercice	27 736 892,90	1 524 136,94
résultat reporté N-1			1 326 344,09	1 326 344,09
résultat global				2 850 481,03

2) SECTION D'INVESTISSEMENT - REALISE

d) Dépenses

Les dépenses d'investissement réalisées en 2018 se présentent comme suit :

Mouvements réels en euros	Réalisé CA 2017	Prévu 2018 (BP + DM)	Réalisé CA 2018	restes à réaliser
20 Immobilisations incorporelles	107 541,09	306 920,71	123 244,56	21 815,82
204 subventions	289 345,00	685 333,00	45 772,09	508 333,00
21 immobilisations	3 768 891,43	5 130 184,10	2 970 050,58	915 649,31
10 Dotations, fonds divers et réserves		5 924,00		5 924,00
16 emprunts et dettes	1 442 140,85	1 697 525,19	1 635 966,46	0
27 autres immob.financ	102 241,01	114 789,00	99 977,86	0
TOTAL DEPENSES REELLES	5 710 159,38	7 940 676,00	4 875 011,55	1 451 722,13
DEPENSES D'ORDRE	0	0	0	0
TOTAL REEL + ORDRE	5 710 159,38	7 940 676,00	4 875 011,55	1 451 722,13

Opérations réelles :

Les dépenses réelles de la section d'investissement (4 875 011,55€) se composent des :

- immobilisations incorporelles (chapitre 20) 123 244,56€
(soit 2,53% du total des dépenses réelles) dont :
Frais d'études (20 280€) et acquisition logiciels (102 964,56€)
- subventions d'équipement versées (chapitre 204) 45 772,09€
(soit 0,94% du total des dépenses réelles) dont :
Participation paroisse protestante : 25 000€
Participation pour équipement des associations : 14 320€
- Immobilisations corporelles (chapitre 21) 2 970 050,58€
(soit 60,92% du total des dépenses réelles) dont :
Espaces verts, stades, travaux dans les bâtiments municipaux (hôtel de ville, écoles, gymnases, foyers, églises, etc...), mise en conformité électricité et gaz divers bâtiments, équipement des cimetières, foyer-logements 3^{ème} âge (2^{ème} versement), acquisition rue Buffon, travaux de voirie et de réseaux (rue Pré aux Moines, Chemin Saint-Sébastien, chemin de Laudrefang, Boulevard de Lorraine, rue Lemire, grosses réparations...), acquisition matériel et outillage, matériel informatique...
- Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) 1 635 966,46€
(soit 33,56% du total des dépenses réelles)
Remboursement du capital sur emprunts
- Autres immobilisations financières (chapitre 27) 99 977,86€
(soit 2,05% du total des dépenses réelles) dont :
Avance au budget annexe Ardant du Picq (97 843,86€)

e) Recettes

Les recettes d'investissement réalisées en 2018 se présentent comme suit :

Mouvements réels en euros	Réalisé CA 2017	Prévu 2018 (BP + DM)	Réalisé CA 2018	restes à réaliser
13 subventions d'investissement	137 118,00	414 295,00	156 459,00	0,00
16 emprunts et dettes assimilées	3 500 000,00	2 100 000,00	1 600 000,00	0,00
204 subventions d'équipement versées			3 752,09	0,00
10 dotations, fonds divers, réserves	1 284 468,39	1 678 571,00	1 711 910,29	0,00
165 Dépôts et cautionn.		1 525,00	0	
27 autres immobilis. financières	3 882,80	4 713,19	5 098,04	0,00
024 produits cessions		200 000,00		0,00
TOTAL RECETTES REELLES	4 925 469,19	4 399 104,19	3 477 219,42	0,00
RECETTES D'ORDRE	1 125 824,13	2 496 100,00	675 884,42	0,00
TOTAL REEL + ORDRE	6 051 293,32	6 895 204,19	4 153 103,84	0,00
<i>Excédent invest. reporté N-1</i>	<i>704 337,87</i>	<i>1 045 471,81</i>	<i>1 045 471,81</i>	

Opérations réelles :

Les recettes réelles de la section d'investissement (3 477 219,42€) se composent des :

- Subventions d'investissement (chapitre 13) 156 459,00€
(soit 4,50% du total des recettes réelles) dont :
Amendes de police (150 959€)
- Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) 1 600 000,00€
(soit 46,01% du total des recettes réelles)
- Dotation, fonds divers et réserves (chapitre 10) 1 711 910,29€
(soit 49,23% du total des recettes réelles) dont :
F.C.T.V.A. perçu sur les travaux réalisés en 2017 (384 123,77€)
Taxes d'aménagement (99 154,52€)
Excédent de fonctionnement capitalisé (1 228 356,00€)
- Autres immobilisations financières (chapitre 27) 5 098,04€

Opérations d'ordre (chapitre 040) = dépenses de fonctionnement chapitre 042

Ecritures d'ordre relatives aux cessions	1,00€
Dotations aux amortissements	675 883,42€

f) Résultats d'investissement

REALISE SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
Dépenses réelles	4 875 011,55	Recettes réelles	3 477 219,42	-1 397 792,13
Dépenses d'ordre	0	Recettes d'ordre	675 884,42	675 884,42
Total s. exercice	4 875 011,55	Total s. exercice	4 153 103,84	-721 907,71
résultat reporté N-1			1 045 471,81	1 045 471,81
résultat global				323 564,10

Compte administratif 2018
Budgets annexes

1) Action culturelle

REALISE				
DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
FONCTIONNEMENT				
Dépenses réelles	1 109 149,51	Recettes réelles	1 082 757,21	-26 392,30
Dépenses d'ordre	24 262,67	Recettes d'ordre	0,00	-24 262,67
Total sur exercice fonctionnement	1 133 412,18	Total sur exercice fonctionnement	1 082 757,21	-50 654,97
INVESTISSEMENT				
Dépenses réelles	9 564,70	Recettes réelles	78 621,38	69 056,68
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	24 262,67	24 262,67
Total sur exercice investissement	9 564,70	Total sur exercice investissement	102 884,05	93 319,35
Total sur exercice	1 142 976,88	Total sur exercice	1 185 641,26	42 664,38
résultat reporté investissement	42 664,38			-42 664,38
résultat global	1 185 641,26		1 185 641,26	0,00

Le budget annexe « action culturelle » a bénéficié en 2018 d'une subvention d'équilibre du budget principal de 710 997,54€.

2) Crématorium

REALISE				
DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
FONCTIONNEMENT				
Dépenses réelles	46 797,00	Recettes réelles	48 222,00	1 425,00
Dépenses d'ordre	15 349,43	Recettes d'ordre	0,00	-15 349,43
Total sur exercice fonctionnement	62 146,43	Total sur exercice fonctionnement	48 222,00	-13 924,43
INVESTISSEMENT				
Dépenses réelles	0,00	Recettes réelles	0,00	0,00
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	15 349,43	15 349,43
Total sur exercice investissement	0,00	Total sur exercice investissement	15 349,43	15 349,43
Total sur exercice	62 146,43	Total sur exercice	63 571,43	1 425,00
résultat reporté inv.				
résultat reporté fonct.			46 797,00	46 797,00
résultat global	62 146,43		110 368,43	48 222,00

3) Lotissement Ardant du Picq

REALISE				
DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
FONCTIONNEMENT				
Dépenses réelles	318 342,59	Recettes réelles	28 196,00	-290 146,59
Dépenses d'ordre	971 959,25	Recettes d'ordre	984 743,76	12 784,51
Total sur exercice fonctionnement	1 290 301,84	Total sur exercice fonctionnement	1 012 939,76	-277 362,08
INVESTISSEMENT				
Dépenses réelles	83 055,39	Recettes réelles	97 843,86	14 788,47
Dépenses d'ordre	971 959,26	Recettes d'ordre	959 174,75	-12 784,51
Total sur exercice investissement	1 055 014,65	Total sur exercice investissement	1 057 018,61	2 003,96
Total sur exercice	2 345 316,49	Total sur exercice	2 069 958,37	-275 358,12
résultat reporté inv.	14 788,47			-14 788,47
résultat reporté fonct.			20 014,00	20 014,00
résultat global	2 360 104,96		2 089 972,37	-270 132,59

Le budget annexe « lotissement Ardant du Picq » a bénéficié en 2018 :

- d'une avance de 97 843,86€ versée par le budget principal
- d'une subvention de 27 196,00€ versée par le budget principal

4) Parking Saint-Nabor

REALISE				
DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
FONCTIONNEMENT				
Dépenses réelles	233 266,62	Recettes réelles	367 283,77	134 017,15
Dépenses d'ordre	130 283,60	Recettes d'ordre	0,00	-130 283,60
Total sur exercice fonctionnement	363 550,22	Total sur exercice fonctionnement	367 283,77	3 733,55
INVESTISSEMENT				
Dépenses réelles	134 017,15	Recettes réelles	129 579,43	-4 437,72
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	130 283,60	130 283,60
Total sur exercice investissement	134 017,15	Total sur exercice investissement	259 863,03	125 845,88
Total sur exercice	497 567,37	Total sur exercice	627 146,80	129 579,43
résultat reporté inv.	129 579,43			-129 579,43
résultat reporté fonct.				0,00
résultat global	627 146,80		627 146,80	0,00

Le budget annexe « parking Saint-Nabor » a bénéficié en 2018 d'une subvention de 331 494,68€ versée par le budget principal.

Compte administratif 2018
Budget camping- régie Felsberg

DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
FONCTIONNEMENT				
Dépenses réelles	94 888,46	Recettes réelles	120 468,98	25 580,52
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	0,00	0,00
Total sur exercice fonctionnement	94 888,46	Total sur exercice fonctionnement	120 468,98	25 580,52
INVESTISSEMENT				
Dépenses réelles	2 000,00	Recettes réelles	1 500,00	-500,00
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	0,00	0,00
Total sur exercice investissement	2 000,00	Total sur exercice investissement	1 500,00	-500,00
Total sur exercice	96 888,46	Total sur exercice	121 968,98	25 080,52
résultat reporté inv.			31 250,00	31 250,00
résultat reporté fonct.	9 347,26			-9 347,26
résultat global	106 235,72		153 218,98	46 983,26

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire-

Mmes et MM les Adjoint(s) (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédérique SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERRY à M. BRETTNACHER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
M. Sylvain BECKER à M. STEINER
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

2. PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEXES DE L'EXERCICE 2018 (ACTION CULTURELLE, CREMATORIUM, ARDANT DU PICO, PARKING SAINT-NABOR)

Exposé de M. STEINER, Adjoint, rapporteur.

Après que M. le Maire ait quitté la salle de séance, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. M. STEINER, 1^{er} Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs annexes de l'exercice 2018 dressés par M. André WOJCIECHOWSKI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE DE L'ACTION CULTURELLE

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs	42 664,38			42 664,38	42 664,38	42 664,38
Part affectée à l'investissement				-42 664,38		-42 664,38
Opérations de l'exercice	9 564,70	102 884,05	1 133 412,18	1 082 757,21	1 142 976,88	1 185 641,26
TOTAUX	52 229,08	102 884,05	1 133 412,18	1 082 757,21	1 185 641,26	1 185 641,26
Résultats de clôture		50 654,97	50 654,97			0,00
Restes à réaliser	20 125,52				20 125,52	
TOTAUX CUMULES	20 125,52	50 654,97	50 654,97		70 780,49	50 654,97
RESULTATS DEFINITIFS	30 529,45		50 654,97			20 125,52

COMPTE ANNEXE POUR LE CREMATORIUM

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs				46 797,00		46 797,00
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice		15 349,43	62 146,43	48 222,00	62 146,43	63 571,43
TOTAUX	0	15 349,43	62 146,43	95 019,00	62 146,43	110 368,43
Résultats de clôture		15 349,43		32 872,57		48 222,00
Restes à réaliser	0	0				
TOTAUX CUMULES	0	15 349,43		32 872,57		48 222,00
RESULTATS DEFINITIFS	0	15 349,43		32 872,57		48 222,00

COMPTE ANNEXE ARDANT DU PICQ

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs	14 788,47			20 014,00	14 788,47	20 014,00
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice	1 055 014,65	1 057 018,61	1 290 301,84	1 012 939,76	2 345 316,49	2 069 958,37
TOTAUX	1 069 803,12	1 057 018,61	1 290 301,84	1 032 953,76	2 360 104,96	2 089 972,37
Résultats de clôture	12 784,51		257 348,08		270 132,59	
Restes à réaliser			7 219,11		7 219,11	
TOTAUX CUMULES	12 784,51		264 567,19		277 351,70	
RESULTATS DEFINITIFS	12 784,51		264 567,19		277 351,70	

COMPTE ANNEXE PARKING SAINT-NABOR

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs	129 579,43			129 579,43	129 579,43	129 579,43
Part affectée à l'investissement				-129 579,43		-129 579,43
Opérations de l'exercice	134 017,15	259 863,03	363 550,22	367 283,77	497 567,37	627 146,80
TOTAUX	263 596,58	259 863,03	363 550,22	367 283,77	627 146,80	627 146,80
Résultats de clôture	3 733,55			3 733,55		0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00				
TOTAUX CUMULES	3 733,55			3 733,55		0,00
RESULTATS DEFINITIFS	3 733,55			3 733,55		0,00

- 2) constate pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

---discussion---

COMPTE ANNEXE ARDANT DU PICQ

Concernant le site Ardant du Picq, M. BREM souhaite savoir si la ville pourra récupérer à terme les sommes qui seront investies dans les futurs travaux de viabilisation.

M. le Maire répond par l'affirmative mais estime toutefois que la ville gagnera davantage en attractivité du territoire avec les actions du programme Cœur de Ville plutôt qu'avec la revente de ces terrains qui nécessitent assainissement et branchements divers.

Il rappelle par ailleurs que la ville de Saint-Avold a hérité de cette friche militaire et souligne que, pour l'heure, le plus gros projet sur ce site reste le transfert de la maison de retraite Lemire dont le permis de construire sera déposé fin 2019, début 2020. Il rappelle également le projet des « papyloft » avec la SNI Ste Barbe et indique qu'il souhaite également voir naître dans ce secteur des habitations d'un nouveau genre, repensées, innovantes et pertinentes. Selon lui, repenser l'habitat est un enjeu de qualité de vie du plus grand nombre.

Selon M. TLEMSANI il s'agit là d'un investissement à long terme et rappelle que la ville de SAINT-AVOLD a perdu depuis quelques années plus de 100 logements suite à la restructuration des quartiers, ce qui représente entre 400 et 600 personnes. Il ajoute qu'avec Ardant du Picq la ville pourra regagner de la population qui apportera des ressources nouvelles tant au niveau du commerce que des loisirs naboriens.

COMPTE ANNEXE PARKING SAINT-NABOR

M.BREM suggère de présenter au conseil municipal le détail des charges payées par la ville pour ce parking dont il critique les coûts inhérents à son fonctionnement.

M. le Maire rappelle l'état du secteur avant la construction de ce parking, soit un énorme cratère sans aucune utilité en plus d'être situé en plein centre-ville. Selon lui, l'idée du parking était la solution adéquate, d'abord par rapport à sa situation géographique, car placé en centre-ville, ensuite par rapport au côté pratique puisqu'il permet d'arriver directement sur le rond-point Schuman et éviter ainsi les bouchons aux heures de pointe.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur, pour le :

- COMPTE ANNEXE DE L'ACTION CULTUELLE
est adoptée à **la majorité** (à noter **3 Abstentions** : M. BREM pour lui et sa mandante
Mme TIRONI JOUBERT, et Mme IMBAUT)
- COMPTE ANNEXE DU CREMATORIUM
est adoptée à **l'unanimité**
- COMPTE ANNEXE ARDANT DU PICQ
est adoptée à **la majorité**. A noter **3 votes contre** : M. BREM pour lui et sa mandante
Mme TIRONI JOUBERT et Mme IMBAUT.
- COMPTE ANNEXE PARKING SAINT-NABOR
est adoptée à **la majorité**. A noter **3 votes contre** : M. BREM pour lui et sa mandante
Mme TIRONI JOUBERT et Mme IMBAUT.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 29 juillet 2019
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
 Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (5)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERRY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle SPADACCINI
 Estelle CONSTANS
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 André KIKULSKI
 Irène GORGOL
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
 à des membres présents (7)**

M. THIERRY à M. BRETTNACHER
 Mme PISTER à Mme STELMASZYK
 M. Sylvain BECKER à M. STEINER
 Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
 Mme SPADACCINI à Mme PILI
 Mme CONSTANS à Mme AUDIS
 Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
 à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
 M. LANG (excusé)
 M. MALICK
 MME PIGEOT
 MME ODDO

3. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGIE CAMPING ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR « LE FELSBURG » - EXERCICE 2018

Exposé de M. STEINER, 1^{er} Adjoint, rapporteur

Après que M. le Maire ait quitté la salle de séance, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. STEINER, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg » de l'exercice 2018 dressé par M. André WOJCIECHOWSKI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs		31 250,00	9 347,26		9 347,26	31 250,00
Part affectée à l'investissement				0,00		0,00
Opérations de l'exercice	2 000,00	1 500,00	94 888,46	120 468,98	96 888,46	121 968,98
TOTAUX	2 000,00	32 750,00	104 235,72	120 468,98	106 235,72	153 218,98
Résultats de clôture		30 750,00		16 233,26		46 983,26
Restes à réaliser	0	0			0	
TOTAUX CUMULES		30 750,00		16 233,26		46 983,26
RESULTATS DEFINITIFS		30 750,00		16 233,26		46 983,26

- 2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et crédits portés à titre budgétaire au compte de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg » ;
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte de la régie du Felsberg ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 1^{er} juillet 2019

Le Maire



A. WORSZCZAKOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLJWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERRY à M. BRETTNACHER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
M. Sylvain BECKER à M. STEINER
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLJWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

4 PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2018

Exposé de Mme DE SANTIS, Trésorière, Receveur municipal.

Après que le Conseil municipal ait délibéré sur le compte administratif principal de l'exercice 2018 de la Ville de Saint-Avold, Mme DE SANTIS, Trésorière, Receveur municipal expose les écritures et les chiffres du compte de gestion qui lui correspondent.

Le Conseil municipal,

après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Mme le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2018 de la Ville,

après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- a) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- b) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- c) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare,

que le compte de gestion principal, dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

---discussion---

Mme DESANTIS : « *Les comptes de gestion 2018 ont été arrêté au 31 décembre 2018 par mes services en tout point de conformité avec les comptes administratifs établis par la ville. Nous avons donc repris les mêmes résultats des exercices précédents, constaté les mêmes résultats excédentaires et déficitaires sur le budget principal, les budgets annexes ainsi que le budget de la régie du Camping. Le compte de gestion comprend, outre l'état des dépenses et des recettes, l'inventaire de la ville, les états de développement de solde, des états de reste à payer et à recouvrer. Il s'agit donc d'un document comptable complet que je certifie à ce jour être en légalité complète avec le compte administratif dressé par les services ordonnateurs.* »

M.BREM souhaite savoir où en est la dette de la ville envers Energis.

Mme DESANTIS répond « *effectivement, il y avait une convention de règlement avec Energis qui étalait la créance d'Energis vis-à-vis de la ville. La ville respecte son engagement, c'est-à-dire qu'il y a un étalement qui s'est fait sur plusieurs exercices comptables, les dettes sont réglées au fur et à mesure comme la convention le prévoit* ».

M.BREM souhaite savoir si la dette est remboursée.

Mme DESANTIS répond « *la dette subsiste aujourd'hui mais dans sa portion pour laquelle elle était prévue à la fin de 2018* »

M.BREM souhaite connaître le montant restant à rembourser à la fin 2018.

Mme DESANTIS répond : « *je n'ai pas les chiffres mais de mémoire nous sommes en train de régler les dettes qui sont afférentes à l'exercice, nous avons 2 ans de retard à peu près mais c'était prévu comme cela, la convention avec Energis est respectée telle qu'elle a été établie. Il s'agit d'une convention tripartite puisque je l'ai contresigné, elle a donc eu mon aval et l'aval de ma direction, à ce niveau-là je n'ai pas de souci particulier avec cette convention de règlement* ».

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité. A noter 3 voix contre : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT et Mme IMBAUT.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 29 juillet 2019
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christiane THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilys SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
M. Sylvain BECKER à M. STEINER
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**5. PRESENTATION DES COMPTES DE GESTION ANNEXES DE L'EXERCICE 2018
(ACTION CULTURELLE, CREMATORIUM, ARDANT DU PICQ, PARKING SAINT-NABOR)**

Exposé de Mme DE SANTIS, Trésorière, Receveur municipal,

Après que le Conseil municipal ait délibéré sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 des services annexes (action culturelle, crématorium, Ardant du Picq, parking Saint-Nabor), Mme DE SANTIS, Trésorière, Receveur municipal expose les écritures et les chiffres des comptes de gestion qui leur correspondent.

Le Conseil municipal,

après s'être fait représenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestion dressés par Mme le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

après avoir délibéré sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 des services annexes (action culturelle, crématorium, Ardant du Picq, parking Saint-Nabor),

après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

a) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

- b) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- c) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare,

que les comptes de gestion des services annexes :

- de l'action culturelle
- du crématorium
- du lotissement Ardant du Picq
- du parking Saint-Nabor

dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée, pour les comptes de gestion des services annexes :

- de l'action culturelle :
à la **majorité** (à noter **3 abstentions** : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, et Mme IMBAUT).
- du crématorium :
à l'**unanimité**.
- du lotissement Ardant du Picq :
à la **majorité** (à noter **2 voix contre** : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, et **1 abstention** : Mme IMBAUT).
- du parking Saint-Nabor :
à la **majorité** (à noter **2 voix contre** : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, et **1 abstention** : Mme IMBAUT).

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 1^{er} juillet 2019

Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilys SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédérique SŁOWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
M. Sylvain BECKER à M. STEINER
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SŁOWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

6. PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION DE LA REGIE CAMPING ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR « LE FELSBURG » - EXERCICE 2018

Exposé de Mme DE SANTIS, Trésorière, Receveur municipal

Après que le Conseil municipal ait délibéré sur le compte administratif de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg » de l'exercice 2018, Mme DE SANTIS, Trésorière, Receveur municipal expose les écritures et les chiffres du compte de gestion qui lui correspondent.

Le Conseil municipal,

après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Mme le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2018 de la régie « Felsberg »

après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

a) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

b) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

c) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare,

que le compte de gestion de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg », dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 1^{er} juillet 2019

Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christine THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (12)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (7)

M. THIERY à M. BRETTNACHER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
M. Sylvain BECKER à M. STEINER
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)

M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

7. AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2018

Exposé de M. STEINER, 1^{er} Adjoint, rapporteur.

Par délibération n°1 de ce jour, vous avez arrêté les résultats du compte administratif principal de l'exercice 2018.

La nomenclature M14 appliquée au budget principal prévoit que l'affectation du résultat d'exploitation donne lieu à une délibération du Conseil Municipal.

Un excédent d'exploitation apparaissant à la clôture de l'exercice 2018 au compte administratif principal, celui-ci peut être :

- soit affecté en « réserves » c'est-à-dire en investissement pour exécuter l'autofinancement prévu ;
- soit reporté en section d'exploitation, sous réserve de l'apurement d'un éventuel déficit, toujours prioritaire, ou des affectations obligatoires (plus-value de cessions d'immobilisations).

Votre commission des finances, qui a étudié ce dossier, vous propose :

- l'affectation de la somme de 1 128 158,03 € au compte « réserve » (article 1068) pour le financement des investissements 2019 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat de la section de fonctionnement des exercices 2018 et antérieurs = 2 850 481,03 € au compte administratif 2018

- de porter le reliquat de 1 722 323,00 € en report à nouveau (solde créditeur)

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité. A noter 3 voix contre : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, et Mme IMBAUT.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 1^{er} juillet 2019

Le Maire, ✓



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilys SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (12)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (7)

M. THIERY à M. BRETTNACHER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
M. Sylvain BECKER à M. STEINER
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)

M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

8. AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES AUX COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEXES 2018 - CREMATORIUM, PARKING SAINT-NABOR

Exposé de M. STEINER, 1^{er} Adjoint, rapporteur.

Par délibération n°2 de ce jour, vous avez arrêté les résultats des comptes administratifs annexes de l'exercice 2018.

La nomenclature M4 appliquée aux services annexes du crématorium et du parking Saint-Nabor prévoit que l'affectation du résultat d'exploitation donne lieu à une délibération du Conseil Municipal.

Un excédent d'exploitation apparaissant à la clôture de l'exercice 2018 dans les deux services annexes, celui-ci peut être :

- soit affecté en « réserves » c'est-à-dire en investissement pour exécuter l'autofinancement prévu ;
- soit reporté en section d'exploitation, sous réserve de l'apurement d'un éventuel déficit, toujours prioritaire, ou des affectations obligatoires (plus-value de cessions d'immobilisations) ;
- soit être reversé à la collectivité de rattachement.

Votre commission des finances, qui a étudié ce dossier, vous propose :

Service annexe du crématorium

- report de l'excédent de 32 872,57 € en section d'exploitation sur l'exercice 2019, pour reversement au budget principal de la Ville.

Service annexe parking Saint-Nabor

- affectation de la somme de 3 733,55€ au compte « réserve » (article 1068) pour le financement des investissements 2019 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 (3 733,55€ au compte administratif 2018)

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée :

- à l'**unanimité** pour le service annexe du **crématorium**
- à la **majorité** (à noter **2 voix contre** : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT) pour le service annexe du **parking Saint-Nabor**.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 1^{er} juillet 2019



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI
Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédérique SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**9 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES ET
DU DEVOIR DE MEMOIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019.**

Exposé de M. KIKULSKI, Conseiller municipal, rapporteur.

La commission municipale Sécurité, occupation du domaine communal, patriotique, soumet à l'approbation de l'Assemblée ses propositions d'attribution de subventions aux associations patriotiques et du devoir de mémoire qui figurent sur l'état annexé. Celui-ci prévoit, comme les années passées, l'octroi de subventions de fonctionnement normal et de subventions ponctuelles pour dépenses spécifiques, pour un montant total de 3 200,00 €.

Les crédits sont prévus au budget primitif sur le compte 65/33-6574 pour la somme de 3 200,00 €.

Après avis de la commission Sécurité, occupation du domaine communal, patriotique, et de la commission des finances, il vous est donc proposé :

- de verser aux associations le montant de leur subvention de fonctionnement 2019 comme défini ci-dessus.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 28 juin 2019



A. WOJCIECHOWSKI

**ETAT DE REPARTITION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES
AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES ET DU DEVOIR DE MEMOIRE POUR L'EXERCICE 2019**

N° D'ORDRE	ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUE			Utilisation Installations municipales	
		FONCTIONNEMENT NORMAL	SUBVENTION PONCTUELLE DESTINATION	MONTANT		TOTAL
1	Commission de sécurité, occupation du domaine public, patriotique Président: M. VUKOJEVIC Chapitre 65/33-6574 3 200,00 €	600,00 €			600,00 €	Maison des assoc.: 1 salle + réunions
2	ANCIENS COMBATTANTS MILITAIRES FRANCAIS - A. MAGINOT - N° 1729 Vol. XXXII C/c: CCM Saint-Avoid 10278 05450 00020027001 10	200,00 €			200,00 €	
3	AMICALE DU GENIE ET DES TRANSMISSIONS ST-AVOID ET ENVIRONS C/c: CRCA Saint-Avoid 16106 00021 00509000000 04	600,00 €			600,00 €	
4	ASSOCIATION DE MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS - A. LOFI N° 93 Vol. II C/c: CCM Saint-Avoid 10278 05450 00026228740 72	100,00 €			100,00 €	
	AMICALE DES PORTE-DRAPEAUX ANCIENS COMBATTANTS FORBACH MOS. EST Vol. 41 folio 2726 C/c: CCM Stiring-Schoeneck 10278 05406 00034209745 33					

N° D'ORDRE	ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUE				Utilisation Installations municipales
		FONCTIONNEMENT NORMAL	SUBVENTION PONCTUELLE DESTINATION	MONTANT	TOTAL	
5	ASSOCIATION DES SOUS-OFFICIERS DE RESERVE DE ST-AVOLD ET ENVIRONS N° 118 Vol. III C/c: CCM Saint-Avoid 10278 05450 00020421501 07	150,00 €			150,00 €	
6	ASSOCIATION EUROPEENNE CIVILE ET MILITAIRE DU DEVOIR DE MEMOIRE Vol. XXXII Folio 1799 C/c: CCM Saint-Avoid 10278 05450 00020432201 14	800,00 €			800,00 €	
7	UNION DES INVALIDES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE Vol. XXVIII Folio 1498 C/c: CE Saint-Avoid 15135 00500 08001413701 78	250,00 €			250,00 €	
8	FRANCE ETATS UNIS Vol. XXIII Folio 1294 C/c: BP Alsace Lorraine Champagne 14707 00007 00719502106 40	500,00 €			500,00 €	
TOTAL GENERAL:		3 200,00 €			3 200,00 €	

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christiane THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric FLAWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (7)

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

10 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE SAINT-AVOLD - DECISION MODIFICATIVE

Exposé de Mme STELMASZYK, Adjointe, rapporteur.

Le Conservatoire de Musique et de Danse de St Avold a organisé différents spectacles, à savoir :

N°	Titre	Objet	Date	Lieu
1	« 50 ans avec le Conservatoire »	Gala du 50 ^{ème} anniversaire du Conservatoire	16 mars 2019 17 mars 2019	Centre Culturel
2	« Récital de piano »	Concert de piano	27 avril 2019	Temple protestant De St Avold
3	« Vision d'Europe »	Concert de flûte	27 avril 2019	Salle Truffaut du Centre Culturel
4	« Partages »	Spectacle de musique et de danse avec Julie Barthélémy, la MAS de Petite-Rosselle et l'AF AEI	19 mai 2019	Centre Culturel
5	« Découvrir la danse classique »	Spectacle de danse pour les établissements scolaires	21 mai 2019	Centre Culturel

Une subvention départementale de 11 500 euros a été accordée par le Conseil Départemental au titre de l'aide pour le fonctionnement et pour les projets du Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Communal de Saint-Avold.

Ainsi il vous est proposé :

a) L'inscription des crédits comme suit :

- En Recette : 11 500 Euros au chapitre 74/3111-7473 (Subventions départementales)

- En Dépenses : 11 500 Euros au chapitre 011/3111-6232 (Fêtes et cérémonies)

b) D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y relatifs,

---discussion---

A la question de Mme IMBAUT de savoir si la ville a participé au financement des spectacles du conservatoire, en plus de la subvention annuelle, Mme STELMASZYK répond par l'affirmative et explique que les spectacles demandent énormément de technique et de répétition ce qui engendrent des frais importants. Elle explique que la subvention annuelle leur permet de gérer et faire fonctionner le conservatoire quant aux coûts liés à la technique ou à la location de salle, la ville prend ces frais directement en charge.

M. le Maire indique que la ville intervient à chaque fois qu'elle le peut pour soutenir le conservatoire dans ses actions, qu'il s'agisse de concerts humanitaires ou pas, la ville soutient la culture en général. Il ajoute que les spectacles sont de qualité et même si les services culturels sont déficitaires, il estime qu'il est nécessaire de continuer à soutenir ce domaine d'activité.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 29 juillet 2019
Le Maire,

A. WOJCIECHOWY



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginia ODDO

Absents (12)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (7)

M. THIERRY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**11 PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
SCOLAIRES OU AUTRES ORGANISMES RELEVANT DE LA
COMPETENCE DU SERVICE SCOLAIRE POUR L'EXERCICE 2019**

Exposé de Mme STELMASZYK, Adjointe, rapporteur.

Votre commission des affaires scolaires soumet à votre approbation ses propositions d'attribution de subventions aux associations scolaires ou autres organismes relevant de sa compétence pour l'exercice 2019.

La répartition par association figure sur le tableau ci-après, qui prévoit, comme les années passées, l'octroi :

- de subventions de fonctionnement ;
- de subventions ponctuelles pour projets pédagogiques.

Il vous est également proposé de maintenir le principe de ne plus attribuer systématiquement une aide spécifique pour manifestations programmées, équipements ou autres, mais d'allouer une somme globale, à charge pour les associations, de répartir elles-mêmes cette subvention en fonction de leurs besoins prioritaires.

Concernant le versement des subventions ponctuelles, celui-ci n'interviendra qu'après présentation de justificatifs tels que : bilan financier dûment approuvé, factures année civile, etc...

Les crédits sont prévus au budget 2019 sur le chapitre 65/20 - Article 6574.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 28 juin 2019
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



**SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES ET
AUTRES ORGANISMES POUR L'EXERCICE 2019**

Associations scolaires ou autres organismes	Montant de la subvention de fonctionnement	Montant de la subvention ponctuelle pour projet pédagogique, manifestations programmées ou autres
<i>Amicale des œuvres scolaires-n° 288 Vol.V Banque Populaire de Lorraine N° compte 14707 00007 32121665809 14</i>	300,00€	
<i>Lycée Jean-Victor Poncelet</i>		Atelier Artistique de Danse 500,00 €
<i>IUT – St-Avold</i>		4 ^{ème} Festival Lorraine Photonature 300,00 €
<i>Elémentaire Dourd'hal</i>		Acquisition ouvrages pour étude de la langue 150,00 €
<u>TOTAL :</u>	300,00 €	950,00 €
<u>TOTAL GENERAL :</u>		<u>1 250,00 €</u>

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLDWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (12)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (7)

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

12 SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, SECONDAIRES, TECHNIQUES PUBLICS ET PRIVÉS – ANNEE 2019

Exposé de Mme BOISSENOT, Conseillère municipale, rapporteur.

Par délibération en date du 5 janvier 1984, point n° 14, complétée par celles des 23 mars 1995, point n° 10 et 7 septembre 2000, point n° 9, le Conseil Municipal adoptait le principe de verser aux établissements scolaires secondaires et techniques, publics et privés, une subvention annuelle dont les montants sont fixés actuellement à :

- 60,98 € par classe pour les sections d'éducation spécialisée (S.E.G.P.A.) du Collège La Carrière ;
- 762,25 € par établissement pour les lycées, collèges ainsi que l'ensemble scolaire privé Sainte-Chrétienne

Les fonds en question sont destinés à l'achat de petit matériel, équipement ou à la prise en charge de frais de location de salles.

Pour l'exercice 2019 votre commission des affaires scolaires vous propose de reconduire ces dispositions sous la même forme étant entendu que les versements ne peuvent intervenir que sur présentation de justificatifs, à savoir des factures dûment acquittées, présentant une somme totale de **4 817,42 €** pour l'ensemble des établissements concernés selon répartition et imputation budgétaire détaillées ci-dessous :

ETABLISSEMENTS	MONTANT	IMPUTATION
<u>COLLEGES ET S.E.G.P.A</u> dont : - La Carrière : 762,25 € - La Fontaine : 762,25 € - S.E.G.P.A. : 243,92 € (4 classes)	1 768,42 €	<u>65/221-65738</u> Collèges - Autres organismes (fonctionnement organismes publics)
<u>ENSEMBLE PRIVE STE CHRETIENNE</u>	762,25 €	<u>65/221-6574</u> Collèges - Subventions (fonctionnement associations - autres organismes privés)
<u>LYCEE REGIONAL J.V. PONCELET</u>	762,25 €	<u>65/222-65738</u> Lycée - Autres organismes (fonctionnement organismes publics)
<u>LYCEES PROFESSIONNELS ET</u> <u>TECHNOLOGIQUES</u> dont : - Lycée V. Metzinger : 762,25 € - Lycée Ch. Jully : 762,25 €	1 524,50 €	<u>65/223-65738</u> Enseignement technique - Autres organismes (fonctionnement organismes publics)
<u>TOTAL :</u>	<u>4 817,42 €</u>	

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 28 juin 2019



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLEWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)**Absent(s) ayant donné procuration****à des membres présents (7)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration**à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

13 BOURSES INITIATIVES – PRINCIPE DE RECONDUCTION POUR L'ANNEE 2019 ET ATTRIBUTION A HENNI-DOUMA BILAL

Exposé de M.STEINER, Adjoint, rapporteur.

Par délibérations du 27 février 2002 point n° 8 et du 12 avril 2018 point n° 6, le conseil municipal instituait l'action « Bourse initiative » et adoptait les modalités d'attribution de la participation financière déclinées ci-dessous :

- Les bénéficiaires seront âgés de 16 à 25 ans
- Aide plafonnée à 500,00 €, n'excédant pas 50 % du coût total du projet.

Votre assemblée est appelée à approuver le principe de reconduction d'attribution de la contribution financière précédemment citée.

Aussi compte tenu de ce qui précède votre assemblée est sollicitée après avis favorables des commissions compétentes à accorder la participation financière ci-dessous :

Nom prénom	Projet	Participation financière
HENNI-DOUMA Bilal	Stage de validation au BTS commerce international en Espagne	250,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 - chapitre 65/90 - 6574
Subventions de fonctionnement aux associations et autres-Interventions économiques.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 28 juin 2019



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (12)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (7)

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)

M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

14 ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DE LA VIE ASSOCIATIVE, EXERCICE 2019

Exposé de M. PELLEGRINI, conseiller municipal, rapporteur.

Afin de promouvoir les activités des associations locales œuvrant pour l'intérêt de la collectivité et après examen des dossiers de demande de subvention, il est demandé aux membres du Conseil municipal l'approbation et le versement des subventions de fonctionnement aux associations relevant de la Vie associative, pour l'exercice 2019, selon les montants inscrits dans le tableau ci-annexé.

Les montants affectés à l'organisation des manifestations, l'achat d'équipements et autres dépenses (montants grisés dans le tableau) seront attribués sur présentation d'un justificatif ou d'une facture datée de la saison en cours.

Par ailleurs, vu la spécificité de trois associations liée à leur regroupement d'activités diversifiées et à la pluralité des publics concernés, un avenant à la convention ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal en date du 18 juin 2009 point n° 13, sera signé entre le Maire et elles-mêmes.

Il s'agit des Comité Inter-associations Huchet, Jeanne d'Arc, Wenheck/Carrière.

Les crédits disponibles sont inscrits au budget primitif 2019 selon l'imputation budgétaire : chapitre 65/334- article 6574.

Les crédits sont inscrits en recettes au 70/2531-7083 pour 8 000,00 € (coût des installations sportives).

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

A noter : M. STEINER et M. BRETTNACHER ne participent pas au vote.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 1^{er} juillet 2019
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



ANNEXE

Tableau de répartition des subventions de fonctionnement

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant global de la subvention			Coût Inst. Sp. St-Avold	TOTAL
	Fonct.	Manif.	Equipt.		
Amis sans frontières Moselle	100				100
Apprends-moi ta langue	500	500	500		1 500,00
Ass Bien Vivre au Faubourg	430				430
Ass Bien Vivre au Langacker	100				100
Ass Culturelle et Loisirs Carrière	600	400			1000
Ass Culturelle et Loisirs Huchet				1 098,00	1 098,00
Ass Culturelle et Loisirs J. d'Arc	150	350			500,00
Ass Jeunes Sapeurs-Pompiers	350				350,00
Ass Lois. Vétérans W./Carrière	100	150		822,96	1 072,96
Ass Motos Customs TtesCylindrées	600	300			900,00
Ass Pour Am. Cadre Vie Arcadia	100	100			200,00
Ass Trav. Maghrébins de France	2000	500			2 500,00
Au bonheur des doigts	250				250,00
Carnaval club	1200	800			2000,00
Club Anciens plate-forme Carling	250				250,00
Club Canin Saint-Avold	100		150		250,00
Club Epargne Lion d'Or	100				100,00
Club Loisir Act. Aquatiques St-A	500			1 317,60	1 817,60
Cœur et Santé	300		500	1 180,35	1 980,35
Comité Inter-associations Huchet	500	5500			6 000,00
Comité Inter-associations J. d'Arc	5000	1000			6 000,00
Comité Inter-associations Wenheck/Carrière	500	5500			6 000,00
Cultiva La Vida	100		100		200,00
Enfants de l'Est	500				500,00
Fun Bubble	600		100		700,00
Graines de couturières	200		100		300,00
Halter'Native Saint-Avold		500			500,00
Idéal DS Lorraine	150	350			500,00
Le Dé pipé	200				200,00
Les Heures d'amitié	200				200,00
Radio club St-Avold F4KIP	150		450		600,00
Saintavélo	50	100			150,00
Scrabble club St-Avold	150				150,00
Solidarité Gueules Noires	300				300,00
Tiffany France club	100				100,00
Amicale du personnel municipal				548,64	548,64
Dynagym				1 098,00	1 098,00
MONTANTS ATTRIBUES	34380			6065,55	40 445,55
<i>Déduction avances versées DCM 12.04.2018 point 7</i>					<i>4 950,00</i>
MONTANTS A VERSER					35 495,55

**AVENANT N° 9.1 - 2019 A LA CONVENTION DE SUBVENTION
ADOPTÉE PAR DÉLIBÉRATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2009**

ENTRE :

La ville de Saint-Avold, représentée par M. André WOJCIECHOWSKI, Maire en exercice dûment habilité, ci-après dénommée « La ville », d'une part,

ET :

L'association « Comité Inter-Associations Huchet », représentée par M. Zidane ZABILA agissant en qualité de Président dûment habilité, ci-après dénommé « l'Association », d'autre part,

Il a été convenu :

Article 1

Conformément au Titre III - Dispositions diverse- Article III.1 de la convention adoptée par délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2009 stipulant que (...) la tacite reconduction de la convention initiale ne portant pas sur le montant de l'aide financière accordée par la Ville, cette dernière est amenée à fixer annuellement, dans le cadre de sa préparation budgétaire, le montant de la contribution financière qu'elle décide d'apporter à l'Association,

Il a été arrêté :

Par délibération du _____ 2019 point n° __, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'Association une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € au titre de l'exercice 2019, versée par mandat administratif sur le compte bancaire ou postal ouvert par l'Association.

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires,

A Saint-Avold, le _____.

Pour l'Association,

Le Président,

Le Maire,

Zidane ZABILA

André WOJCIECHOWSKI

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

VILLE DE SAINT-AVOLD
Service Vie associative

AVENANT N° 9.2 - 2019 A LA CONVENTION DE SUBVENTION
ADOPTÉE PAR DÉLIBÉRATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2009

ENTRE :

La ville de Saint-Avold, représentée par M. André WOJCIECHOWSKI, Maire en exercice dûment habilité, ci-après dénommée « La ville », d'une part,

ET :

L'association « Comité Inter-Associations Jeanne d'Arc », représentée par M. Pascal WALINSKI agissant en qualité de Président dûment habilité, ci-après dénommé « l'Association », d'autre part,

Il a été convenu :

Article 1

Conformément au Titre III - Dispositions diverse- Article III.1 de la convention adoptée par délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2009 stipulant que (...) la tacite reconduction de la convention initiale ne portant pas sur le montant de l'aide financière accordée par la Ville, cette dernière est amenée à fixer annuellement, dans le cadre de sa préparation budgétaire, le montant de la contribution financière qu'elle décide d'apporter à l'Association,

Il a été arrêté :

Par délibération du _____ 2019 point n° __, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'Association une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € au titre de l'exercice 2019, versée par mandat administratif sur le compte bancaire ou postal ouvert par l'Association.

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires,

A Saint-Avold, le _____.

Pour l'Association,

Le Président,

Le Maire,

Pascal WALINSKI

André WOJCIECHOWSKI

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

VILLE DE SAINT-AVOLD
Service Vie associative

AVENANT N° 9.3 - 2019 A LA CONVENTION DE SUBVENTION
ADOPTÉE PAR DÉLIBÉRATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2009

ENTRE :

La ville de Saint-Avold, représentée par M. André WOJCIECHOWSKI, Maire en exercice dûment habilité, ci-après dénommée « La ville », d'une part,

ET :

L'association « Comité Inter-Associations Wenheck/Carrière », représentée par M. Roland BERRAR agissant en qualité de Président dûment habilité, ci-après dénommé « l'Association », d'autre part,

Il a été convenu :

Article 1

Conformément au Titre III - Dispositions diverse- Article III.1 de la convention adoptée par délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2009 stipulant que (...) la tacite reconduction de la convention initiale ne portant pas sur le montant de l'aide financière accordée par la Ville, cette dernière est amenée à fixer annuellement, dans le cadre de sa préparation budgétaire, le montant de la contribution financière qu'elle décide d'apporter à l'Association,

Il a été arrêté :

Par délibération du _____ 2019 point n° __, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'Association une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € au titre de l'exercice 2019, versée par mandat administratif sur le compte bancaire ou postal ouvert par l'Association.

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires,

A Saint-Avold, le _____.

Pour l'Association,

Le Président,

Le Maire,

Roland BERRAR

André WOJCIECHOWSKI

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédérie SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

15 PROGRAMMATION DES ATELIERS JEUNES, ANNEE 2019.

Exposé de M. STEINER, Adjoint, rapporteur.

Les ateliers jeunes initiés et soutenus par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) concernent un public jeune, âgés de 14 à 21 ans, identifiés par leurs difficultés de socialisation et d'accès aux loisirs.

L'effectif requis est de 5 jeunes minimum, à jour des vaccinations obligatoires et hors cadre des dispositifs spécialisés tels les chantiers d'insertion.

Ces jeunes participeront, uniquement pendant les vacances scolaires, à des actions mises en œuvre dans leur quartier par des associations. Celles-ci leur offriront la possibilité de contribuer activement et collectivement à l'amélioration du cadre de vie de leur quartier.

L'atelier jeune doit obligatoirement se planifier en continu sur une semaine, à raison de 6 heures quotidiennes et 30 heures hebdomadaires.

Il est à préciser que la possibilité de prolonger le dispositif au bénéfice du même groupe revêt un caractère exceptionnel et qu'un jeune ne peut participer à plus de 4 semaines annuelles.

Les protagonistes de cette action sont les associations locales en partenariat avec un encadrement technique compétent affecté exclusivement au projet issu du personnel des services de la collectivité locale.

Le financement se répartit entre la DDCS, la collectivité locale et les associations porteuses des ateliers jeunes selon un accord préalable défini entre ces dernières. Il prendra la forme d'achat de matériels, la charge de l'intervenant, les frais annexes (repas du midi, goûter, assurance, etc) ainsi que la bourse octroyée à chaque jeune équivalent forfaitairement à 14 euros par jour.

Cette bourse prendra la forme de cartes cadeaux ou d'une participation financière à une sortie culturelle, une licence sportive ou cotisation associative, l'accès à la formation BAFA ou encore au permis de conduire.

Les 3 ateliers jeunes supportés et programmés cette année par le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de Saint-Avold (CMSEA) sont :

- Quartier Wenheck, vacances de printemps :
Remise en peinture du hall d'entrée du Foyer
- Remise en peinture du local ALV

- Quartier Wenheck, vacances d'été :
Réfection et peinture de la main courante du stade St-Exupéry

La commission Vie associative émettant un avis favorable, il est demandé aux membres du Conseil municipal l'acceptation de la programmation des ateliers jeunes définis précédemment.

Dans l'affirmative, les crédits à cet effet sont prévus au budget primitif 2019, pour les dépenses liées à :

- 800 € pour l'achat de matériel sur le chapitre 011/4221-60632
- 1200 € pour l'achat des cartes cadeaux ou sur la participation financière à un projet culturel, associatif ou de formation sur le chapitre 011/4221-6232

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 1^{er} juillet 2019

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**16 ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA MAISON
DES JEUNES ET DE LA CULTURE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION
D'OBJECTIFS, EXERCICE 2019.**

Exposé de Mme PILI, Conseillère municipale rapporteur.

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, il est proposé à votre assemblée l'acceptation des termes de la convention ci-annexée à signer entre le Maire et la Maison des Jeunes et de la Culture et la Ville de Saint-Avold. Celle-ci définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée par la ville à ladite association.

La subvention se répartit comme suit :

POSTES	PROPOSITION 2019
FONCTIONNEMENT dont prise en charge du personnel affecté à la structure	103 000 €
ACTION « FAITES LE CIRQUE »	3 000 €
LOYER	65 000 €
TOTAL GENERAL	171 000 €

Par conséquent, il vous est demandé d'approuver l'octroi de la subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture pour un montant global de 171 000 euros et d'autoriser M. le Maire :

- à signer la convention d'objectifs 2019
- à verser la subvention de fonctionnement de 106 000 euros.

Par ailleurs, il est à noter que la Maison des Jeunes et de la Culture a déjà bénéficié d'une avance de 53 000 euros suivant décision du Conseil municipal du 13 février 2019, point n° 6.

Les crédits disponibles sont inscrits au budget primitif 2019 selon l'imputation budgétaire : chapitre 65/332 - article 6574.

Les crédits sont inscrits en recettes au 75/332-752 pour 65 000,00 € (participation loyer).

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 1^{er} juillet 2019

Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI





**Convention entre la Ville de Saint-Avold
Et
La Maison des Jeunes et de la Culture
Année 2019**

Entre les soussignés :

La ville de Saint-Avold représentée par son Maire, Monsieur André WOJCIECHOWSKI, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du __ juin 2019 point n° __ ci-après dénommée « la Ville »

Et

L'association « Maison des Jeunes et de la Culture » de Saint-Avold, association de droit local Alsace/Moselle, représentée par son Président, Monsieur Raymond Rusinek, habilité en vertu d'une décision du Conseil d'Administration en date du 24 avril 2019, ci-après dénommée « la MJC ».

Préambule

Considérant que la Ville entend s'investir pleinement dans une politique sociale, socio-éducative et culturelle en faveur de tous les citoyens, à laquelle elle entend associer la MJC de Saint-Avold,

Considérant que la MJC souscrit aux objectifs de la politique de la ville de Saint-Avold en ce qu'elle vise à la formation globale de l'individu, en l'aidant à comprendre le monde et en s'y situant comme un citoyen actif et responsable d'une communauté vivante, ayant la possibilité par un acte volontaire d'épanouir ses facultés, de réaliser ses potentialités, de participer à la gestion de sa cité et d'être utile à la société,

Considérant que la Ville respecte et reconnaît les principes et les orientations dont l'association se dote librement s'ils ne contreviennent pas aux principes énoncés dans la présente convention,

Considérant que la MJC met en œuvre des méthodes éducatives et des modes de gestion suscitant l'adhésion volontaire des personnes et des groupes dans le respect des opinions religieuses, philosophiques et politiques de chacun, dans la mesure où elles ne remettent pas en cause les principes républicains et laïques,

Considérant que la MJC et la Ville s'attachent à rechercher avec leurs partenaires les moyens humains, financiers et matériels pour offrir à la population des activités correspondant aux aspirations et aux besoins de celle-ci,

1/9

Considérant que la MJC est affiliée la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de Lorraine et la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture, et qu'elle participe au développement de la vie fédérative et de l'éducation populaire, elle peut adhérer à toute association de son choix.

Il est convenu entre la Ville et la MJC ce qui suit :

Chapitre I

Relations Ville / MJC : Commission mixte de pilotage

Article 1.1 : Relations contractuelles

En vue de la réalisation des objectifs généraux énoncés précédemment, la présente convention définit entre les parties les modalités de leur collaboration, les règles de concertation et de coopération.

Les relations entre la Ville et la MJC sont contractuelles, la première reconnaît la vocation d'intérêt général des activités exercées par la seconde.

Article 1.2 : Instance bipartite

Constituée par les deux parties, dénommée Commission mixte de pilotage, composée de :

Pour la Ville :

- Le Maire ou son représentant.
- L'adjoint en charge de la vie associative ou son représentant.
- L'adjoint en charge de la vie culturelle ou son représentant.
- Une personne qualifiée.

Pour la MJC :

- Le Président ou son représentant.
- Un représentant du Conseil d'Administration.
- Le Directeur de la MJC.
- Un représentant des instances fédérales des MJC.

Article 1.3 : Objet

La commission mixte de pilotage est l'instance de discussion sur les objectifs proposés par la MJC à la Ville, y sont notamment définis les moyens humains, financiers et matériels à mettre en œuvre.

Le cas échéant, ces missions feront l'objet d'avenants à la présente convention, en fixant le contenu précis, la durée, les moyens humains et financiers, les modalités d'évaluation.

La Commission mixte de pilotage se réunira au minimum une fois par trimestre ou à la demande de l'une ou l'autre partie.

Ordre du jour indicatif des Commissions mixte de pilotage :

- Premier trimestre* : travail sur le montant de la contribution municipale
 - Second trimestre : travail sur les projets en cours
 - Troisième trimestre : bilan de la saison passée
 - Quatrième trimestre : évaluation des projets jeunesse menés durant l'année, propositions de projets pour l'année suivante.
- * Établi sur la base d'un calendrier scolaire

Chapitre II**Aspects fondamentaux de la convention****Article 2.1 : Durée de la convention**

La convention est conclue pour une durée de 1 ans. Elle se renouvellera par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au moins deux mois avant la fin de la dernière année civile.

Article 2.2 : Territoire d'action

L'action éducative de la MJC se définit dans le cadre du développement d'une action socioculturelle à l'échelle de la ville, pouvant être étendue à d'autres territoires dans le cadre du partenariat avec d'autres associations, collectivités territoriales, ou de dispositifs initiés par les services de l'État.

Article 2.3 : Principes fondamentaux

Le principe fondamental du projet éducatif de la MJC repose sur l'animation globale.

Elle s'adresse à toutes les couches de la population, elle œuvre dans toutes et avec toutes les structures sociales. Les activités sont un moyen pédagogique et non pas une fin en soi.

Elles répondent à des besoins exprimés par les adhérents ou la population, ou repérés par la MJC ou la Ville. Elles peuvent être créées à tout moment en fonction des besoins.

Chapitre III

Domaines d'intervention de la MJC

Article 3.1

La MJC par son action favorise la circulation de l'information, la discussion, la participation à la décision et à sa mise en œuvre. Elle favorise la vie démocratique parmi ses adhérents à travers ses instances légales et statutaires, et parmi la population à travers les actions qu'elle met en œuvre.

La MJC conduit un projet global d'éducation populaire dans les domaines les plus divers de la vie sociale et culturelle. Elle remplit une réelle mission d'intérêt général mise en œuvre à partir de projets pédagogiques s'appuyant sur :

Des activités socio-éducatives traditionnelles permanentes ou ponctuelles :

Il s'agit des activités qui se déroulent régulièrement dans les locaux mis à la disposition de la MJC par la Ville et qui sont encadrées par des animateurs permanents à temps plein ou partiel, salariés ou bénévoles.

Ces activités s'adressent à des publics de tous âges et dans les secteurs les plus divers :

- ✓ Activités créatives et récréatives, d'expression et de pratiques artistiques.
- ✓ Activités sportives et de pleine nature.
- ✓ Activités scientifiques et techniques.
- ✓ Activités en direction des populations les moins favorisées.
- ✓ Actions de formations des bénévoles et des militants de la MJC.
- ✓ Actions de création culturelle et de diffusion de spectacles.
- ✓ Participation au dispositif initié par le Conseil Départemental de la Moselle : Moselle Jeunesse
- ✓ Constructions de projets à caractères éducatifs prioritairement axés sur les pratiques théâtrales, danses et arts plastiques...

Ces activités sont évaluées annuellement lors du rapport d'activité de l'Assemblée Générale de la MJC. Comme toute organisation vivante la MJC évolue, des activités naissent, se transforment, disparaissent.

Le bureau du Conseil d'Administration prend les décisions relatives à ce sujet. Ainsi, les créations d'activités peuvent avoir des conséquences financières pour la MJC qui en supporte alors l'entière responsabilité.

La MJC de par sa volonté de partenariat et de dialogue, se rendra disponible si elle est sollicitée pour participer à toute commission municipale, extra-municipale, ou à toute consultation organisée par La Ville sur les sujets qui relèvent de la vie de la cité.

Chapitre IV

Financement de l'association MJC

Article 4.1 : Contribution annuelle et financement des projets

Pour aider la MJC à atteindre ses objectifs généraux et à remplir les missions permanentes définies dans la présente convention, la Ville s'engage à travailler en comité de pilotage partenarial chaque année pour évaluer la pertinence du soutien financier approprié, en fonction des moyens budgétaires de la Ville et des besoins structurels de la MJC.

La subvention globale annuelle de la ville incluant les coûts de location des infrastructures municipales s'élève à **171 000,00 €**,

Intégrée dans cette subvention, l'aide financière qui participe aux charges de personnel, aux coûts administratifs, aux frais relatifs aux activités culturelles et de loisirs.

- Celle-ci représente **106 000,00 €** et déclinée comme suit :

Participation aux coûts des postes du personnel associatif suivant :

- Un directeur à temps plein, mis à disposition par la FFMJC
- Une secrétaire à temps plein
- Participation financière à une action partenariale (Faites le cirque ou autre)

Article 4.2 : Obligations légales

En contrepartie du versement de la subvention, la MJC dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1er janvier au 31 décembre doit formuler la demande annuelle de subvention au plus tard le 30 novembre de l'année précédente.

La MJC s'engage à communiquer à la Ville, au plus tard le 6 juin de l'année suivante la date de clôture du dernier exercice comptable :

- Son bilan et son compte de résultat détaillés, certifiés conformément à l'article L.612-1 du code de commerce.
- Le rapport d'activités et le rapport moral de l'année écoulée.
- Les procès-verbaux des Assemblées Générales et des Conseils d'Administration, ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d'Administration et du Bureau.

L'association s'engage :

- A tenir sa comptabilité par référence aux principes du plan comptable général, du plan comptable des associations - loi 1901, et de ses déclinaisons spécifiques recommandées par le Conseil National de la Vie Associative.
- A rechercher par ses propres moyens, des recettes propres aussi importantes que possible.
- A prendre un commissaire aux comptes.
- A s'interdire la redistribution des fonds publics à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres, comme le stipule le décret-loi du 2 mai 1938.

- La Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes qu'elle aura mandatés pour s'assurer du respect des différentes obligations du présent article. La MJC s'engage à laisser un libre accès à l'ensemble des documents permettant de mener à bien ces contrôles.
- Chaque année la MJC présentera en annexe de ses documents financiers, un justificatif des salaires bruts et des charges patronales versées aux divers organismes.
- La MJC fera connaître à la ville la quote-part des financements acquis et pérennes (CAF, DDCS, Conseil Départemental, etc...)

Article 4.3 : Conditions de versement de la subvention

Une avance de 50 % de la subvention de l'année précédente sera versée sur demande écrite au Maire afin d'assurer les charges fixes. Le solde interviendra après travail de la commission mixte de pilotage puis délibération du conseil municipal et signature de l'avenant à la convention.

Les versements seront effectués au compte N° ISBN 10278_05450_00019198140_95 établissement du Crédit Mutuel agence CCM SAINT AVOLD 9 Avenue Clémenceau 57500 SAINT AVOLD sous réserve du respect par l'Association des obligations mentionnées par l'article 2 du chapitre IV.

Article 4.4 : Engagement de gestion associative

Le conseil d'administration de la MJC s'engage à élaborer son budget au mieux des intérêts qui lui sont confiés. La MJC s'engage également à gérer celui-ci en bon père de famille.

Chapitre V

Les bâtiments

Article 5.1 : Descriptif des locaux

Considérant que la MJC est une association à caractère social, dont le siège social est à Saint-Avold, la Ville met à la disposition de la MJC les locaux suivants :

Le coût de location défini par le service des Domaines est de 41.16 €/ m²/an.

Il représente 65 000,00 € pour les bâtiments suivants :

- Le bâtiment principal situé 1 rue de la Chapelle, 57500 Saint Avold
- Le bâtiment annexe situé au 13 Avenue Clémenceau, 57500 Saint-Avold.

Différents locaux municipaux (Salle : Agora, des congrès), pour un usage exceptionnel, qui devront faire l'objet d'une demande écrite spécifique aux services municipaux concernés.

Article 5.2 : Engagement de la Ville

Comme pour tout bâtiment municipal, la Ville assure l'entretien des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire.

La Ville s'engage à prendre en charge les frais énergétiques, les frais d'entretiens des locaux (ménages), les assurances incombant au propriétaire, les taxes immobilières, les dépenses de protection contre l'incendie. Les transformations ou améliorations des lieux faites par le locataire feront l'objet d'une autorisation écrite du propriétaire. La MJC s'engage à faire figurer sur les documents comptables le montant de ces prises en charges municipales.

Article 5.3 : Engagement de la MJC

La MJC s'engage à tenir les bâtiments en bon état et à en faire un usage normal et justifiable. Elle souscrira toutes les assurances pour ses membres et pour toutes personnes présentes dans les locaux. Une attestation spécifique pour chaque bâtiment mis à disposition du contrat d'assurance portant sur les garanties suivantes devra être remise annuellement à la Ville :

- Responsabilité civile suite à des dommages corporels et matériels.
- Dommages aux biens mobiliers.
- Défense et recours.
- Manifestations spécifiques.
- Le vol.
- Indemnités des dommages corporels.

La valorisation de l'entretien des bâtiments situé 1 rue de la Chapelle, 57500 Saint Avold et 13 Avenue Clémenceau, 57500 Saint-Avold, le montant de leur valeur locative, celui de la prise en charge des fluides, seront communiqués chaque année par La ville et apparaitront dans le budget de l'association MJC.

En cas d'extension des bâtiments ou locaux mis à la disposition de la MJC, ils seront ajoutés dans un descriptif annexe et gérés en fonction de la présente convention.

Chapitre VI

Utilisation des locaux par la commune et par d'autres organismes

Article 6.1

Les activités régulières de la MJC ne doivent pas souffrir du fait des manifestations publiques ou privées que la commune ou d'autres organismes lui demanderaient d'organiser, ou des demandes de mises à disposition de salles qui pourraient lui être adressées. Sauf cas exceptionnel, qui sera signalé par écrit avec un délai de deux mois.

Chapitre VII

Equipement et matériel

Article 7.1

La MJC pourra adresser à la Ville sa demande de subvention d'équipement (au titre d'investissements) qui sera examinée dans le cadre d'une commission mixte de pilotage, de même que les éventuelles demandes de mise à disposition de matériel autres que ponctuelles.

Article 7.2

Conformément à l'article 25 des statuts de la MJC, le Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture est chargée de la liquidation et de la dévolution des biens (mais pas des locaux qui restent la propriété de la Ville) sous le contrôle du Ministère de la Cohésion Sociale.

Chapitre VIII**Évaluation****Article 8.1**

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Ville a apporté son concours, autant sur le plan quantitatif que qualitatif, pourra être réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Ville et la MJC. L'évaluation portera sur l'impact des actions ou des interventions, sur les prolongements susceptibles d'être apportés au projet mis en place.

Cette évaluation des projets annuels de la MJC fera l'objet d'une présentation annuelle lors du Comité de pilotage partenariale du 4ème trimestre de l'année.

Chapitre IX**Durée et révision de la convention****Article 9.1 : Avenant**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Ville et la MJC. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

La convention est conclue pour l'année 2019. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandées avec avis de réception postale, adressée deux mois au moins avant la date d'expiration.

Article 9.1 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles.

Fait en deux exemplaires.

Saint-Avold, le _____ 2019.

Le Président de l'association « MJC »,

Le Maire de la Ville de Saint-Avold,

Raymond RUSINEK

André WOJCIECHOWSKI

N.B. : veuillez parapher chaque page et faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SŁIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SŁIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**17 DOMAINE : CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE SISE RUE DES
GENERAUX ALTMAYER POUR LA CONSTRUCTION D'UN HOPITAL DE JOUR**

Exposé de M. BRETTNACHER, Conseiller municipal, rapporteur.

La société INICEA HOLDING, représentée par son Président, M. Pierre FOREST, et la société Antin Immo Saint-Avold, représentée par son gérant M. Pierre FOREST, dont le siège social se situe 73, rue de la République, à LYON (69 002) en cours de transfert au 12 Ter Quai Perrache à LYON, ont sollicité l'acquisition d'un terrain communal d'environ 25a 33ca, en vue de la construction d'un hôpital de jour, aux abords de la nouvelle clinique Saint-Nabor, rue des Généraux Altmayer.

Ce terrain est à détacher de la parcelle d'origine cadastrée :

Ban de Saint-Avold
Section 43 n° 114 – 3ha 18a 18ca

En conséquence, une proposition a été faite au prix de 2400€ HT l'are +TVA le cas échéant, conformément à l'estimation domaniale du 24 septembre 2018.

Les conditions de la vente ayant été acceptées par l'acquéreur, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent :

- a) d'autoriser la cession aux sociétés visées ci-dessus, et/ou à tout autre personne morale porteuse de l'opération qui s'y substituera, l'emprise communale d'environ 25a 33ca à détacher de la parcelle d'origine cadastrée section 43 n° 114 ;
- b) de fixer le prix de cession à 2400 € l'are + TVA le cas échéant (DEUX MILLE QUATRE CENTS)
- c) de préciser que le montant du prix de vente sera payable comptant à la signature de

- l'acte de vente aux frais exclusifs de l'acquéreur (frais d'acte et d'arpentage) ;
- d) d'inscrire dans l'acte de vente une obligation de faire qui consiste en la construction d'un hôpital de jour;
 - e) de préciser que la parcelle aura un accès par le prolongement de la route à partir du nouveau giratoire ;
 - f) de préciser que l'acquéreur devra soumettre dans les 6 mois suivant la signature de l'acte notarié à intervenir au plus tard 30 juin 2020, un dossier de permis de construire et de le mettre en œuvre dans les 3 ans à compter de son obtention ;
 - g) de requérir par ailleurs l'inscription au Livre Foncier d'un droit à la résolution au profit de la Ville de Saint-Avold, en cas d'observation de l'une ou l'autre des clauses de l'acte à intervenir en exécution de la présente délibération ;
 - h) de demander que le taux des dommages et intérêts forfaitaires imposé aux acquéreurs en cas de résolution de la vente pour inexécution des charges soit porté à 10 % du prix de cession ;
 - i) d'insérer dans l'acte de vente une clause au terme de laquelle l'acquéreur accepte toutes les contraintes et servitudes liées à la constructibilité du terrain cédé de quelque nature qu'elles puissent être ;
 - j) d'autoriser M. le Maire à comparaître à l'acte de cession à intervenir et plus généralement de le charger de l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 1^{er} juillet 2019
Le Maire, *♂*

A. WOJCIECHOWSKI





N°7300-SD
(mars 2016)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MOSELLE

Pôle Gestion publique

1, RUE FRANCOIS DE CUREL

B.P. 41054

57036 METZ CEDEX 1

Téléphone 03 87 52 96 75 – Télécopie 03 87 52 96 84

Mél ddip57.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Le 24 / 09 / 2018

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Jean BRABLÉ

Téléphone : 03 87 52 96 67

Courriel : jean.brable@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. LIDO : 2018 - 606 V 1249

Le Directeur départemental des finances
publiques de la Moselle

à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
36 boulevard de Lorraine
Boîte Postale 10019
57501 SAINT AVOLD CEDEX

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN LIBRE DE TOUTE CONSTRUCTION

ADRESSE DU BIEN : RUE DES GÉNÉRAUX ALTMAYER 57500 SAINT AVOLD

VALEUR VÉNALE : 24 €/m²

1 - SERVICE CONSULTANT : VILLE DE SAINT AVOLD

Affaire suivie par : Émilie LAUER-MEYER

2 - Date de consultation : 12 septembre 2018
Date de réception : 12 septembre 2018
Date de visite : 23 janvier 2018
Date de constitution du dossier "en état" : 12 septembre 2018

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'un terrain pour réalisation d'une maison médicale

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : section 43 pour une emprise d'environ 2 533 m² à prélever de la parcelle 114 après arpentage et déclassement éventuel du domaine public communal

Description du bien : emprise plane arborée

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Ville de SAINT AVOLD

Situation d'occupation : libre de toute occupation

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

L'emprise est située en zone Uc du Plan Local d'Urbanisme

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison avec le marché immobilier local des transactions de terrains à bâtir

La valeur vénale du bien est estimée à 24 €/m²

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Six mois

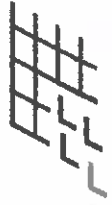
9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,


Jean BRABLÉ
Inspecteur des finances publiques



Échelle 1/1000

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DE GEOMÈTRES EXPERTS

Thierry RIBIC & Jean-Jacques BOUÏR

INGÉNIEURS ENSSAIS

10 rue de la République - 54000 Nancy - France - Tél : 03 83 51 51 51

Département de la MOSELLE

Commune de SAINY-AVOLD

AVANT-PROJET DE DIVISION

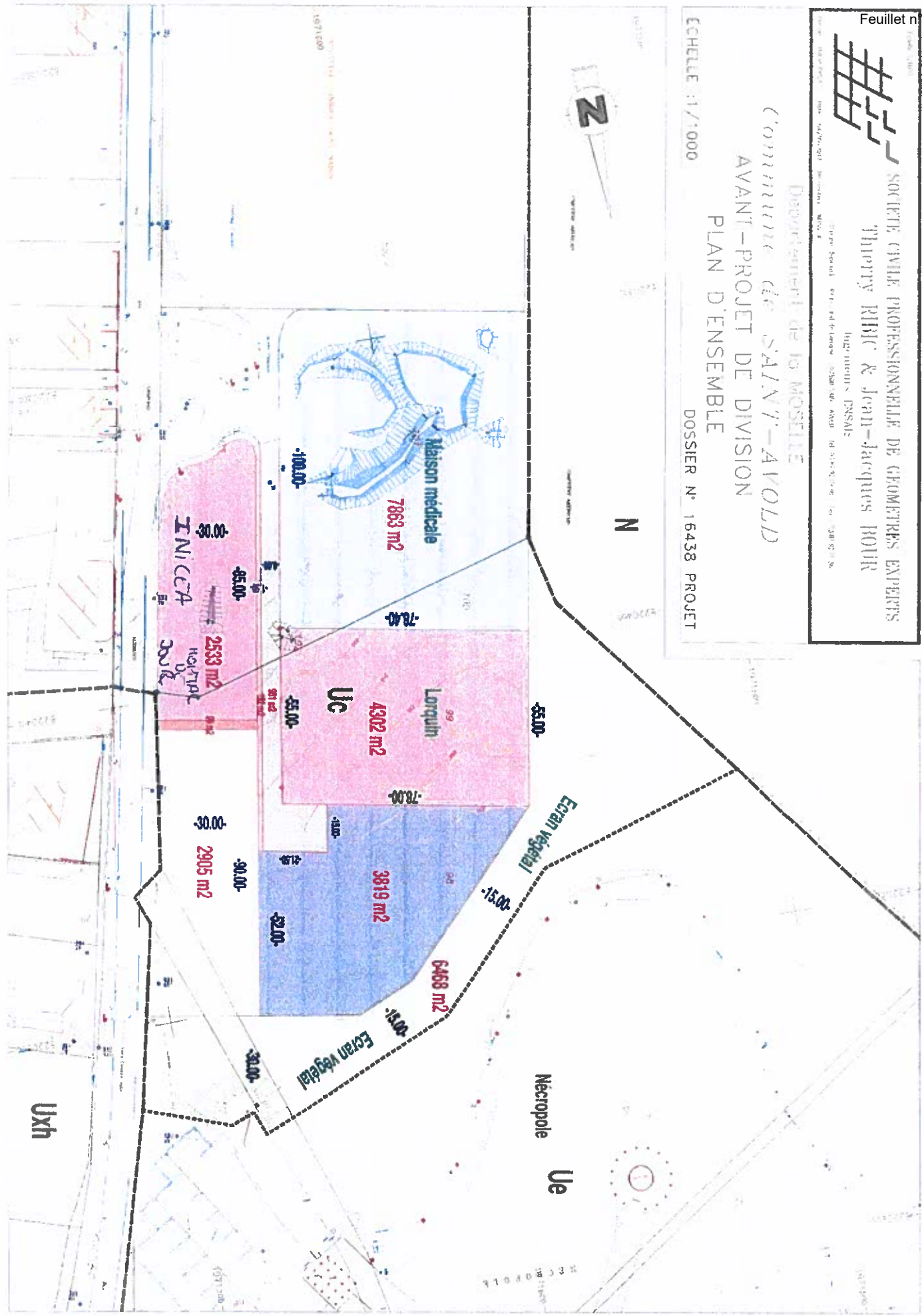
PLAN D'ENSEMBLE

ÉCHELLE : 1/1000

DOSSIER N° 16438 PROJET



N



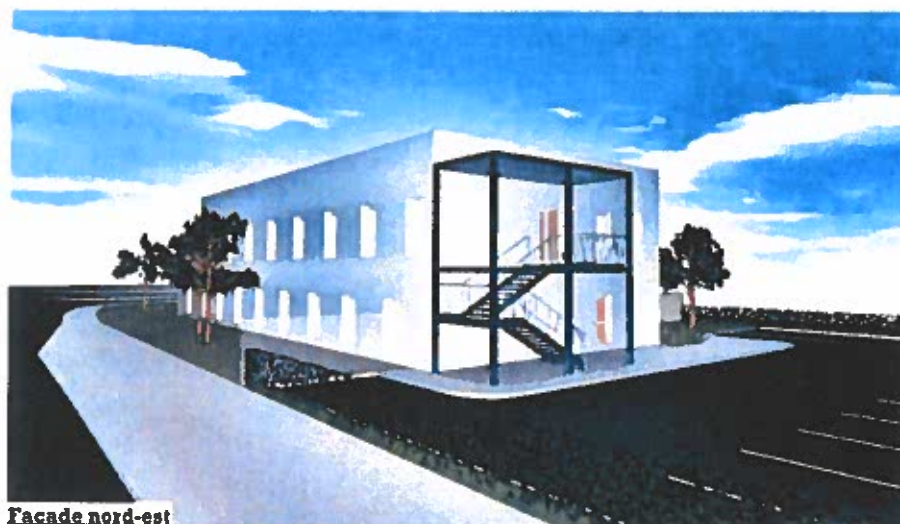
MAITRE D'OUVRAGE

Centre Naborien de Psychiatrie Ambulatoire
Rue des Généraux Altmayer - 57500 SAINT-AVOLD

02

Avant projet
Le 03/09/2018

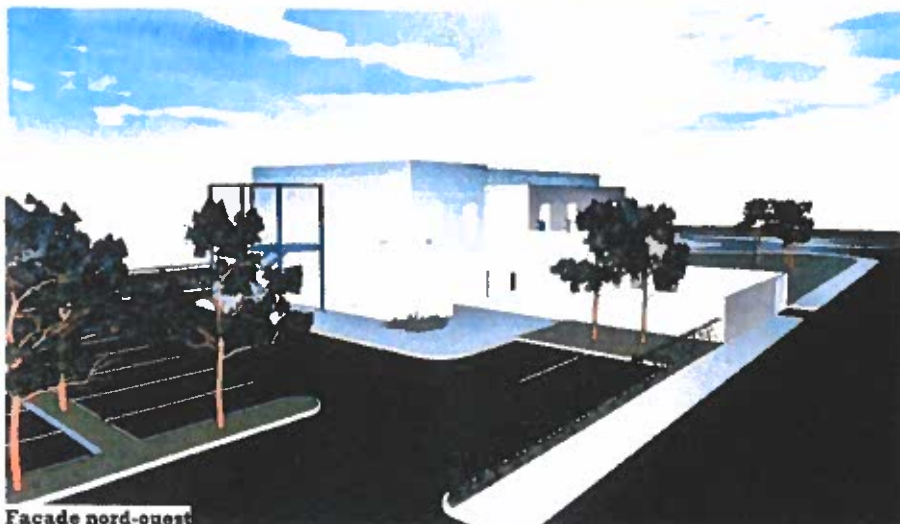
Vues en 3D



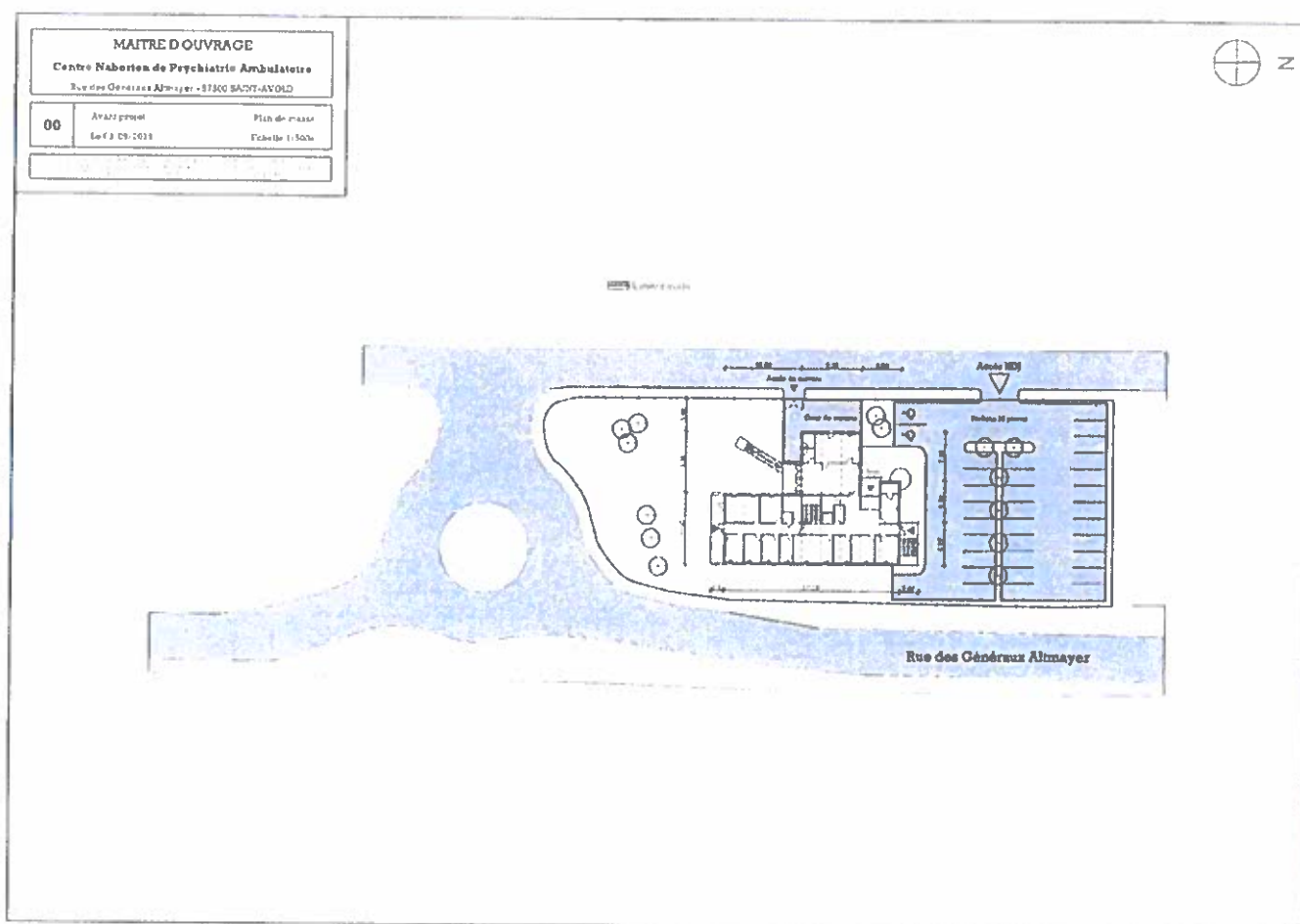
Façade nord-est



Façade sud-ouest



Façade nord-ouest



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLEWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

18 AUTORISATION DE DEFRICHEMENT EN VUE DE LA CREATION D'UN NOUVEL AMENAGEMENT ROUTIER AU QUARTIER JEANNE D'ARC.

Exposé de M. TLEMSANI, Adjoint, rapporteur.

La commune de Saint-Avold envisage la modification de l'intersection des rues Altmayer et Lavoisier à l'entrée du quartier Jeanne d'Arc en raison de nombreux accidents de la circulation ayant eu lieu dans le secteur.

Le dernier en date s'est produit en août 2018, au cours duquel une voiture s'est encastrée dans le salon d'une maison de la rue Lavoisier.

La création d'un carrefour permettra d'éviter, à l'avenir, ce genre d'accident et garantira la sécurité des usagers de la route comme celle des habitants.

Cependant, dans le cadre de cet aménagement, une zone d'environ 14 ares, constituée d'une dizaine d'arbres, doit être défrichée.

Au terme du projet, il est prévu de replanter les arbres abattus.

Selon les dispositions de l'article L341-3 du Code Forestier, tout défrichement dans les bois et forêts est soumis à autorisation par les services de l'Etat.

L'emprise nécessaire à l'ouvrage constitue un espace boisé classé au regard du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Saint-Avold, en application de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme ;

De ce fait, par courrier du 03 mai 2019, la Direction Départementale du Territoire (DDT) demande que la commune délibère sur la nécessité de défricher cet espace boisé classé en vue de la création dudit carrefour ;

Considérant que le nouvel aménagement routier s'inscrit dans un projet d'intérêt général dans la mesure où il permettra d'éviter des accidents de la circulation dans cette zone ;

Considérant que les crédits pour la réalisation de ce projet ont été inscrits au budget primitif 2019 ;

Ainsi, vos commissions des travaux, foncier/opérations immobilières et des finances, vous proposent :

- a) De valider le défrichement de l'emprise nécessaire à l'ouvrage à savoir 14 ares se situant dans la parcelle communale cadastrée :

Ban de Saint-Avoid
Section 61 n° 21 d'une contenance de 15a 29ca

dans la mesure où « ledit défrichement ainsi que la nouvelle voirie ne constitue pas un mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation et la protection des boisements classés sur la commune »;

- b) D'imposer à la collectivité, l'obligation de replanter une quinzaine d'arbres, dont l'espèce reste à définir, en lieu et place de l'ancienne voirie et à l'issue des travaux ;
- c) D'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de la DDT, l'autorisation prévue à l'article L341-3 du Code Forestier ;
- d) D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

---discussion---

A la question de Mme IMBAUT de savoir s'il est bien question de couper 15 arbres, M. TLEMSANI répond par l'affirmative.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 29 juillet 2019
Le Maire, γ

A. WOJCIECHOWSKI





Com. d'agglomération St-Avold Synergie



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michelle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

19 DOMAINE : CESSION D'UN BIEN COMMUNAL SITUÉ 68 RUE DES AMERICAINS.

Exposé de M. TLEMSANI, Adjoint, rapporteur.

La commune dispose d'un bien situé 68 rue des Américains. Il s'agit d'une maison mitoyenne construite aux alentours des années 1900, vide depuis de très nombreuses années et qui nécessite une réhabilitation complète pour être habitable.

La surface du bien est de 90, 51m² avec cave et combles mais ne dispose ni d'un garage, ni de places de stationnement.

Ce bien n'ayant aucune utilité pour la commune, elle a décidé, il y a quelques années déjà, de le mettre en vente.

Après maintes visites des lieux des services de la Ville avec de potentiels acquéreurs, une seule offre a été réceptionnée.

Il s'agit de M. Ali ABUALLI, demeurant à SAARBRUCKEN (66113), Beilsteiner weg 6, qui propose la somme de 11 500€, compte tenu des nombreux travaux à réaliser.

Cependant, l'estimation des domaines du 11 juin 2019 conclut à une valeur vénale de 33 000€.

Mais, au vue de la vétusté du bien et du fait que la commune ne peut l'utiliser en l'état, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent ;

- a) D'accepter le prix de 11 500€ (ONZE MILLE CINQ CENTS) proposé par M. Ali ABUALLI demeurant en Allemagne à l'adresse visée ci-dessus, et par conséquent de lui céder le bien communal situé 68 rue des Américains et cadastré :

Ban de Saint-Avoid
Section 08 n° 41 - 0a 67ca

- b) De préciser que le prix sera payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente à intervenir au plus tard le 30 juin 2020, sachant que tous les frais (acte de vente, etc...) seront à la charge de l'acquéreur ;
- c) D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

---discussion---

M. BREM rappelle que la ville avait acheté ce bien en 2007 aux époux Altmayer pour la somme de 59 000 euros dans le but d'agrandir la route, projet qui n'a jamais abouti. Selon lui, l'acquéreur qui se présente aujourd'hui, fait partie du cercle d'amis de M. le Maire et estime par conséquent que cette vente ne s'effectue pas dans les règles. Il indique que, pour ces motifs, son groupe souhaite surseoir la délibération afin de procéder à la publicité réglementaire pour la mise en vente de ce bien, et propose une mise à prix d'au moins 33 000 euros, montant qu'il estime plus cohérent.

M. le Maire rappelle que la ville cherche à vendre ce bien depuis longtemps et explique que si un autre acquéreur s'était présenté, prêt à l'acheter pour 33 000 euros, la ville n'aurait pas hésité un instant à le lui céder. Il indique qu'il ne souhaite plus conserver de telles ruines qui se dégradent au fil des années et risquent d'endommager les propriétés voisines par l'effondrement du toit ou autre partie du bâti.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.
A noter 3 CONTRE : Mme IMBAUT, M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 29 juillet 2019
Le Maire, ¶

A. WOJCIECHOWSKI





N° 7300-SD
(mars 2016)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MOSELLE

Pôle Gestion publique

1, RUE FRANCOIS DE CUREL

B.P. 41054

57036 METZ CEDEX 1

Mél ddfip57.pole-evaluation@dgfp.finances.gouv.fr

Le 11 / 06 / 2019

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Jean BRABLÉ

Téléphone : 03 87 52 96 67

Courriel : jean.brable@dgfp.finances.gouv.fr

Réf. LIDO : 2019 - 606 V 0575

Le Directeur départemental des finances
publiques de la Moselle

à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
36 boulevard de Lorraine
Boîte Postale 10019
57501 SAINT AVOLD CEDEX

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : UNE MAISON DE VILLE D'HABITATION , TERRAIN INTÉGRÉ

ADRESSE DU BIEN : 68 RUE DES AMÉRICAINS 57500 SAINT AVOLD

VALEUR VÉNALE : 33 000 €

1 - SERVICE CONSULTANT : VILLE DE SAINT AVOLD

Affaire suivie par : Émilie LAUER-MEYER

2 - Date de consultation : 03 juin 2019
Date de réception : 03 juin 2019
Date de visite : 06 juin 2019
Date de constitution du dossier "en état" : 06 juin 2019

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession du patrimoine inutile aux missions de la commune

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : section 08 parcelle 41 d'une contenance de 67 m²

Description du bien : une maison d'habitation de ville édiée en 1900, R+2 sur cave partielle, combles non aménagés, à rénover

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Ville de SAINT AVOLD

Situation d'occupation : libre de toute occupation

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

La maison est située en zone Ua du Plan Local d'Urbanisme

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison avec le marché immobilier local des transactions de maisons de ville à rénover

La valeur vénale est de 33 000 €

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,


Jean BRABLÉ
Inspecteur des finances publiques



Com. d'aggl. St-Avold Synergie



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.





REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**20 PARTICIPATION A LA MANIFESTATION « FETE DES VOISINS –
EDITION 2019 »**

Exposé de M. TLEMSANI, Adjoint, rapporteur.

Le 20^{ème} anniversaire national de la Fête des Voisins a été fixé le 24 mai 2019.

La Fête des Voisins est avant tout un évènement qui promeut la solidarité et le vivre ensemble, elle permet de renforcer les liens de proximité.

La Ville en partenariat avec les Associations Victor Calland et des Locataires Ste Barbe de SAINT-AVOLD soutiennent cette opération qui s'est déroulée dans les quartiers du Faubourg, Jeanne d'Arc, Huchet, Côte de la Justice et Carrière Wenheck.

Pour cette manifestation, l'aide de la municipalité se traduit par une participation financière pour ces associations porteuses de projet.

Compte tenu de ce qui précède, votre assemblée est appelée à approuver le versement d'une subvention à savoir :

- 500,00 € à l'Association Victor Calland
- 300,00 € à l'Association des Locataires Ste Barbe de SAINT-AVOLD

La subvention sera à imputer au chapitre 65/70-6574

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 1^{er} juillet 2019
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (7)

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

21 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019

Exposé de M. VUKOJEVIC, Adjoint, rapporteur.

La commission municipale du logement soumet à l'approbation de l'assemblée ses propositions d'attributions de subventions aux associations relevant de sa compétence pour l'exercice 2019.

La répartition par association figure sur l'état ci-dessous.

IMPUTATION BUDGETAIRE	ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION
65-401-6574	Bridge Club	7 000 €
65-33-6574	Carnaval Club	7 500 €
65-70-6574	Victor Calland	400 €

Les crédits sont disponibles au budget 2019 - chap.65 art.6574 subventions de fonctionnement aux associations

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 1^{er} juillet 2019

Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERRY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

22 CENTRE CULTUREL PIERRE MESSMER – CONVENTION CARTE JEUN'EST

Exposé de Mme STELMASZYK, Adjointe, rapporteur.

La Région GrandEst a mis en place un nouveau dispositif à l'attention des lycéens et apprentis âgés de 15 à 29 ans en mettant à leur disposition une carte et une application pour téléphone mobile avec la création d'un portail dénommé « JEUN'EST ».

Ce dispositif a pour objectif de poursuivre une action d'accompagnement de la scolarité des lycées, des étudiants et des apprentis sur différents volets tels que l'acquisition ou la location de manuels scolaires, la culture, le sport, et de faire bénéficier d'autres publics jeunes, d'avantages, de bons plans et informations diverses.

L'adhésion à cette convention permettra aux détenteurs de cette carte de pouvoir bénéficier de crédits cinéma :

- 3 x 2 € pour l'avantage cinéma pour les lycéens et apprentis et
- 2 x 3 € pour l'avantage cinéma pour les films soutenus par la Région, pour les lycéens, apprentis, suivis en Mission Locale, demandeur d'emploi, étudiant, Service Civique, en emploi de moins de 25 ans et autre cas de moins de 25 ans.

Cette adhésion n'engendre aucun frais, le logiciel de billetterie-cinéma incluant ce mode de règlement.

Il vous est proposé de conventionner avec la région Grand Est pour permettre l'utilisation pour le public jeune de la carte JEUN'EST et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la région Grand Est.

---discussion---

A la question de Mme IMBAUT de savoir de quelle manière l'information est diffusée auprès des jeunes, Mme STELMASZYK explique que la Région édite un fascicule à destination des lycéens en plus d'affiches. Elle suggère également une information sur le site Internet de la ville.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 29 juillet 2019
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



**CONVENTION RELATIVE A LA CARTE/APPLICATION JEUN'EST
DE LA REGION GRAND EST**

**ENTRE :**

La Région Grand Est, 1 place Adrien Zeller BP 91006 - 67070 Strasbourg cedex, représentée par le Président du Conseil Régional, dûment habilité à l'effet de signer les présentes ci-après désignée par le terme "la Région"

D'UNE PART,**ET :**

Le partenaire, représenté par son représentant légal,

Nom prénom :

Fonction :

Raison sociale :

Nom que vous voulez voir apparaître sur le site :

SIREN/SIRET * :

NAF/APE :

PARTENAIRE JEUN'EST N°
(à remplir par la Région Grand Est)

Localisation de l'activité (pour une cartographie)

Adresse * :

Code postal * :

Ville * :

Téléphone *

Courriel * :

Coordonnées du représentant (pour toute correspondance)

Adresse * :

Code postal * :

Ville * :

Téléphone * :

Téléphone portable :

Courriel * :

Ci-après désigné par le terme "le partenaire"

D'AUTRE PART,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 4111-1 et suivants ainsi que les articles R 4311-1 et suivants,
VU le Code de l'Éducation,
VU le marché de service relatif à la mise en œuvre d'une carte/application, notifié le 20 novembre 2017,
VU la délibération du Conseil Régional Grand Est n° 18SP-1096 du 22 juin 2018.

SOUHAIT DU PARTENAIRE
(Sous réserve du contrôle par la Région)

Je souhaite être conventionné pour les thématiques suivantes :

- | | | |
|--|-----------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Manuels scolaires | <input type="checkbox"/> Livre | <input type="checkbox"/> Cinéma |
| <input type="checkbox"/> Spectacle vivant | <input type="checkbox"/> Festival | <input type="checkbox"/> Sport |

La Région vérifiera l'éligibilité du partenaire au(x) thématiques choisie(s). Les cas d'anomalies (ex : thématiques non conformes à l'activité du partenaire) feront l'objet d'un contact.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

La Région a décidé d'offrir aux jeunes de 15 à 29 ans une carte et application pour téléphone mobile et de créer un portail dénommés « JEUN'EST ». Ce dispositif permet de poursuivre une action d'accompagnement de la scolarité des lycéens, des étudiants et des apprentis sur différents volets tels que l'acquisition ou la location des manuels scolaires, la culture, le sport et de faire bénéficier d'autres publics jeunes d'avantages, bons plans, informations diverses.

1. La Région a décidé d'accorder aux lycéens une aide individuelle pour participer à l'achat ou la location des manuels scolaires, conformément à la liste arrêtée dans chaque établissement (hors lycées 4.0) pour chacune des classes.
 La carte et application « JEUN'EST » peut également servir à l'acquisition de dictionnaires, annales, œuvres littéraires à l'exclusion de toutes fournitures scolaires (cartouches d'imprimantes, cahiers, stylos ...) ou cotisation d'adhésion à une association.
2. Soucieuse de permettre au plus grand nombre de jeunes formés dans les établissements d'enseignement, d'accéder à des biens et services culturels variés et de développer les pratiques culturelles de tous les jeunes, la Région a initié des avantages culture sur la carte.
 Ces avantages permettent à chaque jeune d'assister à une manifestation culturelle en région Grand Est : cinéma, spectacle, festival, concert et d'acquérir des livres non scolaires.
 Pour l'ensemble des prestataires culturels concernés, l'adhésion à ce dispositif est un moyen d'offrir au plus grand nombre de jeunes des biens et des services qui, tout en permettant l'accroissement de la diffusion culturelle, contribue à développer la notoriété des sites culturels.
3. La Région souhaite également soutenir l'accès à la pratique sportive pour les jeunes au travers d'une aide individuelle à la prise de licence sportive scolaire ou universitaire.
 Seront ainsi concernés les élèves de lycées généraux et technologiques, lycées professionnels, lycées privés sous contrat d'association avec l'Etat et lycées agricoles détenteurs d'une association sportive dûment agréée par une fédération sportive scolaire délégataire (UNSS, UGSEL) ainsi que les étudiants auprès du comité régional du sport universitaire.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre par la Région et le partenaire JEUN'EST.

ARTICLE 2 - CHAMP D'APPLICATION DU DISPOSITIF :

La Région a décidé de retenir un dispositif caractérisé par la délivrance d'une carte et/ou application personnalisée qui accompagne le jeune - ci après dénommé « le bénéficiaire ». La carte est associée à un compte crédité automatiquement et utilisable par le bénéficiaire auprès du réseau de partenaires conventionnés sur le territoire dédié à JEUN'EST.

ARTICLE 3 - MONTANT DE LA PARTICIPATION REGIONALE :

Le montant de l'aide allouée par la Région à chaque bénéficiaire est fixé par l'Assemblée Régionale ; le montant est consultable sur le site de la Région : www.grandest.fr. Ce montant est automatiquement crédité sur le compte associé à la carte ou à l'application, dès que la scolarité est validée par l'établissement ou que les pièces utiles ont été téléchargées pour les jeunes autres que les lycéens et apprentis.

ARTICLE 4 - DROITS ET OBLIGATIONS DES CONTRACTANTS :**Engagements de la Région :**

- mise à disposition d'une assistance technique téléphonique, par le prestataire de service extérieur retenu, pour toutes les difficultés rencontrées pour l'utilisation de la carte ;
- mise à disposition d'un extranet partenaire disposant de fonctions dont la possibilité de consulter l'état des transactions de débit effectuées et sa fiche partenaire ;
- à son initiative, la Région met à disposition des partenaires, un ou des dispositifs matériels et/ou logiciels de débit des comptes ;

Fonction spécifique de débit sur l'extranet partenaire comprenant les fonctionnalités et services suivants :

- une fonction spécifique de débit sur l'extranet partenaire que celui-ci s'engage à utiliser sur présentation de la carte, pour la période d'utilisation autorisée de cette dernière pendant toute la durée du marché (le partenaire fournit la plateforme technique connecté à internet, selon les cas PC sous Windows, Smartphone,...) ;

Autres dispositifs :

- en fonction des évolutions technologiques, la Région peut être amenée à proposer d'autres dispositifs matériels ou logiciels afin que les bénéficiaires puissent disposer des aides octroyées par la Région auprès des partenaires JEUN'EST ;

Engagements du partenaire :

- accepter la carte, durant sa période de validité, au titre du paiement total ou partiel des prestations faisant l'objet de la convention ;
- n'accepter en aucun cas la carte pour le règlement d'autres prestations que celles faisant l'objet de la convention ;
- ne verser aucune contrepartie financière à quiconque sur présentation de la carte ou en remboursement d'un achat effectué avec la carte ;
- adresser à la Région ou au prestataire de service extérieur retenu, lors de la signature de la convention, un relevé d'identité bancaire datant de moins d'un mois et à informer la Région, sans délai, de tout changement intervenu dans ses coordonnées bancaires ;
- apposer dans un endroit visible par les bénéficiaires les documents de communication fournis par la Région signalant la participation du partenaire au dispositif ;
- conserver le double des justificatifs de transactions et les rapports quotidiens des transactions ainsi qu'à s'assurer de la concordance entre ces pièces. Ces pièces doivent pouvoir être transmises à la Région à sa demande ;
- restituer chaque carte à puce à chaque bénéficiaire après toute utilisation même si son solde est à zéro ;
- respecter et fournir l'ensemble des prérequis techniques demandé par le prestataire de service extérieur retenu.

ARTICLE 5 - MODALITES DE REMBOURSEMENT :

La Région mandate au partenaire la contrepartie des montants correspondant aux paiements effectués par les bénéficiaires au moyen de la carte dans la limite des aides régionales définies à l'article 3 de la présente convention.

Le règlement s'effectue par virement sur le compte bancaire du partenaire sur la base des données afférentes aux transactions communiquées par le prestataire de service en charge de la gestion du dispositif.

Le versement des crédits est effectué sur le compte suivant : (joindre un RIB pour la validation de votre dossier)

TITULAIRE DU COMPTE : IBAN BIC :

POUR TOUT CHANGEMENT DE COORDONNEES (adresse postale, numéro de téléphone, courriel, coordonnées bancaires...) merci de vous rendre sur l'extranet « partenaires » :

ARTICLE 6 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL :

Les données à caractère personnel issues du dispositif JEUN'EST font l'objet d'un traitement dont le responsable est la Région GRAND EST. Le partenaire s'engage à ne pas utiliser ces données à d'autres fins que celle de la transaction.

ARTICLE 7- DUREE DE LA CONVENTION :

La présente convention prend effet à la date de sa notification. Elle est reconduite annuellement par tacite reconduction, sauf dénonciation, par lettre recommandée avec accusé de réception, de l'une des parties.

Elle prend fin en tout état de cause au terme du marché avec le prestataire.

ARTICLE 8 - RESILIATION DE LA CONVENTION :

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis d'un mois.

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention, la Région se réserve le droit de mettre fin à cette convention à tout moment, sans préavis.

Le cas échéant, dès résiliation de la convention le partenaire restitue, sans délai et à ses frais, les matériels fournis par la Région à cette dernière.

ARTICLE 9 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

Le tribunal administratif de Strasbourg est seul compétent pour connaître de toute contestation relative à la présente convention.

Fait à Strasbourg, le

Le partenaire

Pour la Région

Nom du représentant et cachet

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvia BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**23 CENTRE CULTUREL PIERRE MESSMER – PROGRAMMATION SAISON
2019/2020 – VALIDATION DE LA PROGRAMMATION**

Exposé de Mme STELMASZYK, Adjointe, rapporteur.

La programmation de la saison culturelle 2019/2020 est établie et il vous est proposé, après avis favorables des commissions de la culture et des finances :

- * d'adopter les tarifs de la billetterie
- * d'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs aux spectacles programmés.

Pour l'organisation des spectacles relevant de la programmation exclusive du Centre Culturel, les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019 :

- article 11/0-6042 pour les dépenses ;
- article 70/0-7062 pour les recettes.

Le spectacle ci-après sera programmé en co-réalisation :

- Grand Ballet de Kiev : « Blanche Neige et les sept nains »

Il sera intégré à la programmation du Centre Culturel avec des modalités d'organisation définies par contrat entre les parties.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'inscription sur le même article de crédit estimé comme suit, sachant que le montant dépendra de la billetterie encaissée :

- Grand Ballet de Kiev, « Blanche Neige et les sept nains » : estimation à 13500 € H.T avec versement de 90% au producteur

Tarifs par spectacle

Pour précision, le tarif réduit s'appliquera – sur présentation d'un justificatif – aux scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, personnes handicapées, personnes de + 60 ans, titulaires de la carte « famille nombreuse », comités d'entreprises et partenaires, groupes d'au moins 10 personnes.

Le tarif moins de 18 ans s'appliquera comme son nom l'indique – sur présentation d'un justificatif – aux personnes de moins de 18 ans. A noter qu'il est prévu sur certains spectacles et s'appliquera en priorité par rapport au tarif réduit.

Tarif « abonné »

- Les bénéficiaires du tarif « abonné » sont les personnes achetant, en une opération, au minimum 3 spectacles différents de la saison culturelle. Ils seront alors nommés « abonnés ». Ils pourront bénéficier du tarif « abonné » tout au long de la saison pour d'autres achats éventuels.
- Les abonnés ne peuvent, en revanche, acheter qu'un seul billet au tarif « abonné » par spectacle.

Il est précisé :

- Que le spectacle d'ouverture de saison est offert aux personnes abonnées et déclarant vouloir y assister lors de l'ouverture de la vente au public, dans la limite des places disponibles.
- Qu'en cas d'annulation de spectacle, le remboursement interviendra sur la base du tarif fixé lors de l'achat du spectacle : plein, réduit, moins de 18 ans ou tarif « abonné ».

Vente

Les ventes des spectacles de cette nouvelle saison culturelle pourront débuter après la validation du Conseil municipal.

Le tableau récapitulant les spectacles de la saison figure ci-après.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 1^{er} juillet 2019
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

Programmation Saint-Avoid
Centre culturel Pierre Messmer
Saison 2019/2020

Nature	Info	Nbr	Titre	Date	Tarifs €			
					plein	réduit	-18 ans	Abonné
Chanson		1	Jules Box (ouverture de saison)	05/10/2019	14	/	10	/
Humour		2	Les Frères Taloché	07/11/2019	29	25	10	23
Théâtre		3	Théâtre en Platt, Sarreguemines	24/11/2019	12	/	/	10
Théâtre		4	Le Secret des cigales	30/11/2019	29	25	10	23
Musique		5	L'Harmonie municipale, St-Avoid	21/12/2019	8	/	/	6
Danse		6	Grand ballet de Kiev	10/01/2020	29	25	10	23
Théâtre		7	Chasse à l'homme	01/02/2020	29	25	10	23
Théâtre		8	Théâtre Platt, Grundviller	09/02/2020	14	/	/	12
Musique		9	Bénabar	15/02/2020	36	/	/	34
Humour		10	Alban Ivanov	07/03/2020	34	/	/	32
Humour		11	Jeremy Ferrari	17/03/2020	32	/	/	30
Musique		12	Covertramp	21/03/2020	22	18	10	16
Musique		13	Zazie	06/04/2020	45	/	/	43
Humour		14	Caroline Vigneaux	16/05/2020	29	25	/	23

Sous réserve de modifications

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (5)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle SPADACCINI
 Estelle CONSTANS
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 André KIKULSKI
 Irène GORGOL
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
 M. BECKER à M. STEINER
 Mme PISTER à Mme STELMASZYK
 Mme CONSTANS à Mme AUDIS
 Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
 Mme SPADACCINI à Mme PILI
 Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
 M LANG (excusé)
 M MALICK
 MME PIGEOT
 MME ODDO

24 ENVIRONNEMENT : CONCOURS DES JARDINS OUVRIERS 2019.
BONS D'ACHAT OFFERTS AUX LAUREATS DU CONCOURS.

Exposé de M. HELFENSTEIN, Conseiller municipal, rapporteur.

Dans le cadre des plus beaux jardins ouvriers de Saint-Avold - Macheren / Petit-Ebersviller, le jury désignera 15 lauréats en totalité. Les 10 premiers prix sont des bons d'achat ou cartes cadeau valables auprès de 4 commerçants à savoir Grison Pro et Cie, La Maison Point Vert, Jardinerie Lehnhard à Saint-Avold, et Cora à Longeville-les-Saint-Avold.

Les dotations sont définies comme suit :

Lauréats	Cartes cadeau CORA à Longeville-les-Saint-Avold.	Bons d'achat Grison Pro et Cie, La Maison Point Vert ou Jardinerie Lehnhard à Saint-Avold	Total
1 ^{er}	50€	50 €	100 €
2 ^{ème}	25 €	25 €	50 €
3 ^{ème}	25 €	25 €	50 €
4 ^{ème}	25 €	25 €	50 €
5 ^{ème}	25 €	25 €	50 €
6 ^{ème}	15 €	15 €	30 €
7 ^{ème}	15 €	15 €	30 €
8 ^{ème}	15 €	15 €	30 €
9 ^{ème}	15 €	15 €	30 €
10 ^{ème}	15 €	15 €	30 €
Total des bons d'achat	225 €	225 €	450 €

Par ailleurs, 5 autres lauréats sont récompensés par des coffrets cadeaux,

- Prix Coup de Cœur
- Prix Ville de Saint-Avoid
- Prix spécial « Marcel Limacher »
à la charge de la ville de Saint-Avoid

- Prix encouragement
- Prix Commune de Macheren / Petit-Ebersviller
à la charge de la commune de Macheren Petit-Ebersviller

La Ville de Saint-Avoid prend en charge 225 € des bons d'achat (valables chez Grison Pro et Cie, La Maison Point Vert ou Jardinerie Lehnhard à Saint-Avoid) ainsi que les prix coup de cœur, Ville de Saint-Avoid et Limacher.

La Commune de Macheren prend en charge 225 € de cartes cadeau CORA à Longeville les St-Avoid) ainsi que les prix encouragement et Commune de Macheren.

En vous exposant ce qui précède, vos commissions de l'environnement et des finances invitent le conseil Municipal à approuver conformément aux conditions susvisées l'attribution de bons d'achat aux lauréats, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.
A noter : M. GAUDIG ne participe pas au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 1^{er} juillet 2019
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoint(s) (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**25 ENVIRONNEMENT : CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2019.
BONS D'ACHAT OFFERTS AUX LAUREATS DU CONCOURS.**

Exposé de M. HELFENSTEIN, Conseiller municipal, rapporteur.

Depuis de nombreuses années, la Ville organise le concours des Maisons Fleuries. Ce concours, destiné à encourager les habitants qui participent à l'embellissement de la commune, est basé essentiellement sur la qualité du fleurissement des façades et balcons, des jardins pour les particuliers en toutes leurs parties visibles de la voie publique.

La ville est découpée en 5 secteurs et les membres d'un jury désignent 6 lauréats par secteur à savoir 3 pour la catégorie Maisons et jardins et 3 pour la catégorie fenêtres et balcons (lorsque le secteur le permet). Afin de primer les fleurissements les plus remarquables, 30 bons d'achat ou cartes cadeau seront offerts aux lauréats à valoir chez les commerçants de Saint-Avold associés à l'opération, à savoir :

- Grison Pro et Cie ;
- la Maison Point Vert ;
- Cora ;
- Joli Bois ;
- Jardinier Lehnhard ;
- Le clos des Fleurs ;

Le coût total des bons d'achat s'élève à 3 000 €.

- 2 bons d'achat d'une valeur de 150 € par secteur pour les 1^{er} prix (dont 75€ sous forme de carte cadeau CORA et 75€ en bons d'achat valables chez les autres commerçants)
- 2 bons d'achat d'une valeur de 100 € par secteur pour les 2^{ème} prix (dont 50€ sous forme de carte cadeau CORA et 50€ en bons d'achat valables chez les autres commerçants)

- 2 bons d'achat d'une valeur de 50 € par secteur pour les 3^{ème} prix (dont 25€ sous forme de carte cadeau CORA et 25€ en bons d'achat valables chez les autres commerçants)

En vous exposant ce qui précède, vos commissions de l'environnement et des finances invitent le Conseil Municipal à approuver, conformément aux conditions susvisées, l'attribution de bons d'achat et cartes cadeau aux lauréats, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 1^{er} juillet 2019
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Chretien THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (6)

M. THIERRY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

Observation : Mme PISTER arrive avant le vote de ce point.

26 ENVIRONNEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Exposé de M. WITTMER, Conseiller municipal, rapporteur.

La commission de l'environnement soumet à votre approbation ses propositions d'attribution de subventions aux associations relevant de sa compétence, pour l'exercice 2019, selon les critères suivants :

A) Subvention de fonctionnement

Il est alloué une subvention de fonctionnement de 150 € à chaque association.

Il a été convenu de l'adoption d'une convention bipartite entre la Ville de Saint-Avold et l'association 'L'école du Chat', visant à allouer une subvention annuelle de deux mille euros pour la réalisation de stérilisations des chats errants sur la commune de Saint-Avold.

B) Subvention ponctuelle

Sur présentation d'un bilan prévisionnel du projet et de justificatifs, la répartition est fixée selon les critères suivantes :

1. participation à la vie locale (manifestation, salon...)
2. objectif de l'association dans l'année (projets...)
3. nombre d'adhérents
4. interventions aux niveaux scolaires

Associations	Subvention de Fonctionnement	Subvention Ponctuelle	Total
Association des Amateurs de Jardinage	150 €	600 €	750 €
Association de Protection des Oiseaux et de la Nature (APON)	150 €	500 €	650 €
Ecole du Chat	150 €	2 000 €	2 150 €
Total	450 €	3 100 €	3 550 €

Concernant le versement des subventions ponctuelles, celui-ci n'interviendra que sur demande écrite, avec présentation des justifications adéquates comme précisées ci-dessus.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2019 sur le compte 65/833-6574.

Après avis favorable de la commission de l'environnement et la commission des finances, il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à procéder :

- au versement des subventions susvisées.
- à la signature de la convention avec l'association « L'école du Chat ».

---discussion---

Selon Mme IMBAUT l'école du chat bénéficie déjà d'une subvention versée par la CASAS.

M. HELFENSTEIN acquiesce et confirme que l'association bénéficie d'une subvention communale et intercommunale. Il indique toutefois que les deux subventions réunies ne suffisent pas par rapport au travail effectué, car même si les frais vétérinaires sont minorés l'association enregistre des dettes sur ces dépenses-là.

Mme IMBAUT se demande comment l'association s'organise pour enregistrer des dettes puisqu'elle bénéficie de bons de stérilisations.

M. HELFENSTEIN répond que la demande est plus importante que le nombre de bons délivrés et rappelle qu'en plus des stérilisations il y a les castrations.

Mme STELMASZYK indique que la subvention est versée après estimation des dépenses annuelles. Elle explique en effet que chaque intervention vétérinaire fait l'objet d'un bon précisant le coût de l'acte, ce qui a permis de faire une estimation approximative, toutefois toutes les dépenses ne sont pas uniquement effectuées chez le vétérinaire.

Pour conclure, M. STEINER ajoute que les frais vétérinaires ne concernent pas uniquement des actes de stérilisation ou castration. Il explique en effet que des soins sont également apportés aux chats en mauvaise santé ou blessés.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.
A noter : M. GAUDIG ne participe pas au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 29 juillet 2019
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI





**CONVENTION 2019
ENTRE LA VILLE DE SAINT-AVOLD
ET**

L'ECOLE DU CHAT

SUR LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'association « l'Ecole du Chat de Moselle »
Délégation de Valmont – B.P. 10054 – 57502 SAINT-AVOLD,
représentée par sa Présidente, Madame Marie-Concetta LO BIANCO

d'une part,

La Commune de Saint-Avold dont le siège est au 36 Bld de Lorraine, 57500 Saint-Avold,
représentée par son Maire, Monsieur André WOJCIECHOWSKI,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La Commune a souhaité mettre en place une convention visant à maintenir l'action de la limitation de la population féline libre, et ce en conformité avec la législation en vigueur. Par conséquent, l'Association « L'Ecole du Chat » s'engage sur le ban de la commune de Saint-Avold à capturer, transporter et faire stériliser par un vétérinaire les chats errants et les ramener sur les lieux de capture après les interventions..

Article 2 :

L'association remplira une demande d'intervention qui sera signée par le demandeur et approuvée par la Ville de Saint-Avold – Service Environnement.

L'Association travaillera avec le vétérinaire de son choix

Le vétérinaire établira des factures détaillées qui comporteront :

- Le jour et le lieu de capture
- Le nom et l'adresse du demandeur

Le montant de la subvention ponctuelle allouée à l'Association « l'école des chats » pour la réalisation de stérilisations des chats errants sur la commune s'élève à 2 000,00 € TTC pour l'année 2019.

La subvention sera versée trimestriellement à l'Ecole du Chat sur présentation des justificatifs adéquats à savoir :

- Facture du vétérinaire
- Demande d'intervention relative à la facture présentée et approuvée par la Ville de Saint-Avold - Service Environnement

Article 3 : durée de la convention

La présente convention est établie pour l'année 2019.

Article 4 :

La convention pourra être résiliée à tout moment. La partie à l'origine de la résiliation devant en informer l'autre au moins 2 mois avant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Saint-Avoid, le

**Pour la Commune
Le Maire :**

André WOJCIECHOWSKI

**Pour la l'Association « Ecole du Chat »
La Présidente :**

Maria-Concetta LO BIANCO

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrice MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**
M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**
M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**27 MOTION - ENVIRONNEMENT – OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) – MAINTIEN
DU SERVICE PUBLIC DE L'ONF**

Exposé de Mme STELMASZYK, Adjointe, rapporteur.

Le conseil municipal de Saint-Avold réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir des territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier, le conseil municipal soutient les personnels de l'ONF et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF,
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales,
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 1^{er} juillet 2019

Le Maire, 

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christiane THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

28 SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ARC EN CIEL » GESTIONNAIRE DU MULTI-ACCUEIL. (VERSEMENT DU SOLDE).

Exposé de Mme PISTER, Adjointe, rapporteur en remplacement de Mme CONSTANS absente ayant donné procuration.

Conformément aux dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M14 applicable aux communes, les crédits relatifs aux subventions versées sont suivis au niveau auquel est intervenu le vote. Toutefois, le paiement de ces dépenses est subordonné à la production d'une décision individuelle d'attribution, prise par l'assemblée délibérante.

Une avance de 50 % de la subvention attribuée à l'Association Arc en Ciel gestionnaire du Multi-accueil en 2018 (290 000 €) soit 145 000€ avait été accordée le 10/12/2018 par délibération du conseil municipal afin de ne pas mettre l'association en difficulté en début d'année et lui permettre un bon fonctionnement.

Après examen des documents budgétaires transmis par l'association, vos Commissions des Affaires Sociales et des Finances donnent un avis favorable et vous proposent le versement du solde, soit 145 000 € (subvention 2019 : 290 000 €).

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65/64-6574 du budget 2019.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.
A noter, Mme PISTER ne participe pas au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 28 juin 2019
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI
M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

Observation : M. TLEMSANI a quitté momentanément la salle, et ne participe pas au vote, de ce fait la procuration de Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI est caduque.

**29 SUBVENTION A L'ASSOCIATION D'ACTION EN FAVEUR
DES PERSONNES AGEES DE SAINT-AVOLD ET DE SES CANTONS**

Exposé de Mme BECKER, Conseillère municipale, rapporteur.

Conformément aux dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M 14 applicables aux communes, les crédits relatifs aux subventions versées sont suivis au niveau auquel est intervenu le vote. Toutefois le paiement de ces dépenses est subordonné à la production d'une décision individuelle d'attribution, prise par l'assemblée délibérante.

Aussi, vos commissions des Affaires Sociales et des Finances vous proposent d'accorder une subvention de 37 376,09 €, correspondant aux dépenses de personnel et d'entretien engagées pour le foyer club du 3^{ème} âge au cours de l'année 2018, conformément à la convention du 19 juillet 2017.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 – chapitre 65 – 611 – article 6574.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.
A noter : M le Maire, Mme BECKER et Mme PISTER ne participent pas au vote.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 1^{er} juillet 2019
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (6)

M. THIERRY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (6)

M. HAYDINGER
M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

OBSERVATIONS : M. HAYDINGER a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

30. SUBVENTION A L'EQUIPE DE PREVENTION SPECIALISEE DU COMITE MOSELLAN DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE ET DES ADULTES POUR LE FONCTIONNEMENT DU CLUB DE PREVENTION.

Exposé de Mme PISTER, adjointe, rapporteur.

Une intervention éducative territoriale

L'équipe de prévention spécialisée de Saint-Avold œuvre sur l'un des 7 secteurs, définis par le Conseil départemental, afin de couvrir les 5 nouveaux territoires du département (THONVILLE, METZ-ORNE, FORBACH/SAINT-AVOLD, SARREGUEMINES/BITCHE et SARREBOURG/SAULNOIS).

Les 15 équipes de prévention situées sur ces territoires travaillent en cohérence et en synergie avec les autres services de la Protection de l'Enfance. C'est donc un vrai maillon de la protection de l'enfance sur le département de la Moselle.

La prévention spécialisée jusqu'alors était orientée par 3 missions principales :

- - Lutter contre la marginalisation des jeunes de 10 à 21 ans
- - Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- - Soutenir et promouvoir le milieu de vie des habitants.

L'évolution des problématiques et les différentes réflexions menées avec le Département ont mené la prévention spécialisée en Moselle, à s'axer sur des missions plus « affinées » :

- - La lutte contre le décrochage scolaire
- - La rue virtuelle
- - La prévention de la radicalisation.

L'équipe de prévention spécialisée (l'EPS) de Saint-Avold compte 1 directeur-adjoint, 1 secrétaire et 3 éducateurs spécialisés.

Travail de rue et veille sociale :

L'EPS œuvre le plus souvent dans les rues et lieux (parcs, city-stades, entrées d'immeubles...) fréquentés par le public 10-21 ans, principalement sur les quartiers Carrière, Wenheck et Faubourg. La veille sociale vise principalement les entrées/sorties du collège, les activités des espaces jeunes, les fêtes de quartier, les clubs sportifs...

Le travail de rue est d'aller à la rencontre des jeunes, dans leur milieu, d'observer, d'analyser et de comprendre. Il vise également à, quand cela est nécessaire, enchaîner sur une action, un accompagnement.

- Nombre de jeunes rencontrés : 216
- Nombre de jeunes dans une relation : 147
- Nombre d'orientations directes effectuées : 80
- Nombre de nouveaux suivis/travail de rue : 27.

Travail de présence sociale :

De nombreux jeunes cumulent les difficultés, qui impactent leur vie scolaire, personnelle et professionnelle. Trois permanences ont été mises en place : les mercredis de 13 h à 15 h, les jeudis de 10 h à 12 h et les vendredis de 13 h à 15 h. Celles-ci permettent au jeune de se poser, de prendre du recul avec l'aide de l'éducateur et de réfléchir avec lui à des questionnements et des solutions. Lors de ces permanences, une aide administrative est proposée (rédaction de CV, compréhension de courriers pôle-emploi, assistante sociale, préfecture).

Nombre de démarches réalisées :

- - administratives : 127
- - sociales : 96
- - professionnelles : 42
- - préparation aux concours : 12.

Travail avec les familles :

Il est important que la famille soit partie prenante dans la relation avec le jeune, dans le but de mener à bien son projet. Il arrive que l'EPS mène un travail de médiation entre le jeune et sa famille.

- Nombre de familles connues : 146
- Nombre de familles rencontrées : 85
- Nombre de familles orientées : 21
- Nombre de familles orientées par l'AS : 12
- Nombre de familles orientées par la mission locale : 4
- Nombre de familles orientées par un établissement scolaire : 8
- Nombre de familles orientées par le dispositif Mousqueton : 3.

Les interventions éducatives individuelles :

Elles représentent une part importante de l'action de l'EPS. Basées sur la relation de confiance et le respect mutuel, elles sont néanmoins majoritairement tributaires de la libre adhésion et de l'engagement/implication du jeune à être auteur et acteur de son parcours de vie. Cela implique du temps (parfois plusieurs mois voire années avant de créer un lien et requiert de l'adaptation car chaque situation peut être complexe et changeante.

- Nombre de RDV avec une personne : en moyenne 3 à 5, suivant la problématique et la demande du jeune.
- Nombre de RDV fixés au bureau : en moyenne 3 à 5 RDV par semaine et par éducateur.
- Nombre d'accompagnements (justice, école,...) : 22
- Nombre de RDV en promenade : 12.

Nombre de jeunes orientés vers des dispositifs existants :

- La garantie jeune : 17 adolescents
- Le Service Militaire Volontaire : 2 garçons
- Ecole de la 2ème chance : 3 garçons
- Le DAIP : 1 garçon
- Le Forum des métiers : 15 adolescents.

Prévention du décrochage scolaire :

Un travail est effectué avec le collège La Carrière, où l'EPS se situe dans une position d'intermédiaire entre le public et l'établissement. L'EPS met en place des ateliers de soutien scolaire, aide à l'orientation, favorise la mise en relation avec l'établissement scolaire, assiste le jeune en conseil de discipline, toujours avec l'accord du jeune.

Une réunion mensuelle a lieu entre les éducateurs, le CPE, l'assistance scolaire et l'infirmière, pour échanger sur des situations de jeunes repérés comme difficiles, présentant des problèmes de comportement, en échec scolaire, avec un absentéisme répété.

Les jeunes décrocheurs sont repérés et orientés vers les services de l'EPS soit par le collège, le Lycée, les AS de secteur, les parents, le jeune lui-même, soit par les éducateurs lors des rencontres avec les adolescents.

Interventions réalisées au Lycée Charles Jully: 7 demi-journées sur la discrimination, le sexisme, le harcèlement à l'école; (classe de 3^{ème} et classes de seconde).

Journée sur le harcèlement au collège La carrière : toutes les classes de 4^e et 3^e concernées (plus de 180 élèves).

Interventions éducatives collectives :

Les objectifs sont pluriels : inculquer des notions d'hygiène et de santé publique, prévenir et/ou limiter les conduites à risques, lutter contre l'isolement et la précarité en favorisant la participation sociale :

Mise en place de 3 ateliers- jeunes : peinture salle du foyer du Wenheck, projet eco-citoyen et réalisation d'un chemin.

Participation aux activités suivantes :

- sportives : tournoi de foot, piscine, soccer, king ball, Tépacap
- de loisirs : bowling, trampoline, sortie à Langatte, à la Mutche, cinéma, Lac de Pierre Percée, promenades, Walygator, Karting
- culturelles : festival du film arabe à Folschviller, théâtre forum, cuisine, bibliothèque, Demos, Hip Hop, Mine de fer à Nancy, centre Pompidou à Metz
- activités de prévention et solidarité : « Bougeons pour le Handicap, journée Laïcité, Téléthon, aide pour la fête de Noël du CIA Wenheck.

Actions éducatives innovantes et développement social local :

En 2018, l'EPS a contribué à différents projets qui ont fait la promotion du milieu de vie des habitants :

- Soirée Video, kermesse de quartier à La Carrière, Fête des voisins au Faubourg, Spectacle de Hip Hop, fête de la musique, fête de quartier au Wiesberg à Forbach (rencontre entre les jeunes de ce quartier et ceux de Carrière/Wenheck, fête de la famille, marché de Noël au Wenheck, Téléthon.

En tant qu'éducateurs de rue, les équipes sont des témoins privilégiés, à titre professionnel, des évolutions, problématiques et détails du quartier dans lequel elles interviennent. Les nouvelles vont vite et se déforment parfois. Elles peuvent ainsi être à l'affût des phénomènes de tensions naissants et tenter de les désamorcer ou bien de rétablir certaines informations lorsque cela s'avère nécessaire.

Pour l'année 2018, il n'y a rien de spécifique à souligner relativement aux quartiers ou aux jeunes.

Conformément aux dispositions de la convention intervenue entre le CMSEA, le Conseil départemental et la ville, votre Commission des affaires sociales propose l'attribution d'une subvention de 24 500 € (comme les années précédentes) à l'Equipe de prévention spécialisée, au titre de l'année 2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 – Chapitre 65/5204 – article 6574

---discussion---

A la question de M. BREM de savoir ce qui explique que seules 85 familles sur 146 ont rencontré les équipes sur le terrain, Mme PISTER explique que certaines familles refusent d'entrer en relation avec les équipes spécialisées, pour des raisons qui leur sont propres. Elle précise cependant que les équipes de prévention travaillent avec toutes les familles dont il est nécessaire de travailler. Elle estime que le travail du CMSEA, depuis une quinzaine d'années « *porte ses fruits* » dans les quartiers.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 29 juillet 2019
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLAWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

31 SUBVENTION AU CMSEA – Ateliers Jeunes

Exposé de Mme PISTER, Adjointe, rapporteur.

Lors des vacances scolaires d'été 2019, le CMSEA organisera, en partenariat avec LOGI EST/NEOLIA et la commune, deux ateliers jeunes, comme suit :

- **Du 8 au 12 juillet 2019** : partenariat LOGI EST/NEOLIA et la Ville – Quartier La Carrière (Les Alérions) : restauration d'un chemin fréquenté par les habitants du quartier – lasure des bacs à fleurs et peinture des garde-corps.

But de l'atelier : responsabiliser les jeunes autour de leur espace habitat tout en permettant l'auto-financement d'un projet avec l'éducateur du CMSEA.

7 jeunes du quartier, âgés de 14 à 18 ans (3 garçons et 4 filles) sont concernés.

Participation Ville de Saint-Avold : 245 €.

Contrepartie pour les jeunes : le financement d'un séjour durant les vacances scolaires.

- **Du 15 au 19 juillet 2019** : partenariat CDC HABITAT et la Ville – Quartier Le Wenheck (Rue Saint Exupéry) : Créer un chemin afin de faciliter l'accès aux riverains vers le terrain de la JS WENHECK et le City stade et rafraîchissement du local du terrain de football, dans le but d'effacer les tags.

But de l'atelier : transmettre aux jeunes un cadre ainsi que des règles collectives, afin de les responsabiliser et de créer des liens entre eux ainsi qu'avec les habitants du quartier.

6 jeunes du quartier, âgés de 14 à 18 ans (3 garçons et 3 filles) sont concernés.

Participation Ville de Saint-Avold : 210 €.

Contrepartie pour les jeunes : le financement d'un séjour ou d'activités pendant les vacances scolaires.

La participation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale étant versée directement aux porteurs de projets, la participation financière de la Ville (Affaires Sociales) s'élève à la somme totale de 455,00 €, à verser au CMSEA.


Votre commission des Affaires Sociales vous propose le versement de la somme de 455,00 € au CMSEA au titre de la participation financière de la Ville pour l'organisation des deux ateliers-jeunes.

Cette somme ne sera versée qu'après réalisation effective des deux ateliers.

Les crédits sont disponibles au BP 2019 chapitre 65/5204 – article 6574.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 1^{er} juillet 2019
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adoints (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Martyna SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**32 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL AU TITRE DE
L'ANNEE 2019.**

Exposé de Mme PILI, Conseillère municipale, rapporteur.

La Commission des Affaires Sociales soumet à votre homologation ses propositions de subventions aux associations relevant de sa compétence pour l'exercice 2019.

Il est prévu l'octroi de subventions :

- de fonctionnement normal

- ponctuelles : pour les manifestations programmées, équipement ou autre destination dont le versement aux associations ne pourra intervenir qu'après présentation de justificatifs adéquats : bilan des manifestations, factures pour équipement, etc.

Les crédits sont inscrits au BP 2019 - Chapitre 65 – Fonction 5202 Art. 6574, subventions aux associations à caractère social.

Chapitre 65 – Fonction 5202 Art. 6574.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2018	PROPOSITIONS POUR 2019			
		Fonctionnement	Manifestation programmée	Equipement	TOTAL
Aide Familiale d'aide à Domicile (AFAD)	150 €	150 €			150 €
Association régionale d'information au droit salarial (ARIDS)	150 €	150 €			150 €
Conférence Saint- Vincent de Paul	200 €	200 €			200 €
Donneurs de sang	1 500 €	500 €	500 €		1 000 €
IMMA JUNG	300 €	300 €			300 €
Association « Le temps du lien »	200 €	200 €			200 €
Les amis de la Santé de Moselle	280 €	300 €			300 €
Secours populaire	1 600 €	600 €	1 000 €		1 600 €
Association des retraités de Jeanne d'Arc et environs	200 €	200 €			200 €
UNIAT section de SAINT-AVOLD et environs	170 €	200 €			200 €
UNIAT section de JEANNE d'ARC	150 €	150 €			150 €
VMEH	300 €	300 €			300 €
Association familiale Saint-Avold	200 €	200 €			200 €
Associations Handi' Chiens en Lorraine	1 000 €	1 000 €			1 000 €
Secours catholique	2 400 €	2 400 €			2 400 €
ADOT 57	0	0			150 €
					8500 €

• pour la mise à disposition d'infrastructure :

Association	Installations utilisées	Coût horaire	Utilisation	Coût Année Scolaire
IEM Huchet	Gymnase Huchet	6,10 €	66 heures	402,60 €
CMP	Gymnase de Brack + salle de tennis de table	6,10 €	66 heures	402,60 €
TOTAL				805,20 €

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

A noter : Mme PISTER ne participe pas au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 1^{er} juillet 2019
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33**en exercice : 33****Présents (22)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SŁOWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)**Absent(s) avant donné procuration****à des membres présents (6)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

Absent(s) n'avant pas donné procuration**à des membres présents (5)**

M. SŁOWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

OBSERVATION : Mme PILI ne participe pas au vote de point.

33. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX CLUBS SPORTIFS - CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE SAINT-AVOLD ET LES CLUBS - ANNEE 2019.

Exposé de Mme AUDIS, Adjointe, rapporteur.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 7 juillet 2003 et celle du 18 juin 2009 instaurant les critères d'attribution et de calculs de répartition des subventions, il est proposé au Conseil municipal de verser aux clubs sportifs les subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 conformément à l'annexe jointe.

Vu la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, modifiant les Lois n° 84-410 du 16 juillet 1984, n° 99-1124 du 18 décembre 1999, n° 92-652 du 13 juillet 1992,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.212-14,

Vu le décret-loi du 30 octobre 1935 organisant le contrôle de l'Etat sur les sociétés, syndicats et associations ou entreprises de toutes natures ayant fait appel au concours financier de l'Etat,

Vu le décret-loi du 2 mai 1938, relatif au budget,

Vu la circulaire 1B n°142 du ministère de l'économie et des finances du 1^{er} février 1988 relative aux associations bénéficiaires de financements publics,

Vu la loi Joxe n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi Sapin n°93-122 du 29 janvier 1993, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu le Décret n°96-71 du 24 janvier 1996, pour l'application de l'article 19-3 de la Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,

Considérant la nécessité d'attribuer les subventions en adéquation avec l'évolution du monde associatif et sportif, de clarifier les relations de la collectivité avec les associations et de disposer d'une méthode claire pour le versement des subventions,

Considérant que les subventions sont octroyées en fonction d'objectifs définis par la collectivité,

Considérant les dossiers de demande de subventions transmis par les associations et les capacités d'autofinancement des associations et les contributions financières de l'Etat et des autres collectivités territoriales,

Considérant que les associations sont légalement déclarées, attestent de leur capacité juridique et qu'elles possèdent un agrément ministériel auprès de la Direction Départementale des Sports,

Considérant que l'objet et que les activités des associations présentent un intérêt certain et reconnu par la collectivité,

Vu la délibération du 4 Avril 2019, point n°1, relative au versement d'avances sur subventions de fonctionnement aux associations ayant fait une demande correspondant à 30 % du montant versé en 2018,

Vu les conventions de subventions à intervenir et vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,

Pris l'avis des Commissions de la Jeunesse et des Sports, ainsi que des Finances,

Il vous est demandé par conséquent :

- d'attribuer les subventions de fonctionnement aux clubs sportifs pour l'exercice 2019 conformément à l'annexe ci-joint, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 sur les lignes 65/401-6574 (aides aux associations sportives),
- d'autoriser le Maire, l'Adjointe déléguée ou la conseillère déléguée à la Jeunesse et aux Sports à signer les conventions de subvention ou avenants à intervenir.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité. A noter que Mme PILI ne participe pas au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 1^{er} juillet 2019
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



ANNEXE : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX CLUBS SPORTIFS - ANNEE 2019

CLUBS SPORTIFS	Montant de la subvention de fonctionnement (*) <i>Avances versées DCM du 28/03/2019</i>	Participation aux frais d'utilisation salles, gymnases
Association Sportive de Jeanne d'Arc	1 630 €	2 635,08 €
Athlétic Club Saint-Avoid	1 324 €	5 615,94 €
Avenir Bouliste	371 €	1 070,08 €
Badminton Club	1 322 €	7 505,74 €
Basket Club	348 €	
Boxing Club	1 920 €	2 807,40 €
Century Club	420 €	
Cercle de Billard	220 €	
Cercle Nautique	2 450 € (*) 732 € -----1 718 €	
Cyclo Club	330 €	
Ecole d'Equitation	3 200 € (*) 936 € 2 264 €	
Cercle d'Escrime	1 065 €	3 843,00 €
Etoile Naborienne	9 550 € (*) 2 849 € 6 701 €	31 235,08 €
Gymnastique Rythmique	1 565 €	5 133,25 €
Handisport	6 850 €	8 120,76 €
Huchet Athletic Club	1 355 €	11 017,50 €
Jeunesse Sportive Wenheck	1 530 € (*) 454 € 1 076 €	7 566,61 €
Judo Club et D.A.	4 550 € (*) 1 335 € -----3 215 €	15 643,45 €
Rugby Club Naborien	3 243 €	7 003,83 €
Taekwondo	1 340 €	2 616,90 €
Tennis Club St-Avoid	3 350 €	
Cercle de Tennis de Table	2 118 €	4 111,40 €
Trampoline Gym Accro	850 €	7 200,90 €
Triathlon Club	494 €	1 005,84 €
Triplette Pétanque	423 €	2 984,00 €

CLUBS SPORTIFS	Montant de la subvention de fonctionnement (*) Avances versées DCM du 28/03/2019	Participation aux frais d'utilisation salles, gymnases
Union Cycliste du Bassin Houiller	5 238 € (*) 1 567 € <u>3 671 €</u>	
USEP Saint-Avoid	305 €	
UGSEL Collège Ste Chrétienne	105 €	
UGSEL Lycée Ste Chrétienne	105 €	
UNSS Collège la Carrière	105 €	2 880,67 €
UNSS Collège La Fontaine	105 €	854,00 €
UNSS Lycée Poncelet	105 €	
UNSS Lycée Charles Jully	105 €	
UNSS Lycée Valentin Metzinger	105 €	
Foulées Naboriennes	/	1 341,12 €
A.S. Volley-Ball Loisirs	/	2 252,61 €
Huchet Pétanque	/	2 798,44 €
Handball du Pays Naborien	/	4 481,05 €
Para Club	/	
Plongée Argonaute	/	
TOTAL	58 096,00 €	141 724,65 €

Montant total des subventions de fonctionnement 2019	58 096,00 €
Participation financière de la Ville aux frais d'utilisation des installations sportives (stades/gymnases 2018-2019)	141 724,65 €
TOTAL	199 820,65 €

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SŁIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SŁIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**34 OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU 50^{ème} ANNIVERSAIRE
DU TECSA.**

Exposé de Mme PILI, Conseillère municipale, rapporteur.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2004 point n°15 concernant la mise en place d'un forfait et de critères pour le versement de subventions exceptionnelles relatives aux anniversaires des clubs sportifs,

Vu la demande de l'Association du Tennis Club de Saint-Avold à Saint-Avold en date du 04 juin 2019 concernant une demande d'aide financière pour l'organisation de son 50^{ème} anniversaire qui s'est déroulé le 8 juin 2019,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Saint-Avold, de soutenir l'organisation des manifestations précitées contribuant au dynamisme associatif de la commune,

Pris l'avis favorable de la Commission des Sports et des Finances, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les aides financières suivantes :

ANNIVERSAIRES CLUBS	FORFAIT
TENNIS CLUB DE SAINT-AVOLD	400 €uros

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2019 sous l'imputation budgétaire 65/401-6574.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 1^{er} juillet 2019
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christiane THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) avant donné procuration
à des membres présents (6)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

35 SERVICES D'ASSURANCE (6 LOTS) - ATTRIBUTION DES MARCHES

Exposé de Mme LAUER, Conseillère municipale, rapporteur.

La Ville de Saint – Avold a lancé un appel d'offres ouvert pour renouveler ses marchés de services d'assurances. Le délai de rigueur était fixé au 17 mai 2019 à 11 heures.

Douze offres sont parvenues dans les délais impartis sur la plateforme de dématérialisation www.klekoon.com

Chaque prestataire était libre de répondre sur un seul ou plusieurs lots.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 23 mai 2019 à 11h00 et 03 juin 2019 à 10h00 pour ouvrir les plis et les attribuer. Entre ces séances, les offres ont été confiées au cabinet ARIMA, notre assistant à maître d'ouvrage, pour l'analyse des offres selon les critères énoncés au règlement de la consultation.

En prenant connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose d'attribuer les marchés comme suit :

- lot n°1 : assurance des dommages et risques annexes à GROUPAMA avec la formule alternative franchise 1500€, pour 39 976,11 € TTC/an
- lot n°2 : assurance des responsabilités et risques annexes à SMACL avec la prestation supplémentaire protection juridique pour 12 133,25 € TTC/an
- lot n°3 : assurance des véhicules et des risques annexes à MAIF avec l'offre de base pour 19 821,44 € TTC/an
- lot n°4 : protection fonctionnelle des agents et des élus à PILLIOT/Mali avec l'offre de base pour 708,02 € TTC/an

- lot n°5 : assurance des prestations statutaires à GRAS SAVOYE/CNP avec l'offre de base + PSE n°1 et n°2 décès/accident du travail/longue maladie/maternité pour un taux de 4,19%
- lot n°6 : assurance tous risques expositions-musée à Sarre & Moselle/Amlin pour 733,28 € TTC/an.


La durée des marchés est de 5 ans

Les crédits sont inscrits au budget 2019 et aux budgets suivants.

Votre assemblée est appelée ce jour à autoriser M. le Maire à comparaître à la signature des marchés avec les prestataires retenus par la commission d'appel d'offres

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 1^{er} juillet 2019
Le Maire, 

A. WOJCIEZOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)

Absent(s) avant donné procuration

à des membres présents (6)

M. THIERRY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

36. DECONSTRUCTION DU LYCEE VALENTIN METZINGER

Exposé de VUKOJEVIC, adjoint, rapporteur.

A la rentrée scolaire 2019, les lycées Valentin Metzinger et Poncelet fusionneront dans les locaux du lycée Poncelet.

La ville de Saint-Avold, propriétaire des locaux du lycée Metzinger, sis rue de la Carrière, souhaite procéder à sa déconstruction.

Aussi, votre assemblée est appelée ce jour à autoriser M. le Maire ou son représentant à :

- approuver le projet de démolition du bâtiment
- demander un diagnostic amiante étendu de ces bâtiments
- lancer un appel d'offres pour trouver une entreprise capable d'effectuer ces travaux
- signer le permis de démolir

---discussion---

A la question de M. BREM de connaître le coût de la démolition du bâtiment, M. VUKOJEVIC répond que celui-ci dépendra du diagnostic « amiante » qui conditionnera en partie le prix des travaux.

Mme IMBAUT souhaite savoir si un projet est d'ores et déjà prévu sur ce terrain.

M. le Maire répond par l'affirmative, il laisse le soin cependant, au président du Conseil Départemental, d'annoncer le projet en temps et heure, soit à la rentrée de septembre 2019.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 29 juillet 2019
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire-

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERRY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme HALBWACHS à M. KIKULSKI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

Observation : Mme HALBWACHS quitte définitivement la salle et donne procuration à M. KIKULSKI.

37 FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES (6 LOTS) - ATTRIBUTION DES ACCORD-CADRES

Exposé de M.BRETTNACHER, Conseiller municipal, rapporteur.

La Ville de Saint-Avold a lancé un appel d'offres ouvert, pour renouveler ses marchés de fourniture de denrées alimentaires, pour les besoins de la restauration scolaire. Le délai de rigueur était fixé au 21 mai 2019 à 11 heures.

Huit offres sont parvenues dans les délais impartis sur la plateforme de dématérialisation www.klekoon.com

Chaque prestataire était libre de répondre sur un seul ou plusieurs lots.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 23 mai 2019 à 11h00 et 03 juin 2019 à 10h00 pour ouvrir les plis et les attribuer. Entre ces séances, les offres ont été analysées conformément aux critères de sélection des offres énoncés au règlement de la consultation.

En prenant connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose d'attribuer les accords-cadres comme suit :

- lot n°1 : fruits et légumes - montant maximum annuel 20 000 € HT /an à HEINZ
- lot n°2 beurre, œuf et fromages-montant - maximum annuel 20 000 € HT/an à POMONA Passion Froid
- lot n°3 surgelés - montant maximum annuel 40 000 € HT/an à SYSCO (offre de base)
- lot n°4 épicerie - montant maximum annuel 15 000 € HT/an à EPISAVEURS

- lot n°5 viande fraîche - montant maximum annuel 15 000 € HT/an à SYSCO (offre de base)
- lot n°6 produits issus de l'agriculture biologique - montant maximum 22 000 € HT/ an à POMONA

La durée des accords-cadres est d'un an, reconductible 2 fois au maximum.

Les crédits sont inscrits au budget 2019 et aux budgets suivants.

Votre assemblée est appelée ce jour à autoriser M. le Maire à comparaître à la signature des accords-cadres avec les prestataires retenus par la commission d'appel d'offres.

---discussion---

A la question de Mme IMBAUT de savoir si « la ferme verte / les jardins de Cocagne » installée à Porcelette, a répondu à l'appel d'offre, M. BRETTNACHER répond par la négative.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 29 juillet 2019
Le Maire, r



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle THIRON-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme HALBWACHS à M. KIKULSKI
Mme THIRON JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

38. REVALORISATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Exposé de Mme STELMASZYK, adjointe, rapporteur.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Compte tenu de l'augmentation des prix des matières premières mais également de notre volonté d'introduire encore plus de produits biologiques dans les menus et après avoir pris l'avis de la commission des affaires scolaires et la commission des finances,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs ci-dessous et d'autoriser M. le Maire à signer les avenants nécessaires.

Restauration Scolaire

Désignation	Tarif actuel	Tarif septembre 2019
Repas régulier	4,20 €	4,40 €
Repas occasionnel, extérieurs et adultes	7,80 €	8,00 €
Repas allergiques	2,30 €	2,40 €

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 1^{er} juillet 2019
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire-

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERRY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme HALBWACHS à M. KIKULSKI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SUWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

39 ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE CADRE DES ATELIERS PERI-EDUCATIFS

Exposé de Mme AUDIS, Adjointe, rapporteur.

Vu la délibération en date du 23 septembre 2014, point n° 13, relative à la valorisation des interventions des associations en fixant à 25€ net de l'heure leur participation aux ateliers péri-éducatifs, la commission des affaires scolaires émet un avis favorable au 2^{ème} versement d'un montant de 1175 € correspondant à la période 2, 3, 4 et 5 à savoir du 5 novembre au 21 décembre 2018, du 7 janvier au 8 février 2019, du 25 février au 5 avril 2019, du 23 avril au 5 juillet 2019.

Pris l'avis favorable de la commission des affaires scolaires et de la commission des finances.

Ces crédits sont prévus au budget primitif 2019.

ATELIERS PERI-EDUCATIFS

Périodes du 5 novembre au 21 décembre 2018, du 7 janvier au 8 février 2019,
du 25 février au 5 avril 2019, du 23 avril au 5 juillet 2019

Associations	Nombre de séances	Valorisation	Subventions allouées
Bridge Club	13	25 €	325,00 €
Longeville et St-Avold Basket	16	25 €	400,00 €
Taekwondo	5	25 €	125,00 €
TGA La Naborienne	7	25 €	175,00 €
Au bonheur des petits doigts	6	25 €	150,00 €
TOTAL			1 175,00 €

---discussion---

A la question de Mme IMBAUT de savoir ce qui explique que le nombre d'associations volontaires pour proposer des activités, est passé de 15 à 5 en deux ans, Mme AUDIS explique que les associations ont des difficultés pour proposer des personnes disponibles aux heures souhaitées par les écoles.

Mme IMBAUT souhaite connaître la marche à suivre pour une association qui souhaite se porter volontaire.

Mme AUDIS explique que les associations sont sollicitées par la ville dans ce cadre-là mais comme dit précédemment, la difficulté réside dans la disponibilité des animateurs qui ne coïncide pas avec les horaires des ateliers péri-éducatifs.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid, le 29 juillet 2019
Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginia ODDO

Absents (12)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (7)

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme HALBWACHS à M. KIKULSKI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME FIGEOT
MME ODDO

40 ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2019 – ASSOCIATIONS A VOCATION CULTURELLE

Exposé de Mme BOISSENOT, Conseillère municipale, rapporteur.

La commission municipale de la culture soumet à l'approbation de l'assemblée ses propositions d'attribution de subventions aux associations relevant de sa compétence pour l'exercice 2019.

La répartition par association figure sur l'état annexe qui prévoit, comme les années passées, l'octroi de subventions de fonctionnement normal et de subventions ponctuelles (crédits prévus au budget primitif 2019 sur les comptes 65/0232-6574 et 65/33 - 6574).

Dans le même ordre d'idée, il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens relative à la subvention attribuée à l'Harmonie de Saint-Avold (crédits prévus au budget primitif 2019 sur le compte 65/3112-6574).

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 1^{er} juillet 2019
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



**ETAT DE REPARTITION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS
POUR L'EXERCICE 2019**

N° d'ordre	ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUE (€)			Utilisation Installations municipales	
		FONCT. normal	SUBVENTION PONCTUELLE / AUTRE			TOTAL
			DESTINATION	MONTANT		
Commission de la Culture Présidente : Mme STELMASZYK Vice-Président : M. SLIWINSKI Chapitre 65/33-6574 Subventions aux associations culturelles						
1	UNION CHORALE CONCORDIA - N° 1482 Vol. XXVII C/c : CCM St-Avoid n° 10278 05450 00020048540 92	200			200	ex CIO
2	CHORALE STE-CECILE - N° 459 C/c : CCM St-Avoid n° 10278 05450 00050147840 74	100			100	
3	CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS - N° 58 Vol. X C/c : CIC St-Avoid n° 30087 33346 00016465101 85	100			100	ex CIO
4	LES AMIS DE LA PEINTURE - N° 938 Vol. XVII C/c : BPLC St-Avoid n° 14707 00007 00719141020 02	300	préparation salon peinture	400	700	Salle Congrès : exposition annuelle
5	SOCIETE D'HISTOIRE DU PAYS NABORIEN - SECTION SAINT-AVOLD - N° 1803 Vol. 32 C/c : CCM St-Avoid n° 10278 05450 00020311401 22	1500			1 500	Salle des Congrès : assemblées générales
6	GLÜCK AUF JEANNE D'ARC - N°1782 Vol. 32 C/c: CCM St-Avoid n° 10278 05450 00020144001 53	200	repas jumelage Dudweiler	300	500	
7	PLASTICA NABORIA - N° 2243 Vol. 36 C/c: CCM ST-AVOLD n° 10278 05450 00020429201 90	180			180	Salle B. Crusem
TOTAL		2 580		700	3 280	
Chapitre 65/0232 - 6574 Subvention Radio St-Nabor						
8	RADIO SAINT-NABOR - N° 755 Vol. XIII C/c: Sté Générale St-Avoid n° 30003 02454 00050565496 65	800	contrepartie du loyer annuel locaux rue Ch. de Foucauld (délib. CM du 30/09/2015 et convention du 09/11/2015)	7 800	8 600	locaux rue Ch. de Foucauld
Chapitre 65/3112 - 6574 Subvention Harmonie Municipale						
9	HARMONIE DE ST-AVOLD - N° 923 Vol. XVI C/c : CCM St-Avoid n° 10278 05450 00024171140 83	13 500		Avance déjà versée (délib. CM du 04/04/2019) reste à verser	13 500 6 750 6 750	Bâtiment 002 - Rue de Dudweiler
TOTAL		13 500			13 500	
TOTAUX GENERAUX :		16 880		8 500	25 380	

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE SAINT-AVOLD ET L'HARMONIE DE SAINT-AVOLD Année 2019

Entre :

- 1) La Ville de SAINT-AVOLD, représentée par son Maire en exercice, Monsieur André WOJCIECHOWSKI, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du _____ 2019, ci-après désignée par les termes "la Ville",

d'une part,

Et

- 2) l'Association dénommée Harmonie de Saint-Avold, représentée par son Président Monsieur André JAEGER agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes "Harmonie de Saint-Avold",

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

L'Harmonie de Saint-Avold est inscrite au registre des associations depuis le 11 juin 1986 sous le numéro de Volume XVI N° 923. L'article 3 des statuts de l'Harmonie de Saint-Avold stipule que le but premier est de contribuer par sa participation musicale au rehaussement des fêtes et des manifestations organisées par la Ville de Saint-Avold. Elle peut aussi participer à toute autre fête ou manifestation à laquelle elle sera invitée ou elle-même organisatrice. Cette association compte aujourd'hui plus de 60 membres.

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour but de permettre de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions allouées par la Ville à l'Harmonie de Saint-Avold pour remplir ses missions d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS

Les missions confiées à l'Harmonie de Saint-Avold auront pour objectif de contribuer par sa participation musicale au rehaussement des fêtes et des manifestations organisées par la Ville de Saint-Avold. Elle participera à toutes les manifestations patriotiques organisées par la municipalité ainsi qu'aux défilés. L'Harmonie de Saint-Avold contribuera à l'animation culturelle de la ville par divers concerts qu'elle donnera au cours de l'année. Elle organisera également des stages de musique.

ARTICLE 3 – MISSIONS GÉNÉRALES

Pour bénéficier des subventions de la Ville, l'Harmonie de Saint-Avold se doit de présenter des actions conformes aux missions décrites ci-dessous par catégories :

- manifestations patriotiques : participations à toutes les manifestations patriotiques ainsi qu'aux défilés organisés par la Ville de Saint-Avold ;
- concerts : gala annuel, fête de la musique, concert lors de la saison estivale au parc municipal ;
- formation : pour les musiciens inscrits au Conservatoire de Musique et stages pour le chef d'orchestre.

Le Conservatoire de musique et l'Harmonie veilleront à constamment travailler en commun afin qu'une passerelle existe entre le potentiel du conservatoire et le renouvellement des membres de l'Harmonie.

Une liste, non exhaustive, des besoins municipaux par rapport à l'Harmonie, est établie comme suit pour l'année 2019 :

- | | |
|---------------|--|
| - 8 mai | cérémonie Armistice 1945 |
| - 21 juin | fête de la musique |
| - 13 juillet | défilé Fête Nationale - concert |
| - 25 août | estivales du kiosque - concert au parc municipal |
| - 11 novembre | cérémonie Armistice 1918 - Centenaire |
| - 7 décembre | défilé Saint-Nicolas |

Des besoins supplémentaires pourront être ajoutés à la demande de la municipalité dans un délai raisonnable (au moins 3 semaines à l'avance), l'Harmonie se réservant, uniquement dans ce cas, le droit de ne pas répondre à la demande de la Ville s'il y a impossibilité physique de réunir suffisamment de membres pour des besoins ponctuels. L'Harmonie mettra néanmoins tout en œuvre pour assurer ces besoins ponctuels.

ARTICLE 4 – CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement sont attribués par la Ville à l'Harmonie de Saint-Avold pour contribuer à couvrir le coût des missions visées à l'article 3. La subvention accordée d'un montant de 13 500 € est déterminée au vu d'un programme d'actions et d'un budget présenté par l'Harmonie de Saint-Avold en accompagnement de sa demande de subvention.

Ces crédits sont notamment affectés aux frais de fonctionnement, aux frais de formation, à l'achat d'équipements et d'habillement ainsi qu'aux indemnités de déplacement des musiciens.

La Ville adressera à l'Harmonie de Saint-Avold une lettre de notification indiquant le montant de la subvention allouée et portant rappel des conditions d'utilisation de la subvention dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.

ARTICLE 5 – CREDITS D'INVESTISSEMENT

Des crédits d'investissement peuvent être prévus au budget par la ville pour l'achat d'instruments de musique. Pour l'année 2019, le montant des crédits d'investissement inscrit s'élève à 3 000 €. Les instruments de musique restent propriété de la Ville et à ce titre font l'objet d'une inscription sur la liste d'inventaire.

ARTICLE 6 – COMPTES-RENDUS ET CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ

L'Harmonie de Saint-Avold transmettra à la Ville de Saint-Avold, au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document sera assorti de toutes les justifications nécessaires, et notamment d'un bilan certifié conforme.

La Ville de Saint-Avold se réserve le droit de contrôler l'utilisation de la subvention donnée dans les documents visés ci-dessus. A cet effet, ses agents habilités pourront se faire présenter toutes pièces de comptabilité nécessaires à leur vérification. Ils pourront procéder à toute vérification utile pour s'assurer que les intérêts contractuels de la Ville de Saint-Avold sont sauvegardés.

L'Harmonie de Saint-Avold devra également communiquer à la Ville les procès-verbaux de ses Assemblées Générales.

Si pour une raison quelconque, la subvention n'était pas affectée par l'association à l'objet pour lequel elle avait été octroyée, la Ville de Saint-Avold se réserve le droit de demander à l'association le remboursement en partie ou en totalité de la somme perçue.

ARTICLE 7 – DURÉE

La présente convention est conclue pour l'année 2019, exercice au cours duquel la subvention est octroyée, sauf dénonciation adressée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis d'un mois.

ARTICLE 8 – RÉSILIATION

Si pour une cause quelconque résultant du fait de l'Harmonie de Saint-Avold et qui porterait préjudice à la Ville, ou si la présente convention ne devait pas être appliquée, la Ville se réserve la possibilité de dénoncer unilatéralement la présente convention sans préavis ni indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus.

ARTICLE 9 – LITIGE

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai d'un mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

Fait à Saint-Avold, le _____ 2019

Le Président de l'Association :

Le Maire :

A. JAEGER

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (19)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoints (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Joyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Maellyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLEWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (14)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (6)

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme HALBWACHS à M. KIKULSKI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (8)

Mme AUDIS
Mme CONSTANS
Mme BECKER
M. SLEWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

OBSERVATION : Mme AUDIS et Mme BECKER ont quitté momentanément la salle et n'ont pas participé au vote de ce point, par conséquent le pouvoir de Mme CONSTANS à Mme AUDIS est caduque pour ce point.

41. CONVENTION ACTION LOGEMENT - VILLE DE SAINT-AVOLD - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE- VOLET IMMOBILIER

Exposé de M. TLEMSANI, adjoint, rapporteur.

Le programme Action Cœur de ville initié par l'Etat et associant Action Logement, la Caisse des dépôts et l'ANAH en leur qualité de financeurs, a inscrit comme priorité nationale, la lutte contre la fracture territoriale et la redynamisation des villes moyennes.

Le projet de la ville de Saint-Avold porte sur un volet Habitat avec en exergue différents secteurs du centre-ville en vue de restructuration et réhabilitation pour y accueillir une offre renouvelée de logement et de commerce.

L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au renouvellement de l'offre de logement locative afin de :

- Répondre aux demandes de salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur le territoire, pour accompagner la dynamique de l'emploi,
- Contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.

Dans ce cadre Action Logement finance les opérations de logements sociaux ou d'investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement avec un préfinancement du portage en amont, un financement en subventions et des prêts pour les travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles.

Ainsi, la présente convention vise à définir les conditions d'une intervention commune entre la Ville, l'Agglomération Saint-Avold Synergie et Action Logement pour favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques de Centre-Ville, inclus dans le périmètre de l'OTR, afin d'y développer une offre d'habitat et de commerce, pour accroître l'attractivité du centre dans la cadre du projet global de transformation porté par la ville.

Les engagements sont à définir dans le cadre du volet Habitat du projet Action Cœur de Ville avec pour objectif principal la restructuration et la réhabilitation, dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation des territoires. Ces restructurations-réhabilitations doivent permettre la production d'une nouvelle offre de logement et d'habitat.

Il vous est proposé de :

- Conventionner avec Action Logement
- D'autoriser le M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation des éléments contenus dans la convention.
- De solliciter les subventions et aides auprès des partenaires dont Action Logement

---discussion---

M.BREM souhaite des éclaircissements.

M. le Maire explique que « action logement » est un dispositif qui s'adresse à tous les bailleurs sociaux, privés ou pas, ayant un projet de réhabilitation au centre-ville, le but étant de repeupler le centre-ville en réhabilitant les logements.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.
A noter que Mme AUDIS et Mme BECKER ont quitté momentanément la salle et n'ont pas participé au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 29 juillet 2019
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



**CONVENTION OPERATIONNELLE
ENTRE**

**VILLE DE SAINT-AVOLD /
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT AVOLD SYNERGIE /
ACTION LOGEMENT**

**ACTION CŒUR DE VILLE
Volet immobilier**

-
- La Ville de Saint-Avold représentée par son maire, Monsieur André WOJCIECHOWSKI, sise 36, Boulevard de Lorraine à SAINT-AVOLD
 - La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie représentée par son Président, Monsieur André WOJCIECHOWSKI, ou son représentant M. WALKOWIAK Gabriel, Vice-président en charge de l'Habitat, sise 10-12 rue du Général de Gaulle à SAINT-AVOLD
 - Le groupe Action Logement représenté par **SIGNATAIRE(S) A DETERMINER**, dûment habilités à l'effet des présentes.

La présente convention entrera en vigueur après approbation des instances délibératives respectives de la Ville de Saint-Avold et de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Il a été rappelé ce qui suit :

Exposé des motifs :

Le programme « Action Cœur de Ville » :

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires », regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi à l'échelle nationale. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

Le programme Action Cœur de ville initié par l'Etat et associant Action Logement, la Caisse des Dépôts et l'ANAH en leur qualité de financeurs, a inscrit comme **priorité nationale**, la lutte contre la fracture territoriale et la redynamisation des villes moyennes.

Il concerne 222 villes qui seront accompagnées dans leur projet de redynamisation de territoire dans les conditions définies par une convention cadre pluriannuelle entre la Ville et son EPCI d'une part et l'Etat et les partenaires financeurs d'autre part.

Le programme doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'Etat et des partenaires financeurs en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des « cœurs de ville », porté par les communes centres et leurs intercommunalités.

Le projet du centre-ville de la Ville de Saint-Avold :

- La Ville de Saint-Avold porte pour son **centre-ville un projet de transformation** élaboré en accord avec son intercommunalité pour revitaliser le centre-ville et renforcer la centralité et l'attractivité de l'agglomération.
- Ce projet a été sélectionné par le **plan d'Action Cœur de ville**. Il fait partie de la liste des 222 villes retenues qui seront financièrement accompagnées. Il a donné lieu à ce titre à la mise en place d'une convention cadre pluri annuelle avec toutes les parties prenantes.
- **Les principaux enjeux du projet global**, porté par la collectivité, qui a vocation à s'inscrire **dans le périmètre d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)** sont les suivants :
 1. **Un rôle de centralité affirmé**
La ville de Saint-Avold est le pôle majeur, le maillon stratégique de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie. Elle concentre également une grande partie des services et de l'activité économique et commerciale du territoire.
 2. **Une périurbanisation au détriment du centre-ville ancien et historique**
L'agglomération de Saint-Avold continue à faire face à une profonde mutation économique avec la disparition progressive des activités industrielles au profit des activités de services qui ne compensent que partiellement les pertes d'emplois. La restructuration économique, le développement de l'habitat pavillonnaire périphérique et des nouveaux modes de

consommation ont contribué au départ des ménages de classe moyenne de la ville-centre vers les communes péri-urbaines, entraînant, en particulier sur le centre-ville ancien, une paupérisation significative de la population, une dégradation du cadre bâti et des espaces publics, ainsi que la fermeture de commerces de proximité. L'ensemble de ces éléments nuit aujourd'hui au rayonnement et à la dynamique globale du centre-ville et à son attractivité.

3. Une population vieillissante

La population de l'agglomération est vieillissante avec une augmentation de plus de 60% des personnes âgées de 75 ans et plus et ce phénomène est encore plus accentué sur la ville de Saint-Avold.

4. Un bâti ancien et vétuste, offrant des conditions de logements inadaptées aux modes de vie actuels

Le centre-ville concentre des immeubles dégradés et certains logements indignes principalement construits après-guerre. Au regard des normes actuelles, cette ancienneté crée des conditions d'habitabilité médiocre. Le parc de résidences principales a augmenté ces dernières années mais parallèlement le nombre de logements vacants a pratiquement doublé (11 % du parc).

La vacance du parc privé peut s'expliquer par la perte d'attractivité économique et la présence de grands logements (54 % des résidences principales sont des F 5 et plus) en inadéquation avec la demande actuelle.

Le parc privé est ancien et potentiellement énergivore car construit essentiellement avant la première réglementation thermique.

5. Un parc HLM bien représenté mais historiquement éloignés du centre-ville

Quatre bailleurs (SNI Sainte Barbe, LogiEst, Moselis, Metz Habitat Territoire) sont présents sur la commune mais l'offre est principalement située dans le quartier Carrière-Wenheck (suivi dans le cadre de la politique de la ville). La production de logement social est quasi-nulle sur le bassin houiller depuis plusieurs années en raison d'une vacance endémique, ciblée sur les grandes cités.

6. Un nombre élevé de cellules commerciales vacantes dans le centre ancien

Le centre ancien connaît, par vagues successives, une diminution sensible de ses activités, concurrencées par les agglomérations voisines, Metz, Sarrelouis et Sarrebruck, les zones de périphérie ou encore plus récemment par le commerce numérique. La vacance commerciale s'élève à 26% est principalement localisée dans les rues du Général Hirschauer, des Américains et du Président Poincaré même si les manifestations portées par l'Association des commerçants et artisans, la présence de lieux conviviaux, des efforts d'embellissements et des événements réguliers contribuent à insuffler un certain dynamisme.

7. Un centre-ville accessible, offrant une large place à la voiture

Saint-Avold laisse une large place à la voiture individuelle mais très peu aux modes de déplacements actifs, ce qui se traduit aussi par un nombre important de places de parking en plein centre-ville malgré l'expression d'un sentiment global de carence. Ce constat ne permet pas d'inscrire Saint-Avold dans les enjeux de la transition énergétique et de développement des nouveaux transports actifs ou collectifs.

L'intervention d'Action Logement :

- Aux termes de la convention quinquennale signée avec l'Etat le 16 janvier 2018 et couvrant la période 2018-2022, Action Logement s'est engagée à l'initiative des partenaires sociaux, à **financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes, pour appuyer les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre et de rééquilibre de leur tissu urbain et péri-urbain, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement.**
- L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au **renouvellement de l'offre de logement locative** afin de :
 - répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi ;
 - contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.
- Dans ce cadre, **Action Logement finance les opérateurs de logement sociaux ou investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers** incluant les pieds d'immeuble, considérés comme **stratégiques** par la collectivité, en vue de leur **réhabilitation et de leur remise en location pérenne auprès des salariés**, dans le cadre de **droits de réservations** consentis à Action Logement Services en contrepartie de ses financements.
- Action Logement Services, filiale d'Action Logement Groupe, dédiée à cet emploi de la PEEC versée par les entreprises (Participation des employeurs à l'effort de construction) la somme de **1,5 Milliards d'euros sur 5 ans**, pour solvabiliser la part du coût des opérations d'investissement qui ne peut être supportée par l'économie locative des immeubles, en :
 - préfinançant leur portage amont,
 - finançant en subventions et prêts les travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles à restructurer.

Article 1 : Objet de la Convention

La ville de Saint-Avold, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et Action Logement conviennent de définir les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville, inclus dans le périmètre de l'ORT (annexe 1), afin d'y développer une offre d'habitat et de commerce rénovée, pour accroître l'attractivité du centre dans le cadre du projet global de transformation porté par la collectivité.

Ces engagements sont partie intégrante du Programme action Cœur de Ville initié par l'Etat et les partenaires du Programme : Action Logement, Caisse des Dépôts, ANAH et ANRU.

- La ville de Saint-Avold et la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie s'engagent à définir dans le cadre du volet Habitat du projet Action Cœur de Ville, la liste des immeubles entiers qu'elle maîtrise ou qui sont maîtrisés par des opérateurs publics fonciers, ou des opérateurs privés dans des conditions de mutabilité maîtrisées par la Ville, susceptibles de faire l'objet du programme de financement d'Action Logement Services.
- Action Logement Services s'engage à analyser ces opérations pour valider leur conformité à ses objectifs et pour celles qui y répondent, à instruire les demandes de financement portées par les

opérateurs sociaux ou privés qui se porteront investisseurs de ces opérations en accord avec la Ville, afin de faciliter la réalisation de ces opérations.

Article 2 : Liste des immeubles concernés par la Convention

Article 2.1. : Maîtrise foncière des collectivités locales

La ville de Saint-Avold et la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie démarrent une politique de veille foncière active des immeubles « stratégiques » du centre-ville, au sein du périmètre défini en annexe qui doit permettre de mettre en place les éléments suivants :

- Un diagnostic foncier, permettant d'identifier les immeubles mutables
- Des procédures d'appropriations foncière et notamment l'établissement d'un périmètre de préemption (à décrire), d'expropriation pour cause d'utilité publique (DUP), d'Opération de restauration immobilière (ORI), ...
- Des acquisitions d'immeubles entiers par la Ville, l'EPF, ou tous autres opérateurs.

Cette politique foncière doit permettre à la Ville et l'EPCI de recenser un certain nombre d'opportunités foncières répondant aux enjeux de la présente convention.

Une liste des opérations, à l'étude, dont la maîtrise foncière n'est pas encore totalement acquise est constituée en annexe 2 de la présente convention.

Article 2.2 : Interventions sur le parc privé

Par ailleurs, la ville et l'EPCI conduisent, dans le cadre de leur politique de l'habitat, des actions destinées à accompagner les propriétaires privés dans leurs projets de réhabilitation de leur patrimoine. En concertation avec la ville et l'EPCI, Action Logement analysera les projets de réhabilitation d'immeubles entiers portés par des investisseurs privés que la ville et l'EPCI considèrent comme stratégiques.

Article 3 : Modalités de financement des opérations de restructuration – réhabilitation par Action Logement

Action Logement Services s'engage à examiner les demandes de financement des investisseurs qui en accord avec la Ville, se porteront acquéreur de ces immeubles en vue de leur restructuration - réhabilitation.

Les modalités détaillées de financement sont définies aux termes de directives émises par Action Logement Groupe en application du chapitre II de l'article L 313-18-1 du CCH.

Article 3.1. : Projets éligibles

Le financement porte sur des travaux liés à des opérations d'acquisition-réhabilitation, de réhabilitation seule, d'immeubles entiers et des opérations de démolition-reconstruction situés dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation des Territoires

- Les immeubles financés ont vocation à être affectés à de l'habitation, pour leur plus grande part. La transformation en logement de locaux ayant un autre usage, entre dans le champ du dispositif pilote. Le programme Action Cœur de Ville vise également la revitalisation du commerce en

centre-ville. A ce titre, les opérations financées peuvent inclure des locaux commerciaux (notamment pieds d'immeubles).

- Les opérations doivent permettre la production d'une offre nouvelle de logements locatifs libres, intermédiaires ou sociaux, respectant les normes d'habitabilité et de performance énergétique et répondant aux besoins des salariés ou d'une offre nouvelle en accession sociale à la propriété.

Article 3.2 : Financement

Le financement est octroyé directement à l'investisseur qui réalise l'opération.

Le financement d'Action Logement Services intervient en complément de celui de l'Etat, de ses établissements publics et des autres partenaires éventuels du projet.

Pour les opérations locatives, deux types de financement sont possibles et peuvent être sollicités :

- Un préfinancement court terme (maximum 3 ans) destiné au portage amont de l'immeuble assis sur la valeur d'acquisition et des frais induits (frais de notaire, droits, études de projet, frais de mise en sécurité, frais de portage, ...)
- Le financement long terme des travaux de restructuration et de réhabilitation de l'immeuble (parties communes et parties privatives distinctement) en prêt long terme et en subvention selon l'économie du projet.

Pour les opérations en accession sociale à la propriété, le financement consiste, de façon générale, en prêt court terme et en subvention selon le montage de l'opération et l'économie du projet.

Le financement d'une opération n'est jamais de droit et doit faire l'objet d'une décision d'octroi au regard de l'éligibilité du projet et dans la limite de l'enveloppe annuelle. Les décisions d'octroi des fonds sont prises dans le cadre des instances de décision d'Action Logement Services. Chaque projet y est étudié sous l'angle de deux catégories de critères :

- Evaluation financière de la situation du maître d'ouvrage,
- Analyse de l'offre produite par l'opération à la demande du territoire.

Article 3.3. : Contrepartie en droits de réservation

Conformément à l'article L 313-3 du CCH, la contrepartie du financement sur fonds PEEC est constituée de droits de réservation tels que définis à l'article L 441-1 du CCH au profit d'Action Logement Services pour loger des salariés. A ce titre, l'engagement du bénéficiaire de l'aide sera formalisé dans une convention de financement.

Ce paragraphe ne s'applique pas aux opérations en accession à la propriété.

Article 4 : Engagement de cession par la Ville ou ses opérateurs

Pour permettre la réussite du projet, la ville s'engage à céder les immeubles qu'elle détient en propre et à solliciter de ses opérateurs publics fonciers, la cession des immeubles qu'ils portent pour son

compte, aux opérateurs dédiés à la mise en œuvre des opérations de réhabilitation et de portage long terme à des fins locatives de ces immeubles.

La ville et ses opérateurs fonciers s'engagent à céder les immeubles dans des conditions financières permettant d'assurer la faisabilité des opérations et, en tout état de cause, à une valeur ne dépassant pas le coût historique d'investissement.

Par exception, il est convenu entre les parties que la ville et ou l'EPCI pourront rester propriétaires de certains immeubles dans des cas spécifiques.

Article 5 : Clause de revoyure

Une revue des modalités de financement du projet de rénovation immobilière du centre-ville de Sarrebourg, objet de la présente convention, sera réalisée annuellement.

En fonction de leur modification et eu égard aux résultats constatés et aux dynamiques locales, les engagements des trois parties pourraient être révisés par voie d'avenant.

Article 6 : Modalités de suivi de la convention

Le suivi de la convention est assuré par un Comité de Pilotage qui sera mis en place par les parties dès la signature de la présente convention. Ce Comité de Pilotage est animé par la collectivité et la Direction Régionale d'Action Logement.

Il se réunit au minimum une fois par an pour examiner le bilan des actions de financement de rénovation immobilière du centre-ville de Saint-Avold, engagées dans le cadre de la présente convention et au regard des besoins des salariés des entreprises :

Exemples :

- La production de logement abordable (social et intermédiaire)
- La mise aux normes énergétiques et l'accessibilité
- Le logement des jeunes

Article 7 : Traitement Informatique et Liberté

Action Logement Services, responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel.

Ces informations seront recensées dans un fichier informatisé et conservées en mémoire informatique. Les données collectées sont destinées aux services concernés d'Action Logement Services et, le cas échéant, à ses sous-traitants, prestataires et partenaires, à Action Logement Groupe et à l'ANCOLS. Certaines données peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles peuvent également être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux ou contre le financement du terrorisme. Action Logement Services est tenue au secret professionnel concernant ces données.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, un droit d'accès, un droit de rectification, un droit d'effacement, un droit de limitation du traitement des données, un droit à la portabilité des données,

peut être exercé en s'adressant à Action Logement Services - Code de Gestion : CRI75 - P&A CSP IDF – 122 Boulevard Victor Hugo - CS 70001 - 93489 Saint-Ouen Cedex.

Article 8 : Durée

La convention est conclue à compter de la signature de la présente convention et prendra fin au 31 décembre 2022 et ne pourra se poursuivre par tacite reconduction.

Article 9 : Règlement des différends

Dans l'hypothèse selon laquelle un différend né entre les parties ne pourrait être réglé à l'amiable, les juridictions du ressort du Tribunal Administratif de Strasbourg seront compétentes pour connaître du litige.

Article 10 : Résiliation

Il peut être mis fin à la présente convention par lettre recommandée avec avis de réception de l'une ou l'autre des Parties, sans justification et sans contrepartie financière. La résiliation interviendra au terme d'un délai de trois mois à compter de l'envoi de la lettre de résiliation avec avis de réception.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties, des engagements respectifs inscrits dans le présent protocole, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant le dépôt d'une lettre contre récépissé valant mise en demeure

Convention signée en 3 exemplaires à Saint-Avold le 10 juillet 2019.

Ville de Saint-Avold

**Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie**

**Le Maire ou son Délégué
Monsieur André WOJCIECHOWSKI**

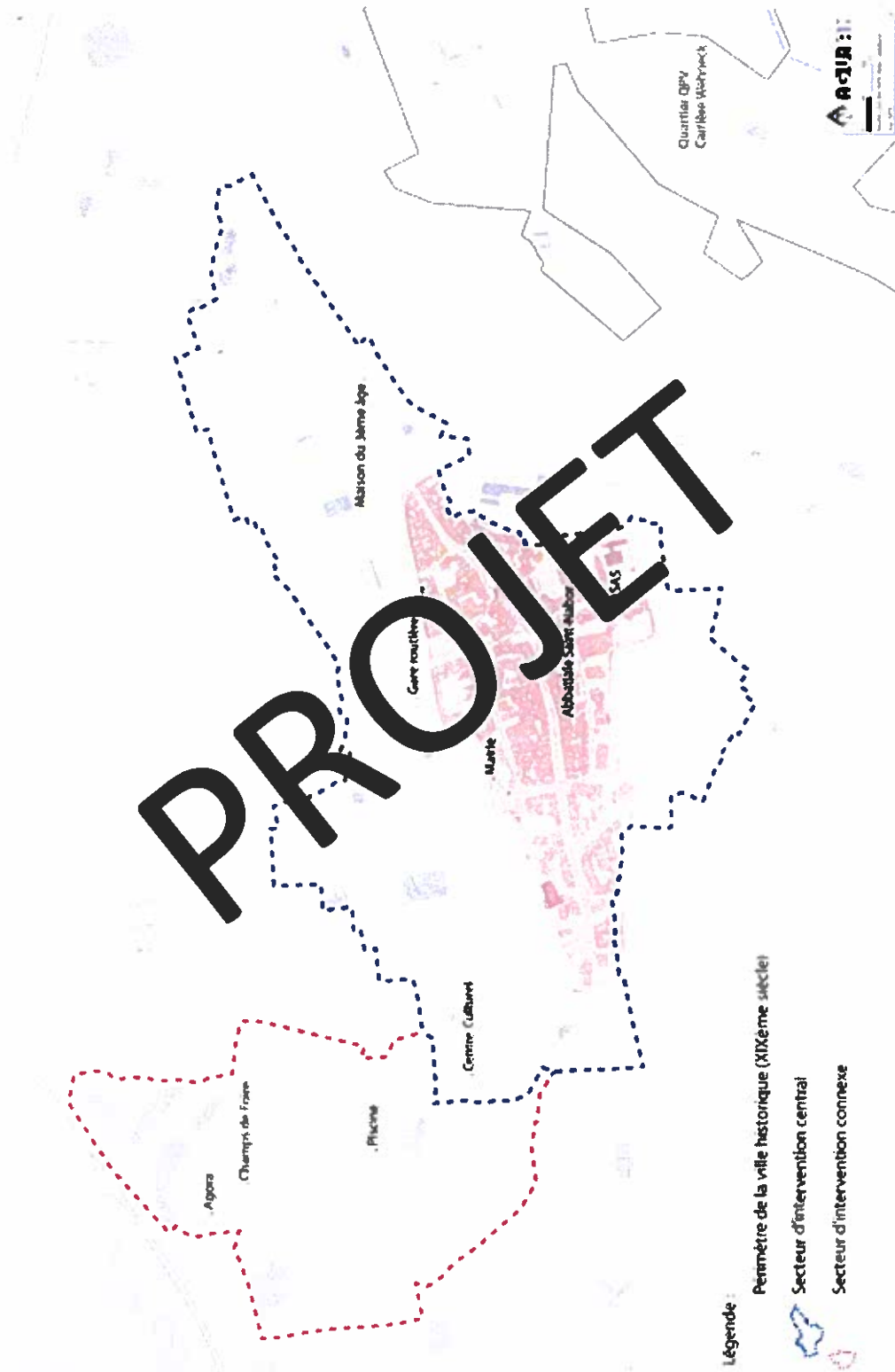
**Le Président ou son Délégué
Monsieur André WOJCIECHOWSKI**

Action Logement

Signataire(s) à déterminer

ANNEXE 1

**Projet de périmètre ORT présenté le 18/06/19 lors du Comité de Projet Action Cœur de Ville.
Périmètre à l'étude et non encore validé par les services de l'Etat, le Préfet et les instances
délibératives de la Ville et de la Communauté d'Agglomération et pouvant encore être modifié.**



ANNEXE 2
Liste des opérations dont la maîtrise foncière n'est pas encore totalement acquise.

Nom de l'action	1/ Démolition-reconstruction de logements sociaux sur le site de l'ancienne friche Peugeot
Description générale	<p>La ville de Saint-Avold souhaite redonner une nouvelle destinée à une emprise foncière située au début de la rue du Maréchal Foch, à l'entrée du centre-ville commerçant.</p> <p>Actuellement, ce foncier est occupé par des bâtiments désaffectés suite à l'arrêt de l'activité d'un centre de réparation automobile et d'une boutique.</p> <p>Le projet est de procéder à la démolition des bâtiments existants puis de reconstruire en lieu et place deux immeubles constitués en rez-de-chaussée d'espaces dédiés à l'activité économique (coworking) et dans les étages des logements locatifs sociaux.</p> <p>Ce projet a été retenu dans le cadre de l'AMI « Réinventons nos cœurs de ville » pour lequel la Ville de Saint-Avold est lauréate.</p>
Objectifs	Créer une offre de logements locatifs sociaux de qualité en centre-ville
Intervenants	Collectivité pilote : ville de Saint-Avold Partenaires mobilisés : <ul style="list-style-type: none"> • ACTION LOGEMENT • ADEME • ANAH • BANQUES DES TERRITOIRES • CDC HABITAT • CEREMA • DDT • PUCA • REGION GRAND EST • SAINT AVOLD SYNERGIE • VILLE DE SAINT AVOLD
Budget global TTC	Sans estimation à ce jour
Modalités de financements	Non encore déterminé

Nom de l'action	2/ Reconversion du Commissariat de Police
Description générale	Bâtiment communal ayant abrité l'Hôtel de Ville de 1946 à 1963. D'une surface de 270 m ² sur 2 niveaux, ce dernier est occupé actuellement par les services de la Police Nationale en attendant leur installation prochaine dans leurs futurs locaux sis rue Mangin
Objectifs	Réhabilitation d'un bâtiment pour la création d'une offre nouvelle de logements locatifs, respectant les normes d'habitabilité et de performance énergétique et répondant aux besoins des salariés ou d'une offre nouvelle en accession sociale à la propriété.
Intervenants mobilisables	Collectivité pilote : Ville de Saint-Avold Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> - ACTION LOGEMENT - ADEME - ANAH - BANQUES DES TERRITOIRES - CDC HABITAT - CEREMA - DDT - LOGIEST - PUCA - REGION GRAND EST - SAINT AVOLD SYNERGIE - VILLE DE SAINT AVOLD
Budget global TTC	Sans estimation à ce jour
Modalités de financements	Non encore déterminé

Nom de l'action	3/ Réhabilitation de la Galerie de l'Etoile
Description générale	Friche située en hyper centre- ville, composée de cellules commerciales
Objectifs	Etude sur le potentiel du bâtiment avec une analyse du marché de l'habitat et du commerce dans une perspective d'approche intégrée avant une analyse de programmation avec la Banque des Territoires.
Intervenants mobilisables	Collectivité pilote : Ville de Saint-Avold
	Partenaires mobilisables : <ul style="list-style-type: none"> - ACTION LOGEMENT - ADEME - ANAH - BANQUES DES TERRITOIRES - CEREMA - DDT - PUCA - REGION GRAND EST - SAINT AVOLD SYNERGIE - VILLE DE SAINT AVOLD
Budget global TTC	Sans estimation à ce jour
Modalités de financements	Non encore déterminé

Nom de l'action	4/ Requalification et rénovation d'un commerce stratégique « Levy Blum » en hyper centre-ville
Description générale	Commerce emblématique et stratégique du centre ville
Objectifs	Requalification et rénovation d'un immeuble commercial, bâtiment emblématique et stratégique " Levy et Blum" en cellules commerciales et artisanales, analyse en potentialité de logements et création d'un espace de coworking avec liaisons douces
Intervenants mobilisables	Collectivité pilote : Ville de Saint-Avold
	Partenaires mobilisables : <ul style="list-style-type: none"> - ACTION LOGEMENT - ADEME - ANAH - BANQUES DES TERRITOIRES - CEREMA - DDT - PUCA - REGION GRAND EST - SAINT AVOLD SYNERGIE - VILLE DE SAINT AVOLD
Budget global TTC	Sans estimation à ce jour
Modalités de financements	Non encore déterminé

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvia BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme HALBWACHS à M. KIKULSKI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

42 DOMAINE : ACTION COEUR DE VILLE: FRICHE PEUGEOT SITUÉE 10 12 ET 16 RUE DU MARECHAL FOCH: REALISATION D'UNE ETUDE HISTORIQUE PREALABLE A UNE ACQUISITION FONCIERE.

Exposé de M. VUKOJEVIC, Adjoint, rapporteur.

Le programme « Action Cœur de Ville » est un dispositif d'accompagnement par l'Etat et ses partenaires financiers, régionaux et les partenaires locaux, des villes dans leur programme de revitalisation des centres villes notamment pour la réhabilitation et la restructuration de l'habitat et des friches urbaines.

Sur le territoire de la commune, il existe une friche située 10, 12 et 16 rue du Maréchal Foch (anciennement Leclerc Pneus, Elysa) que la commune envisage éventuellement d'acquérir.

Les bâtiments seront démolis et un appel à projet sera effectué pour la construction de deux bâtiments qui intégreront toutes les réglementations et recommandations en vigueur et seront de type H.Q.E, avec un aménagement paysagé.

Dans ce cadre, l'Etablissement Public Foncier Lorraine (EPFL) sera en charge du portage foncier.

Cependant, afin de garantir la faisabilité du projet envisagé par la collectivité, l'EPFL souhaite procéder à une étude historique environnementale du site.

Celle-ci permettra de déterminer l'existence de pollution ou d'encombrement du sous-sol qui pourrait le rendre impropre à une nouvelle utilisation ou un changement d'usage.

Le coût de la prestation s'élève à 2 500€ HT.

Aussi, vos commission foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent :

- D'approuver la mise en œuvre du projet ;
- D'autoriser M. le Maire à lancer l'étude historique environnementale menée par l'EPFL ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'EPFL pour l'étude en question ;
- De préciser que les crédits nécessaires à cette opération sont disponibles au budget primitif 2019.

---discussion---

M. BREM désapprouve le fait que la ville se substitue aux obligations du propriétaire dans cette opération car la sécurisation du bâtiment est une charge qui incombe au propriétaire uniquement.

M.VUKOJEVIC explique que le propriétaire, qui habite dans le sud de la France est très âgé aujourd'hui ; pour cette raison il a mandaté une personne sur place pour gérer ce bâtiment. Il informe que celle-ci réagi immédiatement lorsque la police municipale contacte le propriétaire après constat d'une intrusion ou d'un squat dans le bâtiment. Il précise toutefois que des retards d'intervention peuvent avoir lieu lorsque les assurances doivent intervenir pour un sinistre par exemple.

Mme IMBAUT relève les termes du dernier paragraphe de la page 2-11 du document joint à la délibération qui indique « (...) *La restructuration économique, le développement de l'habitat pavillonnaire périphérique plus adapté, répondant aux attentes des familles, des nouveaux modes de consommation ont contribué au départ des ménages de classe moyenne de la ville-centre vers les communes péri-urbaines, entraînant, en particulier sur le centre-ville ancien, une paupérisation significative de la population, une dégradation du cadre bâti et des espaces publics, ainsi que la fermeture de commerces de proximité* ». Sachant cela, elle estime qu'il n'est pas cohérent et le regrette même, qu'un bailleur social choisisse le centre-ville pour construire. Elle souhaite des explications.

M. le Maire rappelle que ce bâtiment est visité et squatté régulièrement malgré les systèmes de sécurité mis en place par le propriétaire. Il ajoute que les pompiers interviennent très souvent notamment pour des départs de feux. Il explique que ce projet permettra à terme d'enrayer cette situation à risque qui perdure depuis des décennies, l'idée étant également de protéger les commerces alentours et redonner de la vie à ce secteur.

Mme IMBAUT relève un détail qu'elle estime également incohérent savoir que dans ce projet des commerces sont prévus en rez de chaussée alors que le document joint à la délibération révèle que 26% des commerces sont vacants.

M. le Maire réplique que l'emplacement de ce bâtiment répond aux souhaits des consommateurs d'aujourd'hui car à l'arrière se trouve un parking, atout majeur pour un commerce.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.

A noter : 2 voix CONTRE : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT
1 ABSTENTION : Mme IMBAUT.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 29 juillet 2019
Le Maire, +

A. WOJCIECHOWSKI



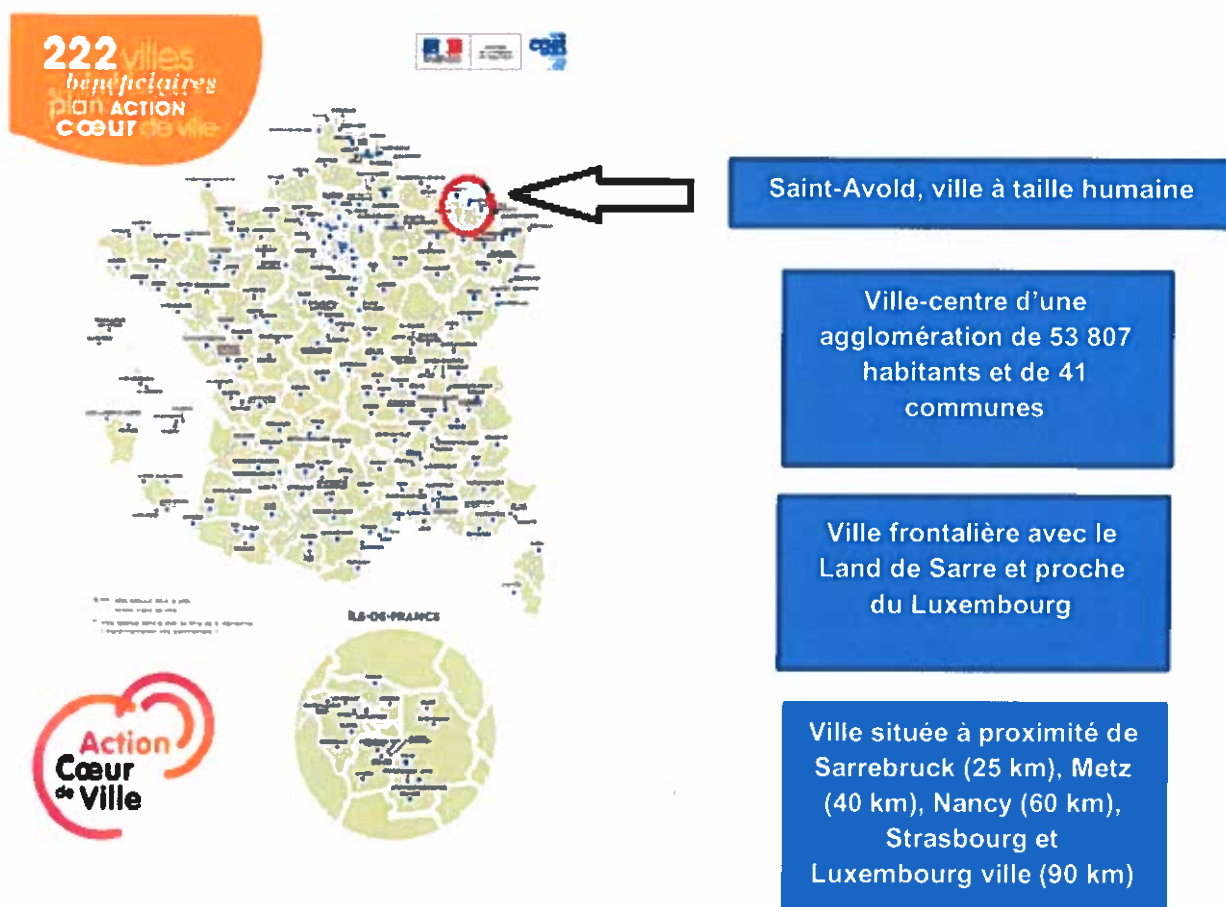


Consultation nationale
« Réinventons nos Cœurs de Ville »
Dossier de candidature
Ville de Saint-Avold (Moselle)
Projet de réhabilitation d'une friche urbaine,
commerciale et industrielle



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 27.06.2019
PT N°42 DOMAINE : ACTION COEUR DE VILLE : FRICHE PEUGEOT SITUÉE 10 12 ET 16 RUE DU MARECHAL FOCH :
REALISATION D'UNE ETUDE HISTORIQUE PREALABLE A UNE ACQUISITION FONCIERE.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



1. AMBITIONS ET PROJET DE TERRITOIRE

Identifiée conjointement comme ville moyenne par l'État et la Région Grand Est, la ville de Saint-Avold, idéalement située au cœur de l'espace européen « Saar-Lor-Lux », à proximité de Metz et de Sarrebruck, est lauréate du programme national « Action Cœur de Ville ». Elle a signé le 15 octobre 2018 avec la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, l'Etat et l'ensemble des partenaires, la convention-cadre pour redynamiser et revitaliser son centre-ville. Son cœur de ville présente les enjeux suivants :

Un rôle de centralité affirmé

La ville de Saint-Avold (15 748 habitants) est le maillon stratégique de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (53 807 habitants), représentant à elle seule un tiers de la population de son territoire. Elle concentre également une grande partie des services (écoles, collèges, lycées, IUT, centres hospitaliers, infrastructures sportives et culturelles, services à la population, etc.) et de l'activité économique et commerciale de l'Agglomération.

Une périurbanisation au détriment du centre-ville ancien et historique

A l'instar d'autres villes moyennes, Saint-Avold continue à faire face à une profonde mutation économique avec la disparition progressive des activités industrielles au profit des activités de services qui ne compensent que partiellement les pertes d'emplois. La restructuration économique, le développement de l'habitat pavillonnaire périphérique plus adapté, répondant aux attentes des familles, des nouveaux modes de consommation ont contribué au départ des ménages de classe moyenne de la ville-centre vers les communes péri-urbaines, entraînant, en particulier sur le centre-ville ancien, une paupérisation significative de la population, une dégradation du cadre bâti et des espaces publics, ainsi que la fermeture de commerces de proximité.

Une population vieillissante

La population de Saint-Avoid est en baisse due à un solde migratoire négatif au profit de la périphérie et de surcroît vieillissante avec une augmentation de 68 % des plus de 75 ans, situation confortée par une diminution de plus de 25 % des moins de 20 ans et de 34 % des 30-44 ans (INSEE 1999-2014) favorisant l'affaiblissement de l'habitat en centre-ville

Un bâti ancien et vétuste, offrant des conditions de logements aux modes de vie

Le centre-ville concentre des immeubles dégradés et certains logements indignes. Il est constitué presque exclusivement d'habitat collectif et de bâtiments datant de l'immédiat après-guerre créant des conditions d'habitabilité potentiellement médiocres et énergivores. Les faiblesses caractéristiques des logements sont le manque de lumière, l'absence de balcons et de terrasses, des logements peu adaptés aux typologies des familles ainsi qu'une fiscalité élevée.

Constat et enjeux sur l'habitat

Cette situation dégradée a des origines multiples, qui tiennent à la fois au départ des habitants vers des habitations plus spacieuses et confortables en périphérie, à la fermeture ou transfert des services publics ou privés (professions libérales), à la concurrence croissante de centres commerciaux en périphérie proposant une offre diversifiée, à la concurrence du e-commerce, aux difficultés de transport et de parkings, et souvent à un manque d'animation des villes. Néanmoins, de nouvelles tendances se dessinent; des populations plus âgées redoutent la solitude humaine de la vie en périphérie et recherchent une certaine sécurité : vivre dans sa ville, chez soi, ou tout est à portée de main. De même, les tranches d'âge plus jeunes privilégient de plus en plus l'identité locale, les économies d'énergie, les services en proximité, le sans voiture, et redécouvrent les atouts de la vie urbaine. Ces intentions de nouvelles vies ne se traduiront toutefois en actes que si les villes moyennes savent se rendre attractives.

Vers une offre de l'habitat

La Ville de Saint-Avoid, accompagnée de son agglomération, a décidé avec ses partenaires de s'attaquer notamment au problème habitat, un des axes stratégiques du programme "Action Cœur de ville". Les réflexions ont mis en lumière la nécessité d'accompagner et de soutenir la construction et la rénovation de logements plus adaptée aux besoins des habitants, pour rendre la ville plus attractive et innovante.

Dans ce cadre, le programme "Action Cœur de Ville" est une réelle opportunité pour la commune et son agglomération pour mettre en place une politique volontariste dans ce domaine, en ciblant des interventions sur le centre historique de Saint-Avoid.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie a souhaité engager une étude pré-opérationnelle à une nouvelle OPAH à l'échelle de son territoire et intégrera différents volets de l'habitat recommandés pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le secteur centre, délimité dans l'opération "Cœur de ville" en vue de déterminer avec l'ANAH les objectifs prévisionnels les mieux adaptés et en particulier la mise en œuvre du programme sur le périmètre ORT.

Un projet innovant de cœur de ville

Par ailleurs, une autre des priorités de l'habitat est de revaloriser durablement l'image de la ville. L'enjeu est de susciter des opérations innovantes et attractives sur le territoire afin d'y attirer une population nouvelle, de convaincre les promoteurs et investisseurs à opérer à Saint-Avoid ; et de faire évoluer les pratiques des bailleurs sociaux qui déclinent des « produits » habitat trop stéréotypés. Une opération innovante susceptible de répondre à cet objectif est actuellement étudiée avec l'ensemble des partenaires du programme Action Cœur de Ville. Il s'agit d'une friche urbaine, industrielle et commerciale des années 30, un ancien Garage Peugeot dans le secteur du quartier des Tanneurs, en centre-ville, à proximité de l'hôtel de ville. Le projet doit répondre à plusieurs critères, illustrant un habitat responsable, intégré, économe en énergie et ayant un impact limité sur l'environnement et l'étalement urbain :

- Maîtriser les équilibres territoriaux ;
- S'inscrire dans une démarche de développement durable ;
- Considérer toutes les composantes de l'habitat

La promotion d'un urbanisme innovant, raisonné et durable vise à une réorganisation du territoire en participant au renouveau économique. En étant porteur de valeurs sociales et en s'inscrivant dans la transition écologique, la reconversion de cette friche urbaine constitue un véritable enjeu pour l'aménagement durable du centre-ville afin de proposer un dispositif architectural et paysager précis adaptés à la ville de demain.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 27.06.2019

**PT N°42 DOMAINE : ACTION COEUR DE VILLE : FRICHE PEUGEOT SITUÉE 10 12 ET 16 RUE DU MARECHAL FOCH :
REALISATION D'UNE ETUDE HISTORIQUE PREALABLE A UNE ACQUISITION FONCIERE.**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

2. OBJECTIFS DE LA CONVENTION CADRE ACTION CŒUR DE VILLE

La démarche « Action Cœur de Ville » nécessite tout d'abord de construire une vision transversale sous forme de **diagnostic initial**. Ce socle solide, regroupe **les études déjà menées, les projets en cours et les attentes** de la collectivité. Cette première phase est appelée « phase d'initialisation » dans le programme « Action Cœur de Ville ». Elle dure jusqu'à 18 mois après la signature de la convention. **Le dispositif insiste sur les besoins d'un « diagnostic complet », amenant la collectivité à réfléchir à sa stratégie de projet.** La finalité est un plan global d'opération sur un périmètre d'intervention adéquat, accompagné du plan de financement et détaillé selon les 5 axes de travail du dispositif « Action Cœur de Ville ». Le diagnostic initial permettra donc :

- de formuler les compléments de diagnostic utiles pour cibler les actions à mener ;
- de tracer une première feuille de route s'appuyant sur les thématiques du dispositif « Action Cœur de Ville » ;
- de suivre les actions lancées en 2018, au regard d'une stratégie globale et cohérente ;
- de proposer des actions pour 2019.

Des premières pistes de réflexion ont d'ores et déjà été engagées suite aux réunions des groupes de travail et ont été présentées lors du lancement officiel du programme national « Action Cœur de Ville » qui s'est déroulée avec l'ensemble des partenaires et acteurs mobilisés le 17 juillet 2018 à l'Hôtel de Ville de Saint-Avoid. L'enjeu est de faire de Saint-Avoid une ville innovante et durable. Le projet se positionnera autour d'actions majeures et transversales, en réponse aux enjeux du territoire :

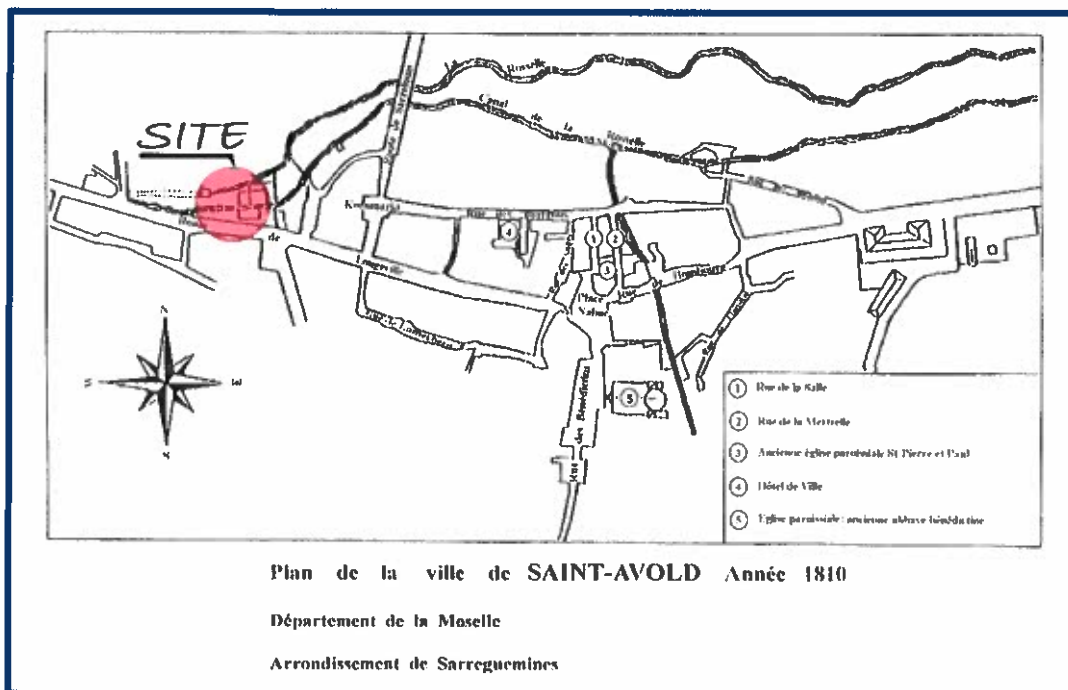
- Simplifier et faciliter l'implantation de commerces et d'activités artisanales ;
- Développer une stratégie immobilière d'acquisition de rez-de-chaussée commerciaux et de locaux professionnels permettant de préserver la diversité artisanale et commerciale ;
- Mettre en place un dispositif d'aides pour favoriser l'installation de commerces et d'activités artisanales ;
- Porter et soutenir une politique immobilière pour développer l'habitat dans le respect des principes liés à la transition énergétique et écologique ;
- Développer de nouveaux services à destination des chalands ;
- Conforter la stratégie d'animations et la modernisation de ses outils ;
- Mettre en œuvre une politique de marketing du centre-ville ;
- Conforter et développer la politique touristique ;
- Mettre en scène la nature et l'eau en centre-ville ;
- Connecter le centre-ville et favoriser les nouvelles mobilités ;
- Développer et promouvoir un cadre de vie favorable à la santé ;
- Favoriser les actions innovantes dans le domaine socio-économiques.

La stratégie d'intervention menée en partenariat avec la communauté d'Agglomération, reposera sur le diagnostic général de la ville, son histoire, ses perspectives économiques, commerciales, artisanales et industrielles, l'ensemble de ses atouts en créant une offre en matière de logements, de services et de commerces et d'artisanats, d'environnement, d'offres culturelles, sportives et de loisirs afin de susciter l'intérêt des candidats à l'installation en agissant particulièrement sur l'axe stratégique du programme national « de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ».

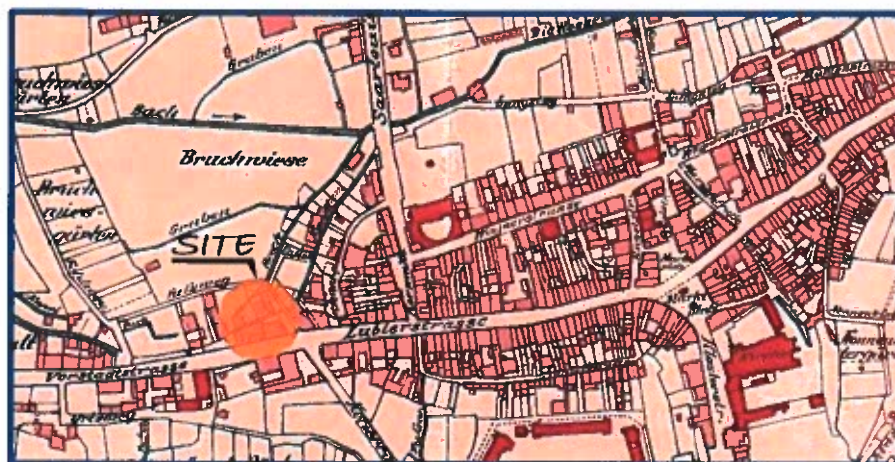
3. DESCRIPTIF DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

1/ caractéristiques du site :

Le site se situe à proximité immédiate du cœur de ville, côté Ouest. Il se trouve être une extension naturelle du centre-ville dès la fin du 17^{ème} siècle. L'une des principales caractéristiques de ce lieu réside dans la présence de deux cours d'eau qui auront un impact sur le développement de la ville.



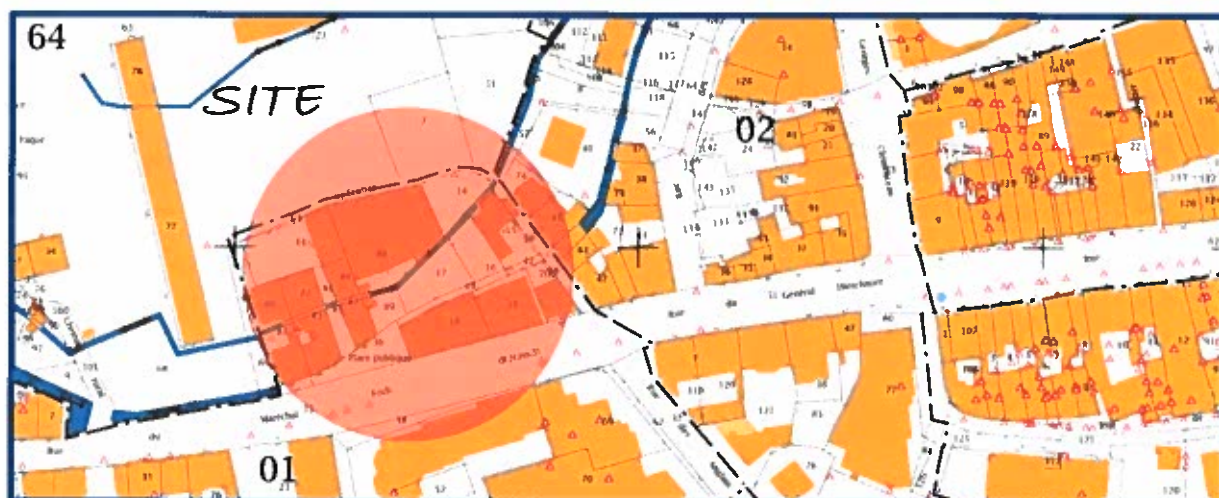
Ce lieu à la topographie relativement plate fut occupé dès le **XVe siècle** par les **tanneurs**, qui y développeront leurs activités grâce à la présence de ces cours d'eau, parfois équipés de moulins.



Saint-Avold 1910

Ce site est aujourd'hui bordé au Sud par la rue du Maréchal Foch (ancienne route de Longeville), et au Nord, par un parc de stationnement municipal datant des années 60. Les deux cours d'eau sont aujourd'hui canalisés, dont un servant d'assainissement, au tracé n'ayant guère évolué depuis le moyen-âge.

Le tissu urbain est partiellement dense le long de la rue Maréchal Foch, ponctué de quelques vides issus d'une implantation dictée par les cours d'eau de l'époque. La rue est composée d'immeubles variant entre R+1 et R+4. La qualité architecturale des constructions est de type vernaculaire en passant par les années 60, parsemée de quelques immeubles de la fin du 19^{ème} siècle, de type néo-classiques, situés en amont de la parcelle.



Saint-Avoid 2019

Le site est aujourd'hui en friche, et par conséquent source d'un véritable enjeu de requalification pour la Ville, d'autant qu'il jouit d'une belle exposition SUD. Le garage automobile des années 1900 qui formait un front de rue de qualité n'est plus, il a laissé place à une construction modifiée et une densification de la parcelle ayant subi les aléas du modernisme. N'accueillant plus aucune activité depuis quelques années, ce bâti présent est destiné à être désamianté et démolli.



Surface foncière du site : 2 371 m²

Périmètre du parcellaire : 236 ml

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 27.06.2019
 PT N°42 DOMAINE : ACTION COEUR DE VILLE : FRICHE PEUGEOT SITUÉE 10 12 ET 16 RUE DU MARECHAL FOCH :
 REALISATION D'UNE ETUDE HISTORIQUE PREALABLE A UNE ACQUISITION FONCIERE.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

2/ des projets en cours aux alentours

Néant

3/ Etat du marché de l'habitat et du développement économique

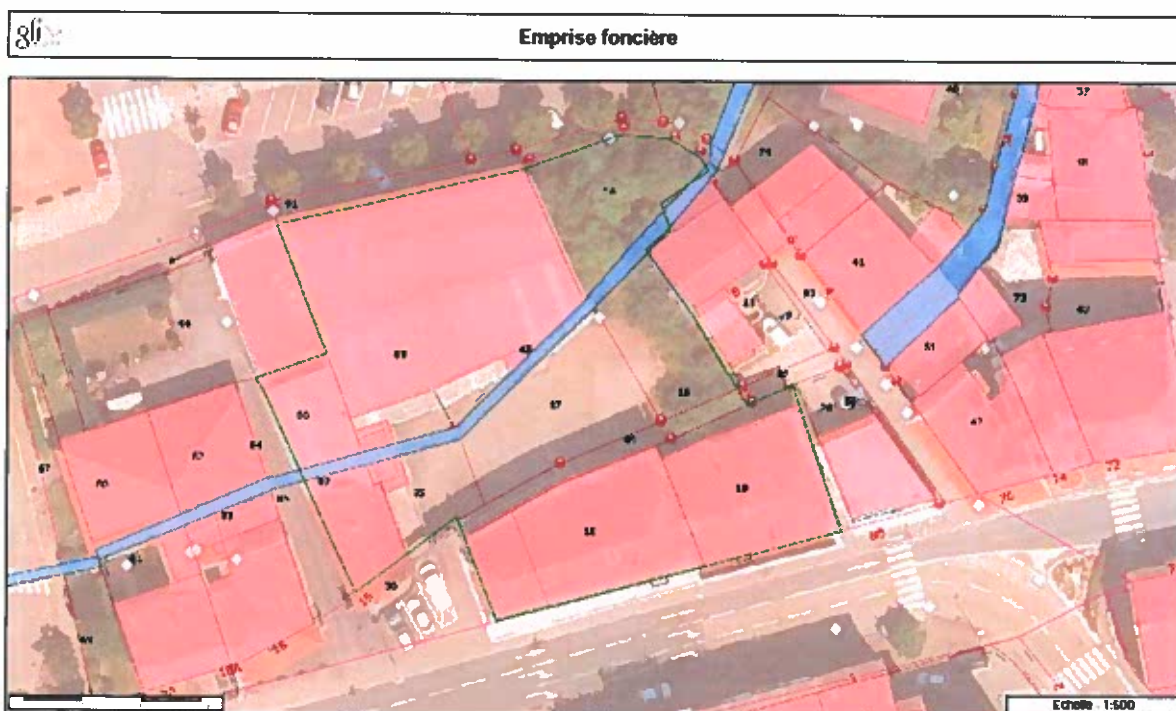
Il n'y a pas d'études spécifiques de l'habitat sur la commune. Une étude pré-opérationnelle OPAH-RU est en cours ainsi qu'une révision du PLH. Néanmoins, l'Observatoire Départemental de l'Habitat en Moselle (édition 2016) apporte des données sur le secteur (voir annexe).

4/ Des partenaires potentiels sur le site (EPL, EPF, associations, OLS, etc.)

Région Grand Est, EPFL, CDC habitat, SNI Sainte-Barbe, Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle, Direction Départementale des Territoires, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, Action logement et Centre d'Amélioration du Logement de Moselle.

4. SITUATION DU FONCIER

4.1/ Emprise proposée :



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Etat des parcelles :

Parcelle	Contenance
606-01-14	228,00 m ²
606-01-16	174,00 m ²
606-01-17	250,00 m ²
606-01-18	339,00 m ²
606-01-19	304,00 m ²
606-01-86	96,00 m ²

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 27.06.2019
 PT N°42 DOMAINE : ACTION COEUR DE VILLE : FRICHE PEUGEOT SITUÉE 10 12 ET 16 RUE DU MARECHAL FOCH :
 REALISATION D'UNE ETUDE HISTORIQUE PREALABLE A UNE ACQUISITION FONCIERE.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

606-01-87	101,00 m ²
606-01-88	772,00 m ²
606-01-89	107,00 m ²
Total =	2 371,00 m²

4.2/ Domanialité :

Le propriétaire actuel des parcelles visées pour la réalisation du projet est Monsieur Pierre CHARPIOT résidant 285, chemin de Terron à 06200 NICE.

Les parcelles comportent actuellement deux bâtiments principaux ayant toujours eu pour vocation une utilisation commerciale ou industrielle.

Les dernières activités enregistrées dans les bâtiments étaient composées d'une boutique vestimentaire « ELYSA » ainsi qu'un garage « LECLERC PNEUS ».

Il n'existe plus compte tenu de l'état technique des bâtiments, aucune activité dans lesdits bâtiments.

Le projet intègre une parcelle communale cadastrée 601-01-49 d'une contenance de 84 m² représentant un ancien canal. Canalisé depuis plus de soixante ans, cet ancien canal assure actuellement l'évacuation d'eaux pluviales collectées par les propriétés voisines. Il est à noter que ce canal, de faible section, peut parfaitement être surconstruit.

L'acquisition des terrains d'assiette du projet est en cours. La signature de l'acte authentique par devant notaire, est prévu courant premier semestre 2019.

5. ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

Le projet envisagé intégrera deux bâtiments de logements PLS en collectif répartis sur l'emprise foncière, de façon à s'inscrire parfaitement dans le périmètre bâti.

En matière d'innovation :

1/ les bâtiments seront de type passifs ou à énergie positive et devront être labellisés. L'usage de la ventilation double flux pour assurer le chauffage sera couplée à des capteurs solaires photovoltaïques pour produire l'énergie nécessaire et atteindre une neutralité carbone totale en matière de rejet ;

2/ Des jardins potagers et des serres partagées seront implantés sur les toitures terrasses. Les terrasses individuelles seront plantées et permettront de faire avancer l'agriculture urbaine, tout en recréant de la biodiversité (Production locale, filière courte) ;

3/ Les jardins en toiture permettront le stockage des eaux de pluies qui seront réutilisées en appoint pour l'arrosage de ces derniers ;

4/ L'énergie des eaux grises sera réutilisée pour chauffer les serres à production verticales et produire à la mauvaise saison ;

5/ La mise à jour du cours d'eau principal sera le moyen de gérer toutes les eaux pluviales de surface.

Les bâtiments intégreront toutes les réglementations et recommandations en vigueur et seront de type H.Q.E.

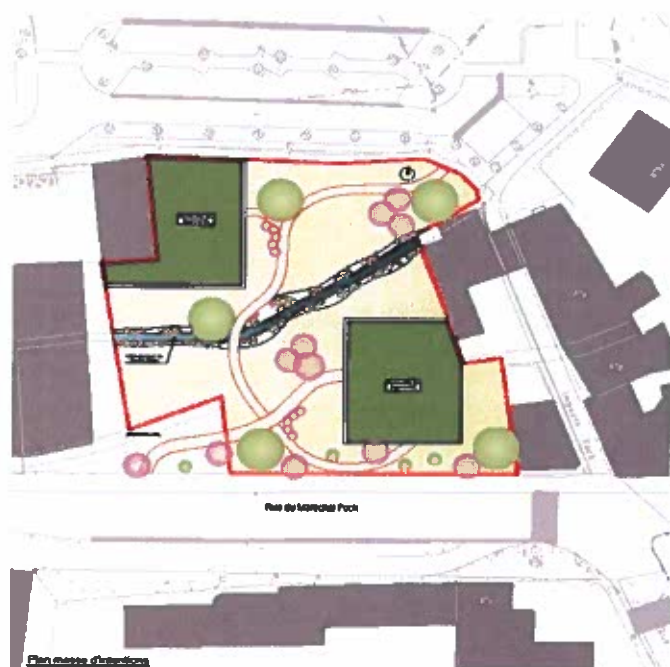
L'accessibilité aux P.M.R. sera également privilégiée.

Le programme implanté en centre-ville, accueillera des activités professionnelles, coworking au rez-de-chaussée, et des logements dans les étages courants.

L'offre en logements, caractérisée par sa typologie ainsi que sa qualité, permettra une diversité sociale et intergénérationnelle au cœur de la cité.

L'implantation en retrait de la voirie des bâtiments, permettra de garantir une qualité de vie élevée en centre-ville avec un fort caractère paysager.

5.1/ Schéma programmatique :



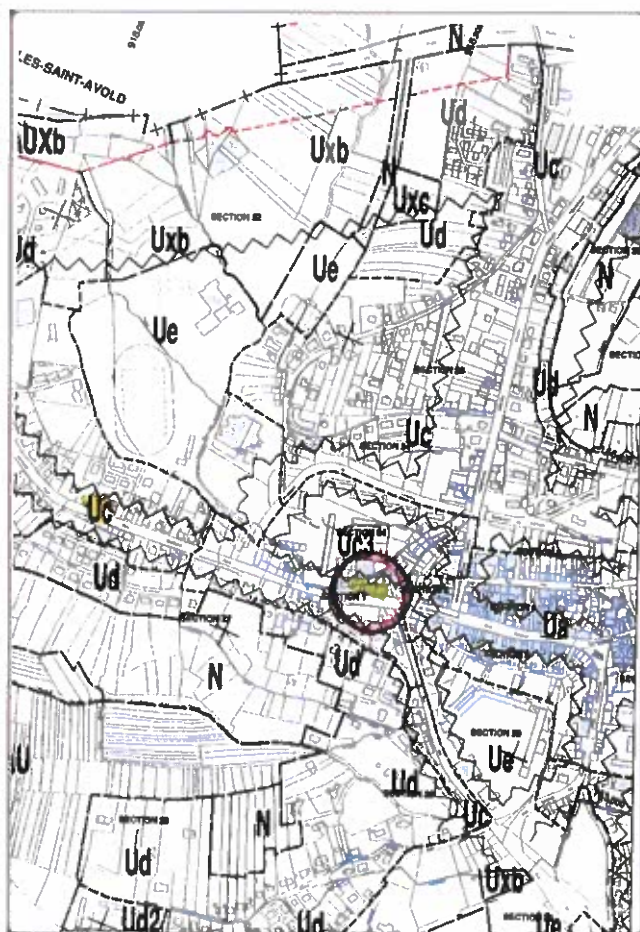
6. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le terrain d'assiette du projet est classé Uc.

Ce classement, selon le PLU de la commune, permet la réalisation d'habitat, de services, d'activités diverses et équipements collectifs.

Il n'existe aucune restriction en terme de prescription de hauteur ni de constructibilité restreinte.

6.1/ Extrait PLU



COMMUNE DE SAINT-AVOLD

ZONE U

Le règlement de la zone est contrôlé par les prescriptions ci-dessous, sous réserve de l'observance des dispositions générales figurant au 1^{er} du Règlement du PLU et des Servitudes d'Utilité Publique attachées au PLU.

CARACTERE DE LA ZONE

Il s'agit d'une zone urbaine qui correspond d'une part, au centre ancien de la commune et, aux axes d'extension potentiels d'habitat.

Cette zone comprend de l'habitat, des services, activités diverses et des équipements collectifs.

La zone U comporte plusieurs secteurs correspondant à :

- Ua : noyau ancien de St-Avold, ancien centre de la commune : il regroupe les principaux équipements commerciaux et administratifs, des services et des logements.
- Ub : secteur englobant principalement les constructions d'habitations collectives.
- Ue et Ue3 : extensions anciennes du centre ville, ou des services, habitat, les activités et les équipements collectifs se situent.
- Ud, Ud2, Ua1 : secteurs essentiellement occupés par l'habitat ; l'indice 2 correspond à des prescriptions de hauteur, l'indice 1 indiquant une constructibilité restreinte. Dans les contours d'entrée de ville repérés sur les plans graphiques, des prescriptions spécifiques ont été fixées.
- Ua2 : centres villages anciens de Douc'hul et du Niedeck.
- Ua3 : secteur destiné aux équipements d'intérêt général, aux constructions et installations liées à ces équipements dans le contour d'entrée de ville repéré sur les plans graphiques, des prescriptions spécifiques ont été fixées.

7. PILOTAGE ET REFERENTS

M. WOJCIECHOWSKI, Maire de la Ville de Saint-Avold, Conseiller Départemental de la Moselle Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie cabinet@mairie-saint-avold.fr ;
 M. TLEMSANI, Adjoint au Maire en charge du Commerce y.tlemsani@mairie-saint-avold.fr ;
 M. LAURENT, Vice-Président en charge du Développement Commercial, Salon de l'Agriculture et Relations Transfrontalières jemairedelachambre@gmail.com ;
 M. WALKOWIAK, Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire sur le périmètre de Saint-Avold, Politique du Logement et Cadre de Vie sur le périmètre de Saint-Avold et Aire d'accueil des Gens du Voyage mairie.diesen@wanadoo.fr ;
 M. PIROT, Chef de projet « Action Cœur de Ville » Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie p.pirot@agglo-saint-avold.fr 06 19 55 74 37 ;
 M. HOFFMANN, responsable Technique-ville de Saint-Avold j.hoffmann@mairie-saint-avold.fr 06.15.67.16.76 ;
 M. CLEMENT, Chargé de Mission CASAS jacques.clement@outlook.fr 06 72 02 96 93 ;
 M. LEVE, Architecte urbaniste AGURAM d.leve@aguram.org 03 87 21 99 21 ;
 Mme LHUILLIER, chargé de développement territorial région Grand Est CDC laurence.Lhuillier@caissedesdepots.fr 06 33 15 29 26 ;
 M. MERLO, Directeur Général SNI Sainte-Barbe CDC habitat imerlo@groupe.sni.fr 03 87 83 49 21 ;
 M. BLAUMEISER, Responsable développement SNI Sainte-Barbe jeremy@blaumeiser@cdc-habitat.fr 03 87 83 49 35 ;
 M. DELONCLE, DDT Nicolas.deloncle@moselle.gouv.fr 03 87 28 30 73 ;
 M. LE MOING, Chef de projets Direction Grand Est ADEME franck.lemoing@ademe.fr 03 88 15 58 90 ;
 M. DALSTEIN, Chargé de Mission villes et espaces urbains, Région Grand Est laurent.dalstein@grandest.fr 03 87 33 61 33 ;
 M. AGAMENNONE, Directeur Adjoint de l'ingénierie foncière EPFL sebastien.agamennone@epfl.fr 06 72 42 41 91 ;
 M. NICKLAUS, Relations aux territoires Action Logement loic.nicklaus@actionlogement.fr 06 29 32 73 28.

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme HALBWACHS à M. KIKULSKI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**43 SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ACTION CULTURELLE DU BASSIN
HOULLER LORRAIN – CONTRIBUTION DE LA VILLE POUR
L'EXERCICE 2019.**

Exposé de Mme PISTER, Adjointe, rapporteur.

Par délibération du 13 février 1986, le Conseil municipal décidait d'adhérer au Syndicat Intercommunal pour l'Action Culturelle du Bassin Houiller Lorrain et de contribuer financièrement à la gestion de cette structure.

Pour mémoire, ce syndicat avait été créé en 1972 pour assurer le développement de la culture, à une période où le Bassin Houiller connaissait un véritable "désert culturel".

Or, comme chacun le sait, la situation a beaucoup évolué et en ce qui nous concerne, Saint-Avold a mis en place sa propre programmation culturelle, (confiée depuis la saison 2010/2011, par délégation de service public, à la société Produc'Son, et reprise en régie directe depuis le 1er septembre 2015).

La participation communale actuelle sert uniquement à alimenter le fonctionnement de la Scène Nationale du Carreau, car notre Ville n'est absolument pas impliquée dans les activités de la Scène Nationale.

C'est pourquoi, en l'absence de concertation entre le Syndicat et les communes membres, en vue de la recherche efficiente de nouveaux financements ou partenaires, la ville de Saint-Avold poursuivra son action afin d'organiser son retrait dudit Syndicat. En effet, elle estime que son obligation de contribution aux dépenses du Syndicat est devenue caduque, car cet investissement financier ne se traduit pas concrètement sur son territoire.

Néanmoins, la contribution à payer par la Ville de Saint-Avold pour l'exercice 2019 s'élève à 34 048,86 €, calculée comme suit :

- une part fixe selon la strate démographique de la commune, soit plus de 15 000 habitants (idem en 2018)..... 29 925,00 €
- une part modulable en fonction de la population à raison de 0,26 € par habitant 4 123,86 €

Aussi, il vous est proposé d'accorder au Syndicat Intercommunal pour l'Action Culturelle du Bassin Houiller Lorrain, la somme de 34 048,86 €, au titre de l'année 2019.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2019 au compte 65/33 – 6574.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 1^{er} juillet 2019

Le Maire, 

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLAWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (7)
M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme HALBWACHS à M. KIKULSKI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)
M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

44. COURSE EN COURS » PRISE EN CHARGE DE LA FACTURE D'HEBERGEMENT

Exposé de Mme LAUER, conseillère municipale, rapporteur.

Le collège La Fontaine a participé début juin à l'évènement « course en cours » permettant de travailler en mode projet en collaboration avec les élèves ingénieurs de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz.

Brillants vainqueurs de l'échelon régional l'équipe du collège s'est présentée à l'échelon national au stade Charlety à Paris.

Le déplacement à Paris a été réalisé sur deux jours. L'ENIM de Metz a pris en charge les frais de déplacements et la restauration.

Il vous est proposé de :

- Prendre en charge sur le budget communal, les frais d'hébergement des élèves et de l'équipe éducative pour un montant de 904,00 € auprès de la Résidence IGESA Voltaire au Kremlin Bicêtre
- D'imputer la dépense au chapitre 011/0241-6188

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 1^{er} juillet 2019

Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (20)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERYCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virgile ODDO

Absents (13)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (8)

M. THIERYCY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme HALBWACHS à M. KIKULSKI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM
Mme GORGOL à M. HAYDINGER

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

45. AMENAGEMENT D'UN COMMISSARIAT DE POLICE

Exposé de M. VUKOJEVIC, adjoint, rapporteur

Votre assemblée a été consultée lors de ses séances du 10 décembre 2015 et 15 décembre 2016 pour autoriser le montage du projet d'aménagement d'un commissariat de police.

Ainsi une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet ESPACE ARCHITECTURE de SAINT-AVOLD.

Après concertation entre les services de la Ville, les utilisateurs et le maître d'œuvre, le projet détaillé a été validé par les commissions ad hoc.

Le montant prévisionnel définitif des travaux relatifs à l'opération est chiffré à 1 782 300,00 € HT, soit 2 138 760,00 € TTC.

L'augmentation du montant prévisionnel des travaux est justifiée par l'adoption par le Ministère de l'Intérieur de nouvelles dispositions en terme de sécurité au niveau des commissariats subdivisionnaires. Ces nouvelles dispositions portent essentiellement sur le renforcement important des dispositifs de sécurité des établissements par rapport aux risques d'agressions et d'attentat.

En conséquence, le forfait des honoraires du maître d'œuvre est arrêté à la somme de 151 495,50 € HT, soit 8,5 % du montant des travaux à réaliser.

Les travaux se dérouleront sur deux exercices budgétaires ; les crédits seront prévus au BP 2019 et au BP 2020.

Compte-tenu de ce qui précède, il vous est proposé d'autoriser M. le Maire ou son représentant à :

- Confirmer le montant prévisionnel définitif des travaux ;
- Arrêter le forfait de rémunération du maître d'œuvre, soit la somme de 151 495,50 € H.T. ;
- Lancer les consultations ;
- Imputer les dépenses sur le budget 2019 et suivant.

---discussion---

M. BREM constate que les frais augmentent de façon conséquente et régulière. Selon lui, la ville gagnera davantage en attractivité du territoire avec les actions du programme Cœur de Ville plutôt qu'avec la revente de ces terrains qui nécessitent assainissement et branchements divers.

. Il souhaite des explications.

M. le Maire acquiescent et précise que ce sont les demandes de la police, les charges augmentent au fur et à mesure, le cahier des charges s'ajuste en fonction des contraintes exigées par la police.

Mme IMBAUT suggère de renégocier les honoraires du maître d'œuvre car elle estime le taux de 8,5% énorme.

M. le Maire réplique que rien ne peut être renégocié puisque ces taux sont fixés par l'appel d'offres.

M. VUKOJEVIC explique que tout est mis en œuvre pour permettre un avancement optimal de ce projet, et surtout un avancement rapide afin que les effectifs de la police nationale soient enfin mis en place, ce qui va permettre à terme une répartition des charges de travail plus équilibrée car à l'heure actuelle les missions de police nationale sont effectuées par la police municipale.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid, le 29 juillet 2019
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



RELOGEMENT DU COMMISSARIAT DE POLICE DE ST AVOLD

57500 SAINT-AVOLD



MAITRE D'OUVRAGE

VILLE DE SAINT-AVOLD
36, Boulevard de Lorraine
BP 10019
57501 SAINT-AVOLD CEDEX
Tél : 03 87 91 10 07 Fax : 03 87 91 36 47
Mél : courrier@mairie-saint-avold.fr

ARCHITECTE :
ESPACE ARCHITECTURE
42, Avenue de Longchamp
B.P. 10265
57507 SAINT AVOLD
Tél : 03 87 93 92 30
Mél : contact@espace-architecture.fr

BE STRUCTURE :
GENIE TEC FRANCE
1, Rue du Wenheck
57730 VALMONT
Tél : 03 87 92 71 22
Mél : genietec-metz@wanadoo.fr

BE FLUIDES :
TECHFLUIDES
4, Rue de COINVILLE
57255 SAINTE-MARIE-AUX-CHENES
Tél : 03.72.39.50.19 Fax : 03 72 39 06 92
Mél : contact@techfluides.com

BUREAU CONTROLE :
VERITAS
5, Rue Pablo Picasso
CP 17822
57365 ENNERY CEDEX 03
Tél : 03 87 78 77 70 Fax : 03 87 39 93 39

COORDONNATEUR SECURITE CHANTIER :
BECS - Agence Grand Est
27, Avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 06 99 53 66 96 Fax : 03 26 65 61 92

ESTIMATION TOUS CORPS d'ETATS

RECAPITULATIF

Dossier	17.037
Date	28/02/2019
Phase	DCE
Indice	

RELOGEMENT du COMMISSARIAT de POLICE – VILLE de SAINT-AVOLD – DCE – FEVRIER 2019

Récapitulatif Tous Corps d'Etats

Lot	Désignation	Montant HT
1	DEMOLITION - GROS OEUVRE - VRD	229 600.00
2	COUVERTURE - ETANCHEITE - ZINGUERIE	28 600.00
3	MENUISERIES EXTERIEURES METALLIQUES	142 600.00
4	SERRURERIE	143 900.00
5	FACADES	15 700.00
6	PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS	226 800.00
7	CHAPE - CARRELAGE - FAIENCE	132 700.00
8	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	118 800.00
9	PEINTURE - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	83 600.00
10	ELECTRICITE	255 000.00
11	CHAUFFAGE VENTILATION	405 000.00
	TOTAL	1 782 300.00

Total H.T. :	1 782 300.00
Total T.V.A. (20%) :	356 460.00
Total T.T.C. :	2 138 760.00

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (20)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoints (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (13)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme HALBWACHS à M. KIKULSKI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM
Mme GORGOL à M. HAYDINGER

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

46. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exposé de M. René STEINER, 1^{er} Adjoint, rapporteur.

Conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions prises en application des délégations que vous avez accordées à M. le Maire par délibération du 8 avril 2014, point n°2.

Il s'agit de :

1. Renoncations à l'exercice du droit de préemption :

**ETAT CHRONOLOGIQUE DES DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER
Soumises à l'exercice du droit de préemption urbain de la Ville de Saint-Avold**

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Contenance	Non préemption	Préemption
5028	23/03/19	SCI CLEMENCEAU	4 avenue Clémenceau	3a 64ca	25/03/19	
5029	26/03/19	Consorts ECKERT/ VERNAY	Rue du Lac	11a 63ca	04/04/19	
5030	22/03/19	Dominique WEBER	27 pavillon Melling	2a 79ca	04/04/19	
5031	27/03/19	Daniel CONDE	11 rue du Maréchal Foch	1a 85ca	04/04/19	
5032	23/03/19	Consorts GRASMICK	Chemin Saint-Sébastien	18a 54ca	04/04/19	
5033	27/03/19	Alain CLESSIENNE	15 rue de la Forêt	12a 65	04/04/19	
5034	28/03/19	François DECLEVE	59 av Clémenceau	7a 29ca	04/04/19	
5035	28/03/19	Robert EISENBARTH	1 rue des Fauvettes	8a 37ca	04/04/19	
5036	28/03/19	Jean-Marie GOEB et Brigitte TARDIF	3 rue Frédéric Chopin	6a 43ca	04/04/19	
5037	02/04/19	Katharina WEBEL	1 rue Jacques Cartier	0a 14ca	04/04/19	
5038	03/04/19	Astrid MARX	43 rue du Lac	7a 23ca	04/04/19	
5039	03/04/19	M. et Mme Stéphane PICH	4 Bonne Ruelle	6a 71ca	04/04/19	

DIA N°	Reque le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Contenance	Non préemption	Préemption
5040	09/04/19	Jeanne BARAN	3 Impasse Gutenberg	5a 06ca	18/04/19	
5041	03/04/19	Céline HESTIN et Bénédicte JOCHUM	26 rue du Général Mangin	3a 84ca	18/04/19	
5042	03/04/19	Marc BRUNETTI et Corale RIMBAUD	18 Pavillon Mellin	14a 54ca	18/04/19	
5043	10/04/19	Savério RODIO et Evagella GOUDINI	8 rue de l'Ermitage	29a 96ca	18/04/19	
5044	11/04/19	Aloyse SIPPEL	19 rue du Général Mangin	3a 02	18/04/19	
5045	13/04/19	Denis GARCIA	11 rue des Mugnets	11a 01ca	18/04/19	
5046	26/04/19	Consorts ROBERT	15 rue des Saules	5a 88ca	26/04/19	
5047	24/04/19	Marlyse SALOMON	74 rue Hirschauer	0a 88ca	03/05/19	
5048	20/04/19	Consorts GOLDNER	36 rue Poincaré	0a 85ca	03/05/19	
5049	23/04/19	Epoux Stéphane PICH	4 en Bonne Ruelle	6a 14ca	03/05/19	
5050	23/04/19	William POINSIGNON	Epoux Patricio D'ANGELANTONIO	1a 58ca	03/05/19	
5051	25/04/19	Epoux Christophe LALLEMANT	29 rue des Ganéts	3a 21ca	03/05/19	
5052	26/04/19	CASAS	Route du Puits	68a 65ca	30/04/19	
5053	30/04/19	SCI RODIO	11 rue du Général Mangin	6a 21ca	03/05/19	
5054	29/04/19	Audrey KHIL et Gaëlle BOUSERHANE	5 rue du Général Mangin	2a 51ca	03/05/19	
5055	25/04/19	Huguette FREYTAG	22 rue des Coccinelles	3a 64ca	03/05/19	
5056	25/04/19	Huguette FREYTAG	23 rue des Coccinelles	3a 26ca	03/05/19	
5057	02/05/19	Aurore PELLAT et Jérémy COTTINI	16 rue des Mésanges	5a 74ca	16/05/19	
5058	09/05/19	Sébastien LESSIG	5 place de la Victoire	4a 01ca	09/05/19	
5059	11/05/19	LOGIEST	1 rue des Coquelcots	6a 82ca	16/05/19	
5060	11/05/19	Pierre MINNEBO	4 rue de l'Ermitage	4a 38ca	16/05/19	
5061	07/05/19	Anny BUR, Joëlle et Isabelle	24 rue Valentin Metzinger	5a 71ca	16/05/19	
5062	14/05/19	Epoux Jean-Jacques DAVID	35 37 rue des Américains	3a 46ca	16/05/19	
5063	18/05/19	Consorts LEZZERI	10 rue Saint-Exupéry	3a 11ca	28/05/19	
5064	16/05/19	SCI le BAR'BART	18 avenue Clémenceau	5a 43ca	28/05/19	
5065	18/05/19	Consorts SCHUTZ	1 rue des Bouvreuils	7a 87ca	28/05/19	
5066	20/05/19	Sandrine GOLDNER	5 rue des Mauves	7a 17ca	28/05/19	
5067	21/05/19	Sandrine WEBER	Rue Poncelet	1a 02ca	28/05/19	
5068	21/05/19	Epoux Paul LANG et Vanessa LEONIO	5 rue Poincaré	0a 54ca	28/05/19	
5069	21/05/19	Consorts GECICI, SOMNEZ et GEYER	37 rue Mangin	15a 42ca	28/05/19	
5070	21/05/19	LOGIEST	13 rue de la Carrière	38a 69	28/05/19	

2. Exploitation terrains communaux

Conventions à titre précaire et révocable

LIEUDIT	locataires	Date convention	Montant redevance
JARDINS CHEMIN SAINT-HILAIRE	MAUJEAN Nathalie 396/119 Chemin St-Hilaire 57500 SAINT-AVOLD	28 février 2019	16,60 €/an
	NEFISSI Inès 41 Chemin St-Hilaire 57500 SAINT-AVOLD	29 avril 2019	16,60 €/an
ZAD DU BLEIBERG Terrains communaux à usage agricole	WEISSE Julie 7a rue du Lavoir 57730 MACHEREN	18 décembre 2018	/
ZAD DU BLEIBERG Terrains communaux à usage agricole	CHRISTMANN Jean-Pierre 1 rue du Coin 57730 VALMONT	7 janvier 2019	/

3. Acceptations d'indemnisation de sinistres :

Tiers payeurs	Montant des indemnisations	Date des sinistres	Objet
ALLIANZ	1 481,00€	01/12/2018	Sinistre Poste police municipale suite à une émeute
FIRMA SCHILLER	2 692,13€	08/02/2019	Détérioration d'un candélabre secteur Agora
BPCE IARD	264,00 €	24/05/2018	Choc de VTM rue Boulevard de Lorraine
OZAY Halke	182,40 €	21/03/2019	Remplacement potelet détérioré
TASOLUK Halil	139,40 €	01/04/2019	Scellement d'un panneau zone Agora
TAUSEND Coralle	422,61 €	08/03/2019	Descellement panneaux rue Mangin
WENDELS Raphaël	182,40 €	04/04/2019	Remplacement de potelet détérioré avenue Clémenceau
ALLIANZ	5 990,84 €	14/12/2018	Indemnisation chariots collecteurs suite à incendie de la trésorerie
ALLIANZ IARD	2 750,80 €	09/06/2018	Dégât des eaux Abbatial suite à catastrophe naturelle
ALLIANZ IARD	13 977,68 €	09/06/2018	Dégât des eaux Abbatial suite à catastrophe naturelle (chaudière)
ALLIANZ IARD	1 380,90 €	05/03/2018	Dégât des eaux Maternelle Carrière suite à une fuite d'un radiateur
MAAF ASSURANCE	489,28 €	12/11/2018	Scellement de deux barrières suite à un accident rue boulevard de Lorraine
DEVISSCHER Guillaume	115,00 €	16/06/2018	Scellement de potelets suite à un accident rue Léopold Durand

4. Liste des opérations funéraires (6 pages suivantes)

.....L'assemblée a pris acte du présent compte rendu.....



Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 2 juillet 2019
Le Maire,)

A. WOJCIECHOWSKI

Ville de Saint-Avoid

Liste des opérations

LISTE DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

Période du 01/02/2019 au 28/05/2019

Natures

A : Attribution (Concession nouvelle) S : Conversion de superficie
R : Renouvellement de concession H : Conversion hors place
C : Conversion de durée

Règlement Espèces

Nat	Dur.	Débiteur	Montant	Ville	C.C.A.S.	Hospices	Enreg.	Timbre	Total
A	15	MARINO Pascale Titre n° 5573 Quittance n° A 1967812 du 19/02/2019 Espèces	700,00	466,67	233,33	0,00	0,00	0,00	700,00
R	50	KONDOLFF Ralph Titre n° 5577 Quittance n° A 1967816 du 21/02/2019 Espèces	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	366,00
R	15	PADOAN Peggy Titre n° 5586 Quittance n° A 1967826 du 10/04/2019 Espèces	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
A	15	KASSEL Isabelle Titre n° 5588 Quittance n° A 1967828 du 15/04/2019 Espèces	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00

28/05/2019

Page 1

Ville de Saint-Avoid

Liste des opérations

A	30	SCHOULER Marie Thérèse Titre n° 5590 Quittance n° A 1967830 du 16/04/2019 Espèces	91,00	60,67	30,33	0,00	0,00	0,00	0,00	91,00
Total Espèces			2 157,00	1 438,00	719,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 157,00

Liste des opérations

Ville de Saint-Avoid

Règlement Chèque bancaire

Nat	Dur.	DébitEUR	Montant	Ville	C.C.A.S.	Hospices	Enreg.	Timbre	Total
R	15	PALKA Hélène Titre n° 5569 Quittance n° A 1967808 du 04/02/2019 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	46,00
R	50	KLOSTER Jean Titre n° 5570 Quittance n° A 1967809 du 07/02/2019 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	366,00
R	30	LESSARD Alain Titre n° 5571 Quittance n° A 1967810 du 14/02/2019 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	183,00
A	50	LAHMADI Lahsen Titre n° 5572 Quittance n° A 1967811 du 18/02/2019 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
A	15	MALHOMME Marie-Josée Titre n° 5574 Quittance n° A 1967813 du 20/02/2019 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
A	15	CLESSE Evelyne Titre n° 5575 Quittance n° A 1967814 du 20/02/2019 Chèque bancaire	700,00	466,67	233,33	0,00	0,00	0,00	700,00

28/05/2019

Page 3

Ville de Saint-Avoird

Liste des opérations

R	15	ADAM David Tire n° 5576 Quittance n° A 1967815 du 21/02/2019 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
R	30	BITTNER-FRANK Gilbert Tire n° 5578 Quittance n° A 1967817 du 26/02/2019 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
R	15	CLOSSET Guy Tire n° 5580 Quittance n° A 1967820 du 28/02/2019 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00
A	15	DEHEPPE Jean Tire n° 5579 Quittance n° A 1967819 du 28/02/2019 Chèque bancaire	700,00	466,67	233,33	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
A	30	DINCHER Frédéric Tire n° 5581 Quittance n° A 1967821 du 11/03/2019 Chèque bancaire	91,00	60,67	30,33	0,00	0,00	0,00	0,00	91,00
R	15	RYDZYNSKI Léonarda Tire n° 5582 Quittance n° A 1967822 du 13/03/2019 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
R	15	HELFENSTEIN Raymond Tire n° 5583 Quittance n° A 1967823 du 15/03/2019 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00

Ville de Saint-Avoid

Liste des opérations

R	50	SIMEX Mathilde Titre n° 5584 Quittance n° A 1967824 du 28/03/2019 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00
A	15	KLEINHENTZ Jean-Claude Titre n° 5585 Quittance n° A 1967825 du 08/04/2019 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
R	15	BRETON Yvon Titre n° 5587 Quittance n° A 1967827 du 11/04/2019 Chèque bancaire	91,00	60,67	30,33	0,00	0,00	0,00	0,00	91,00
R	15	VRETIC Léopold Titre n° 5589 Quittance n° A 1967829 du 15/04/2019 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00
A	30	PRUNIER Mireille Titre n° 5591 Quittance n° A 1967831 du 23/04/2019 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
A	30	AIT AHMED AMEZIANE Fatma Titre n° 5592 Quittance n° A 1967832 du 07/05/2019 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
A	15	DUBOURD Roger Titre n° 5593 Quittance n° A 1967833 du 10/05/2019 Chèque bancaire	900,00	600,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00

28/05/2019

Page 5

Ville de Saint-Avoird		Liste des opérations							
A	15	ROUSEAU Jean-Luc Titre n° 5594 Quittance n° A 1967834 du 14/05/2019 Chèque bancaire	900,00	600,00	300,00	0,00	0,00	0,00	900,00
R	30	WEIL Sylvie Titre n° 5595 Quittance n° A 1967835 du 23/05/2019 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	183,00
A	15	WOJICIECHOWSKI Joseph Titre n° 5596 Quittance n° A 1967836 du 28/05/2019 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
Total Chèque bancaire			8 801,00	5 867,34	2 933,66	0,00	0,00	0,00	8 801,00
Total Général			10 958,00	7 305,34	3 652,66	0,00	0,00	0,00	10 958,00

28/05/2019

Page 6

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (20)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (13)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme HALBWACHS à M. KIKULSKI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM
Mme GORGOL à M. HAYDINGER

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

47. CREATION D'UN SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE

Exposé de Mme STELMASZYK, adjointe, rapporteur.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention d'adhésion au service PayFip présentée par la DGFIP,

Considérant la volonté de la commune de moderniser les moyens de paiement proposés à ses usagers et de s'adapter à leurs habitudes,

Considérant qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités au 1^{er} juillet 2019 lorsque le montant des recettes annuelles est supérieur ou égal à 1 000 000 €,

Considérant le fait que la DGFIP propose un service de paiement en ligne dénommé PayFip, permettant aux usagers des collectivités adhérentes de payer, par carte bancaire ou par prélèvement unique, les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et prise en charge par le comptable public. Ces deux moyens de paiement sont indissociables,

Le service PayFip est une ouverture supplémentaire sur la dématérialisation des collectivités mais aussi un enjeu de modernisation important.

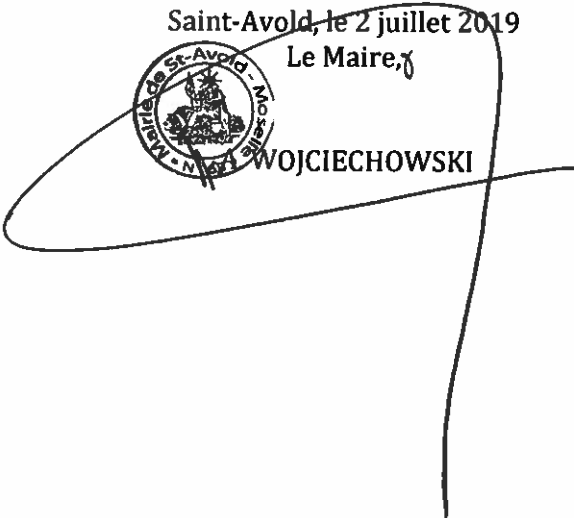
Les frais de fonctionnement liés au gestionnaire de paiement par carte bancaire et au module de prélèvement sont pris en charge par la DGFIP, le prélèvement unique n'engendrant pas de frais supplémentaire.

Il vous est proposé, après avis de la favorable de la commission des finances.

- D'adhérer au service de paiement en ligne PayFip de la DGFIP
- D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service PayFip de la DGFIP et à réaliser toutes les démarches nécessaires à cette affaire.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 2 juillet 2019

Le Maire, 



WOJCIECHOWSKI

Annexe 7



CONVENTION D'ADHESION

**AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES
PUBLIQUES LOCALES**



entre

La collectivité xxxx

et la

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27.06.2019
PT 47 – CREATION D'UN SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP - DGFiP

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

SOMMAIRE

<i>I. Présentation de l'offre PayFiP.....</i>	<i>3</i>
<i>II. Objet de la convention.....</i>	<i>4</i>
<i>III. Rôle des parties.....</i>	<i>4</i>
<i>IV. Coûts de mise en œuvre et de fonctionnement.....</i>	<i>5</i>
Pour la Direction Générale des Finances Publiques.....	5
Pour la collectivité adhérente.....	5
<i>V. Durée, Révision et Résiliation de la présente convention.....</i>	<i>5</i>

ANNEXE

ANNEXE : Coordonnées des interlocuteurs

La présente convention régit les relations entre

- *le (collectivité) représentée par (nom prénom), (fonction)* , créancier émetteur des titres, ci-dessous désignée par "**la collectivité adhérente**"

et

- la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) chargée de la gestion de l'application d'encaissement des titres payables par Internet dénommée PayFiP , représentée par Mme HITTINGER-LEBAILLY Barbara, ci-dessous désignée par « **la DGFIP** »

dans le cadre de la mise en œuvre du service de paiement par CB et prélèvement unique sur Internet des titres exécutoires émis par la collectivité adhérente dont le recouvrement est assuré par le comptable public assignataire.

En préalable à la définition des obligations des signataires de la présente convention, il est rappelé que la mise en place du paiement par carte bancaire et prélèvement unique sur Internet fait également intervenir les acteurs suivants :

- le **comptable public** de la collectivité ;
- le **gestionnaire de télépaiement par CB**, prestataire de la DGFIP ;
- les **usagers**, débiteurs de la collectivité ou de l'Etablissement Public Local.

I. PRÉSENTATION DE L'OFFRE PAYFIP

Les comptables de la DGFIP sont seuls habilités à manier les fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux (Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique). Dans ce cadre, l'ordonnateur émet des titres de recettes exécutoires en regard de prestations de services rendues aux usagers (cantine, crèche, fourniture d'eau...). Après contrôle de leur régularité, le comptable public prend en charge ces titres de recettes avant d'en assurer le recouvrement.

Le service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé PayFiP, permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer, par carte bancaire ou par prélèvement unique, les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public. Ces deux moyens de paiement sont indissociables.

Dans ce cadre, la chaîne de recouvrement doit être adaptée afin que les titres mis en ligne et payés par Carte Bancaire ou prélèvement unique sur Internet soient reconnus par les systèmes d'information de la collectivité locale et de la DGFIP, puis émargés automatiquement, après paiement effectif, dans l'application Hélios.

Les collectivités qui choisissent d'utiliser leur propre site (compte-usager ou formulaire de saisie), doivent s'interfacer avec le dispositif PayFiP.

Les collectivités qui choisissent d'utiliser la page de paiement de la DGFIP <http://www.tipi.budget.gouv.fr> n'ont pas de développements à réaliser, mais doivent faire apparaître sur leurs titres de recettes ou factures de rôles, des mentions obligatoires qui permettront aux usagers d'effectuer leurs paiements.

II. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer :

- le rôle de chacune des parties ;
- les modalités d'échanges de l'information entre les parties .

Les modalités techniques et pratiques de mise en œuvre de la solution de paiement sont fournies dans un guide de mise en oeuvre, remis par le correspondant moyens de paiement.

III. RÔLE DES PARTIES

La collectivité adhérente à la version « site collectivité » :

- administre un portail Internet ;
- réalise sur ce portail les adaptations nécessaires pour assurer l'interface avec PayFiP ;
- transmet à l'application PayFiP les éléments nécessaires à l'identification de la dette à payer, conformément au guide de mise en œuvre remis avec la présente convention ;
- indique de façon remarquable et en bonne position sur les avis de sommes à payer ou factures adressés aux usagers, la possibilité qu'ils ont de payer en ligne la dette par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet (indication de l'adresse du portail). Elle s'engage également à communiquer auprès d'eux pour promouvoir ce mode de paiement ;
- s'engage à respecter les paramétrages indiqués dans le contrat d'adhésion à PayFiP (imputations, codes recettes) ;
- s'engage à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et notamment à informer l'utilisateur sur son portail des droits d'accès et de rectification qui lui sont reconnus par ladite loi.

La collectivité adhérente à la version « page de paiement de la DGFIP » :

- édite des titres ou factures qui indiquent aux usagers qu'ils ont la possibilité de régler leurs dettes en ligne, un identifiant collectivité et une référence de paiement ;
- s'engage à respecter les paramétrages indiqués dans le contrat d'adhésion à PayFiP ;
- s'engage à ne pas substituer à l'adresse de la page de paiement DGFIP une autre adresse.

La DGFIP :

- administre le service de paiement des titres par carte bancaire et prélèvement unique sur Internet ;
- délivre à la collectivité un guide de mise en œuvre technique pour la mise en œuvre du service ;
- accompagne la collectivité pour la mise en œuvre du service ;
- s'engage à respecter les dispositions de la loi n°7 8-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés", le service de paiement a fait l'objet des formalités déclaratives prévues par ladite loi (demande d'avis n°1386147, arrêté du 22 décembre 2009 JORF n°0009 du 12/01/2010 page 602 texte N°18) ;
- s'engage à respecter les paramètres indiqués par la collectivité dans le contrat d'adhésion à PayFiP ;

IV. COÛTS DE MISE EN ŒUVRE ET DE FONCTIONNEMENT**Pour la Direction Générale des Finances Publiques**

La DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement liés au gestionnaire de paiement par carte bancaire et au module de prélèvement.

Pour la collectivité adhérente

La collectivité adhérente aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ou d'adaptation des titres ou factures de rôles, ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local.¹
Le prélèvement unique n'engendre, pour sa part, aucun frais supplémentaire pour la collectivité.

V. DURÉE, RÉVISION ET RÉSILIATION DE LA PRÉSENTE CONVENTION

L'exécution de la présente convention peut être interrompue ou empêchée en cas de force majeure.

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties sans préavis.

A _____, le _____

A _____, le _____

Pour la collectivité adhérente

Pour la DGFIP

¹ A la date de la signature :

Carte zone euro : 0,25 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.

Montant inférieur ou égal à 20 € : 0,20 % du montant de la transaction + 0,03 € par opération.

Carte hors de la zone euro : 0,50 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.

ANNEXE

Liste des interlocuteurs

Collectivité adhérente :

Nom du contact	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel

Administrateur local PayFiP

Nom du contact	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel
Audrey ROSSIGNOL	03 87 38 50 01	audrey.rossignol@dgfip.finances.gouv.fr

Prestataire informatique

Nom du contact	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (20)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (13)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. THIERRY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme HALBWACHS à M. KIKULSKI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM
Mme GORGOL à M. HAYDINGER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**48. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE RESTAURATION ET DE
REPLACEMENT DES VOILETS DU PRESBYTERE – PAROISSE SAINT-NABOR**

Exposé de M. BRETTNACHER, conseiller municipal, rapporteur

Par courrier en date du 18 juin 2019 le conseil de Fabrique – Paroisse St Nabor nous a fait part de l'état de délabrement des volets du presbytère.

Compte tenu de la dangerosité des volets il vous est proposé de participer financièrement à leur remplacement avec la répartition suivante :


- Un tiers par la mense curiale
- Un tiers par le Conseil de Fabrique
- Un tiers par la mairie
-

Le devis proposé par le Conseil de fabrique s'élève à 14 619.00 €

Ainsi, il vous est proposé :

- D'accepter le principe du versement du tiers du montant du devis présenté par le Conseil de Fabrique
- De prévoir les crédits (4873€) au chapitre 204/711-204182 ; ces crédits seront prélevés du chapitre 21/0201-2184(mobilier).
- D'autoriser le versement de la subvention au Conseil de Fabrique.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 2 juillet 2019
Le Maire, 
A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
 Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (19)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERCY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (12)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle SPADACCINI
 Estelle CONSTANS
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 André KIKULSKI
 Irène GORGOL
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (14)

**Absent(s) ayant donné procuration
 à des membres présents (8)**

M. THIERCY à M. BRETTNACHER
 M. BECKER à M. STEINER
 Mme CONSTANS à Mme AUDIS
 Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
 Mme SPADACCINI à Mme PILI
 Mme HALBWACHS à M. KIKULSKI
 Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM
 Mme GORGOL à M. HAYDINGER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
 à des membres présents (6)**

M. SLIWINSKI (excusé)
 M LANG (excusé)
 M MALICK
 MME PIGEOT
 MME ODDO
 MME IMBAUT

OBSERVATION : Mme IMBAUT a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

49. SUBVENTION CLUB HANDIBASKET SAINT-AVOLD

Exposé de Mme AUDIS, Adjointe, rapporteur.

Le club Handibasket présente des activités variées pour les valides et pour les personnes handicapées.

Le basket handisport est la discipline phare de cette association avec une participation au niveau international. Depuis, la rentrée de septembre 2018, le club a également mis en place une école de sport au cosec de la Carrière à destination du public jeune, participant ainsi au dynamisme local.

Toutes ces activités engendrent des coûts et le club sollicite la ville pour une subvention supplémentaire de 10 000,00 € servant à couvrir les frais de structure.

Il vous est proposé de :

- Verser une subvention à l'association Handibasket d'un montant de 10 000,00 €
- D'imputer cette dépense au chapitre 65 6574

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
 Saint-Avold, le 2 juillet 2019
 Le Maire, /



A WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (20)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIÉRCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (13)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (8)

M. THIÉRCY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme HALBWACHS à M. KIKULSKI
Mme TIRONI-JOUBERT à M. BREM
Mme GORGOL à M. HAYDINGER

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

50. PROGRAMME D'ANIMATIONS DE NOEL 2019

Exposé de M. TLEMSANI, adjoint, rapporteur.

Dans le cadre du programme de Noël de Saint-Avold, notre conseil a déjà délibéré sur la mise en place de la patinoire sur le parking dit du « Pensionnat ».

Dans un objectif de diversifier le plus largement possible le centre-ville et ce en collaboration avec l'Association des Commerçants, et de conforter Saint-Avold dans son rôle de vitrine du territoire, en partenariat avec l'Office du Tourisme, il vous est proposé de mettre en place un « Sentier des lanternes » ainsi qu'un marché de Noël sur le parking devant la mairie et dans la cour intérieure de la mairie.

Le parking de la mairie et celui du pensionnat devenant un enjeu majeur de ce programme dans un objectif de renforcement de l'attractivité de la Ville et dans le but de proposer un programme diversifié, ludique, sportif, culturel, avec la patinoire, le marché de Noël, le sentier des lanternes, les animations des commerçants, le défilé du Saint-Nicolas, les illuminations et un spectacle quotidien son et lumière sur le bâtiment de la mairie.

La mise en œuvre de ce programme engendre des coûts supplémentaires, néanmoins extrêmement contenus avec une participation sur le budget communal estimée à 10 000 €.

Pour ce programme, le conseil départemental sera sollicité ainsi que la Région Grand-Est.

Il vous est proposé :

- De solliciter le département de la Moselle et la Région Grand-Est pour l'octroi de subvention.
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes y afférents.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 2 juillet 2019
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (20)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (13)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. THIERRY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme HALBWACHS à M. KIKULSKI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM
Mme GORGOL à M. HAYDINGER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

PS1. MOTION POUR LE MAINTIEN DU SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS A SAINT-AVOLD.

Exposé de M. le Maire.

Dans le cadre de la réorganisation de la Direction générale des finances publiques souhaitée par le ministre Gérard DARMANN afin de répondre davantage aux besoins des usagers et permettre une amélioration des conditions de travail des agents.

Le directeur vient de faire des propositions de réorganisation où le service des impôts des particuliers actuellement à Saint-Avold ferait l'objet d'un recouvrement vers Forbach.

Le Conseil municipal réuni le 27 juin 2019 s'oppose à cette décision contraire au souci de proximité des services publics et au vieillissement de la population.

Il demande le maintien du service des impôts des particuliers sur Saint-Avold à l'image de ce qui est prévu à Sarreguemines.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 2 juillet 2019
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (20)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETINACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédérique SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (13)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (8)

M. THIERRY à M. BRETINACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme HALBWACHS à M. KIKULSKI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM
Mme GORGOL à M. HAYDINGER

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**PS2 CLIMATISATION DE DEUX LOCAUX – SALLE DES CONGRES – GRANDE SALLE
CENTRE SOCIAL WENHECK**

Exposé de M. le Maire.

Nous ne disposons sur la ville de Saint-Avold d'aucune salle climatisée pour l'accueil de personnes lors de périodes chaudes.

Or, ces périodes semblent revenir très fréquemment et la chaleur crée des situations humaines très difficiles.

De plus, les écoles de la commune sont aussi très fortement impactées par la chaleur. Ainsi, compte tenu de ces éléments je vous propose de climatiser dans les meilleurs délais deux sites, la Salle des Congrès et le Centre Social du Wenheck.

L'entreprise Crusem de Marange Silvanage peut réaliser ces travaux en urgence.

Ainsi, compte tenu de ce qui précède il vous est demandé :

- d'autoriser M. le Maire à lancer les travaux de ces bâtiments pour la pose d'une climatisation.
- d'autoriser M. le Maire à engager les travaux auprès de l'entreprise CRUSEM pour le montant prévisionnel de 60 000 €

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 2 juillet 2019
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (20)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (13)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. THIERRY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme HALBWACHS à M. KIKULSKI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM
Mme GORGOL à M. HAYDINGER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

QUESTION ORALE N°1

REPONSE DE M. LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE M. Jean-Claude BREM

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, M. BREM du groupe Saint-Avold Avenir m'a adressé, par courrier réceptionné le vendredi 21 juin 2019 une question en ces termes :

Objet : Question orale pour le CM

Monsieur le Maire,

Le lycée Poncelet dans le cadre d'échanges linguistiques avait programmé un séjour à Sestu, ville de Sardaigne.

Profitant de cette occasion vous avez décidé monsieur le Maire de faire le jumelage européen du siècle entre Sestu et St Avold. L'annonce de cet événement avait fait l'objet d'un article dans la presse locale.

Une délégation d'élus sous la houlette de Mme BOISSENOT devait se rendre à Sestu pour officialiser le jumelage européen de jour j les autorités de Sestu avait tout préparé pour cette fête. Stupeur aucune délégation d'élus de St Avold, pire encore silence radio, aucune excuse, rien. Cerise sur le gâteau, 2500 € de billets d'avion payés par les Naboriens gaspillés.

Monsieur le Maire, les Naboriens, les citoyens de Sestu ainsi que les encadrants de lycée Poncelet attendent des explications et des excuses de votre part au sujet du fiasco du siècle.

Recevez Monsieur le Maire nos salutations.

Pour le groupe « Saint-Avold AVENIR »

M BREM
Conseiller Municipal
Du groupe St-Avold Avenir

Voici ma réponse :

Monsieur BREM,

Le projet d'échange scolaire entre le Lycée Poncelet et la Sardaigne a été mené par l'équipe pédagogique du lycée.

La ville a été sollicitée par le lycée pour participer sous forme de subvention aux déplacements d'élèves vers la Sardaigne.

Comme prévue, une subvention de 10 000,00 € a été votée par notre conseil en avril dernier et est uniquement à destination des élèves et de l'équipe pédagogique. Il n'a jamais été question de participer aux frais de déplacements d'élus du Conseil municipal.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 2 juillet 2019
Le Maire, †

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 27 juin 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (20)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIÉRCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Syvile BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI
Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (13)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. THIÉRCY à M. BRETTNACHER
M. BECKER à M. STEINER
Mme CONSTANS à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. TLEMSANI
Mme SPADACCINI à Mme PILI
Mme HALBWACHS à M. KIKULSKI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM
Mme GORGOL à M. HAYDINGER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

QUESTION ORALE N°2

REPONSE DE M. LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE Mme IMBAUT

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, Mme IMBAUT du groupe Saint-Avold Avenir m'a adressé, par courrier réceptionné le lundi 24 juin 2019, une question en ces termes :

Objet : Question orale pour le CM

Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal du 11 décembre 2017, il a été décidé de vendre un terrain rue de la piscine à SCI LA PISCINE, représentée par Mme Rucho. Ceci était prévu pour la réalisation de 4 papy-lofts et de bureaux.

Or, dernièrement vos services ont accordé un permis de construire à la SAS LAVENO qui envisage la construction de 7 logements.

Pouvez-vous nous expliquer ces divergences entre le projet initial et les réalisations à venir ?

Par ailleurs, les infrastructures sportives à Saint-Avold et particulièrement au centre-ville ne sont pas très importantes pour les jeunes naboriens : pas de city-stade, pas de halle sportive fermée, un gymnase exsangue...

La municipalité envisage-t-elle de réaliser de nouvelles et véritables infrastructures sportives, afin de répondre aux besoins de ses habitants ?

Respectueusement

Monique IMBAUT

Voici ma réponse :

Madame IMBAUT

Par délibération en date du 11 décembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé la vente d'un terrain communal, situé rue de la piscine, d'une superficie de 50 ares à Madame Rucho pour un montant de 4 000 € l'are, conformément à l'évaluation des domaines réalisée par France Domaine.

Cette délibération précise notamment que l'autorisation de la vente est conditionnée à la construction de bâtiments à usage de bureau et maisons seniors.

Le contrat de vente n'a pas été conclu à ce jour.

Par anticipation de la signature de ce contrat, le 26 février 2019, la société SCI La Piscine, représentée par Madame Rucho, a disposé auprès des services instructeurs communaux une demande de permis d'aménager en vue de procéder à la division du terrain communal.

Il est rappelé qu'un permis d'aménager se limite à autoriser une division du terrain ainsi que la réalisation des travaux de viabilisation, ainsi que les aménagements permettant de maintenir les servitudes nécessaires à Energis et celles qui garantissent une protection du site en cas d'inondation.

Le dépôt de cette demande ne dispense pas de la délivrance d'un permis de construire, seul acte susceptible d'autoriser la réalisation de construction sur ce terrain.

Dans tous les cas, le permis d'aménager n'est pas contradictoire avec le projet autorisé par le Conseil municipal, puisque la destination « habitation » est respectée au sens du code de l'urbanisme.



Pour extrait conforme
 Saint-Avoird, le 2 juillet 2019
 Le Maire, }

A. WOJCIECHOWSKI